



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 135 • NUMÉRO 167 • 1^{re} SESSION • 36^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 7 décembre 1998

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations
se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 décembre 1998

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1105)

[Traduction]

MOTION N° 300

Le vice-président: J'informe la Chambre qu'aux termes de l'article 30 du Règlement, la motion n° 300, qui figure à l'ordre de priorité au nom du député de Winnipeg-Centre, sera à l'ordre du jour du mardi 8 décembre 1998.

[Français]

L'autre période réservée à l'étude des affaires émanant des députés s'étendra de 18 h 30 jusqu'à 19 h 30, après quoi la Chambre procédera au débat sur la motion d'ajournement, conformément à l'article 38(8) du Règlement.

[Traduction]

Comme il est 11 h 7, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

LE CODE CRIMINEL

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 20 octobre, de la motion: Que le projet de loi C-219, Loi modifiant le Code criminel (utilisation ou conduite, lors de la perpétration d'une infraction, d'un véhicule à moteur volé), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-219. Je sais que le député de Wild Rose accorde beaucoup d'importance aux questions touchant la justice. Ce projet de loi est simple. Il n'est pas nécessaire d'être ingénieur en astronautique pour le comprendre. Une personne qui vole un véhicule à moteur pour commettre un vol de banque sera reconnue coupable d'une troisième infraction, le vol de véhicule dans le but de commettre un autre crime. La personne reconnue coupable de cette infraction sera

automatiquement condamnée à une peine d'emprisonnement d'un an qui s'ajoutera aux autres peines.

Les députés ministériels ont déjà pris position contre le projet de loi. C'est très malheureux, mais pas vraiment étonnant. Une fois de plus, nous voyons que le gouvernement tient des discours en faveur du renforcement de la sécurité publique, mais ne fait rien quand il s'agit de passer aux actes, il ne fait rien. Les députés ministériels s'empressent de citer l'Association canadienne des chefs de police lorsque cet organisme loge à leur enseigne, mais ils ne tiennent aucunement compte de son point de vue lorsqu'elle demande des mesures de protection supplémentaires. Comme le faisait remarquer le député de Wild Rose, les chefs de police eux-mêmes ont proposé, à l'origine, d'apporter cette modification à la loi.

La secrétaire parlementaire du ministre de la Justice affirme que les principes de la common law concernant la détermination de la peine et la législation actuelle assurent déjà aux Canadiens une protection suffisante.

Pour revenir à mon premier exemple, oui, le vol d'un véhicule moteur est une infraction, oui, un vol de banque est une infraction et oui, le juge tiendra compte des deux infractions dans la détermination de la peine. Nous savons tous, cependant, qu'une personne reconnue coupable de plusieurs infractions purge presque toujours des peines concurrentes.

Le projet de loi C-219 vise à obliger les juges à ajouter une année d'emprisonnement à la peine qu'ils considèrent appropriée par ailleurs. Dans le cadre de leurs fonctions, ils doivent tenir compte des vœux et des instructions du Parlement. Ainsi, en appuyant le projet de loi, le Parlement avisera les éventuels contrevenants et les tribunaux que les représentants du peuple se préoccupent sérieusement du problème du vol de véhicules moteurs dans le but de commettre d'autres crimes et que nous avons décidé d'imposer une peine supplémentaire.

Je présenterai certaines des raisons justifiant cette proposition. Selon Statistique Canada, quelque 178 580 véhicules ont été volés en 1996. Le nombre de véhicules volés a augmenté pendant huit années consécutives. Il a presque doublé depuis 1988. En 1995-1996, le coût des véhicules ou d'accessoires de véhicules volés a totalisé 600 millions de dollars. Ce sont 600 millions par année qui sont dépensés pour vol de véhicules.

• (1110)

Le solliciteur général et la ministre de la Justice ont tous deux reçu des demandes pressantes pour qu'on adopte une politique

Initiatives parlementaires

visant à réduire le vol de véhicules. Le problème ne se limite pas à l'automobile. Le nombre de camions volés a beaucoup augmenté au cours des dernières années, étant donné l'extraordinaire augmentation de la popularité des fourgonnettes et des camions tout usage à des fins sportives.

Ces statistiques révèlent la nature du problème du vol de voitures au Canada. Bien sûr, ce ne sont pas tous les véhicules volés qui servent à commettre d'autres infractions. La mesure législative dont nous sommes saisis vise à contrer le problème du criminel professionnel, qui commet ces vols pour s'en servir à d'autres fins criminelles. Ces individus méritent certainement qu'on s'occupe particulièrement de leur cas.

S'il y a une chose que je sais au sujet du gouvernement, c'est bien sa résistance au changement. Le plus souvent, il se contente du statu quo. Il faut des crises pour le faire bouger. Qui plus est, il semble avoir pour politique d'empêcher quiconque dans cette enceinte d'introduire des changements. Siégeant au Comité de la justice et des droits de la personne, je vois sans arrêt le gouvernement, par le truchement des ministres et des secrétaires parlementaires, refuser d'accorder son aval à des projets d'initiative parlementaire, surtout ceux émanant de l'opposition. On ne peut qu'espérer que les députés ministériels de l'arrière-ban saisissent la sagesse que recèle le projet de loi C-219.

Les opposants au projet de loi semblent s'en remettre exclusivement aux lois actuelles pour régler le problème. Si les lois actuelles sont si efficaces, pourquoi se trouve-t-on alors devant une telle épidémie de vols de véhicules à moteur? Pourquoi assiste-t-on à une prolifération de dispositifs antivols? Pourquoi les fabricants équippent-ils bon nombre de leurs nouveaux véhicules de systèmes de surveillance par satellite? Quand on arpente à peu près n'importe quelle rue au Canada, pourquoi voit-on toute une gamme de barres de verrouillage de la direction ou encore un petit clignotant rouge sur les tableaux de bord indiquant que le véhicule est doté d'un système d'alarme?

Il en va de même des véhicules garées dans les entrées et même dans les garages privés. Quand nous frôlons de trop près une voiture dans un parc de stationnement bondé, pourquoi déclenchons-nous tout un concert de sirènes, de sifflets et de klaxons? C'est évidemment parce que les lois et les pouvoirs discrétionnaires actuellement en vigueur ne fonctionnent pas.

Je suis d'accord avec le leader parlementaire du Parti progressiste conservateur, qui a dit que cette mesure rendrait plus sévères les peines auxquelles s'exposent les individus qui se servent d'un véhicule volé pour commettre une infraction.

Dans bien des cas, le gouvernement s'est efforcé de protéger les droits des criminels. Il est beaucoup moins pressé pour ce qui est de protéger le public. Nous sommes tous conscients du fardeau fiscal que cela représente pour les contribuables. Nous avons une idée beaucoup moins claire de l'incidence que cela peut avoir sur la criminalité. Nos concitoyens consacrent une portion sans cesse grandissante de leur revenu disponible, qui ne cesse de diminuer, à l'achat de dispositifs antivols.

J'ai déjà parlé des antivols à bord des voitures. Les systèmes d'alarme domiciliaires constituent un autre exemple de coûts encourus par les citoyens, qui peuvent être comparés à un impôt puisque cette dépense est rendue nécessaire par la carence d'un gouvernement qui ne se soucie pas suffisamment d'assurer la protection des biens de ces derniers.

Par l'intermédiaire de son projet de loi, le député de Wild Rose propose une méthode pour essayer de protéger les Canadiens contre le vol de leurs véhicules, et dans certains cas, contre des blessures graves, voire même la mort. Tout ce qu'il demande c'est que les criminels professionnels qui volent un véhicule dans le but de commettre une autre infraction servent des peines consécutives. On ne peut nier que cette initiative est louable et qu'elle n'arrive pas trop tôt. Elle devrait faire réfléchir certains criminels qui y penseront à deux fois avant de voler un véhicule pour commettre d'autres infractions. La peine imposée aux termes de cette proposition aura sûrement un effet dissuasif sur les autres.

Tandis que je parle de cette mesure législative, je ne peux m'empêcher de penser à un autre projet de loi d'initiative parlementaire que le Comité de la justice est en train d'étudier. Je veux parler du projet de loi C-251, qui a pour objet d'imposer des peines consécutives quand une personne est reconnue coupable de meurtres ou d'agressions sexuelles multiples. Nous savons que, pour la majorité, les Canadiens sont en faveur de cette initiative. Je crois sérieusement qu'ils seraient également en faveur de l'imposition de peines consécutives à ceux qui volent un véhicule automobile pour commettre un autre crime. Ce n'est que sensé.

Comme le député de Wild Rose aime à le dire, nous avons besoin de plus de bon sens dans cette enceinte. Il faut faire comprendre à ceux qui envisagent de vivre de la criminalité que nous entendons punir sévèrement leurs multiples infractions.

Voici quelques chiffres provenant de ma ville, Surrey, en Colombie-Britannique. Un certain caporal Greg Roche, de la section des vols d'automobiles de la GRC, à Surrey, m'a fourni des statistiques allant du 1^{er} janvier au 31 octobre de cette année. Durant cette période, on a volé 3 161 automobiles, 823 camions, 75 motos et 62 autres véhicules comme des véhicules tous terrains. Cela fait au total 4 121 véhicules volés. Si on exclut les motos et les autres types de véhicules, il y a quand même encore 3 984 automobiles et camions qui ont été volés en 309 jours, soit une moyenne de 13 véhicules par jour. Cela représente environ un véhicule volé pour 80 habitants de Surrey.

• (1115)

Il y a deux ans environ, je jouais dans un tournoi de hockey. Mon épouse et moi-même avons quitté la patinoire autour de minuit, soit environ une demi-heure avant que ma fille ne quitte avec un ami. En tournant le coin, nous avons vu toutes sortes de feux d'urgence qui clignotaient à environ cinq coins de rue de là. On interdisait l'accès à deux coins de rue du lieu de ce terrible accident dont on pouvait voir le résultat. Mon cœur s'est mis à battre la chamade, car c'était l'itinéraire que ma fille devait emprunter pour rentrer à la maison. Après quelques minutes très tendues durant lesquelles nous avons pris le détour, nous sommes arrivés sur notre rue et nous avons vu l'automobile de l'ami de ma fille dans notre allée d'accès au garage.

Initiatives parlementaires

Le lendemain matin, j'ai su que les policiers avaient mis un terme à une poursuite et avaient stationné leur automobile sur le bord de la route dans l'intention d'arrêter un véhicule volé qui se dirigeait dans leur direction. Le voleur est passé à grande vitesse à côté d'eux, les phares fermés, en riant et en leur montrant le doigt. Il a grillé un feu rouge et frappé de plein fouet une petite automobile qui a été catapultée de l'autre côté de l'intersection et à travers une clôture. Une femme d'âge moyen qui entraînait chez elle après avoir assisté à une réunion, à son église, est morte sur le coup.

Cela se passait à deux coins de rue de ma maison et cela aurait pu être facilement ma fille et son ami. Ils venaient d'entrer dans l'allée d'accès au garage quand ils ont entendu l'impact. Le délinquant, au début de la vingtaine, était bien connu de la police. Il avait commis toutes sortes de vols d'automobiles et d'autres crimes.

J'encourage tous les députés à souscrire au projet de loi C-19 et à s'attaquer à un aspect d'un problème qui a atteint des proportions épidémiques et, dans des cas comme celui que je viens de décrire, c'est tragique.

[Français]

M. Paul DeVillers (Simcoe-Nord, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi C-219, Loi modifiant le Code criminel, prévoit des modifications à la partie IX du Code relative aux infractions contre les droits de propriété.

[Traduction]

La modification que propose le député prévoit qu'une personne est coupable d'un acte criminel si, lors de la perpétration ou de la tentative de perpétration d'une infraction ou lors de sa fuite après avoir commis ou tenté de commettre une infraction, elle conduit ou utilise un véhicule à moteur qu'elle a volé ou sait avoir été volé. Toute personne qui se rend coupable d'un tel acte est passible d'un an de prison. Cette modification prévoit aussi que la peine imposée pour un tel acte soit purgée consécutivement à toute autre peine.

Contrairement à ce que l'auteur du projet de loi voudrait nous faire croire, cette modification ne crée pas de peine minimale d'un an en cas d'utilisation d'un véhicule volé pendant la perpétration d'un crime. Le Code criminel stipule clairement, à l'alinéa 718.3(2), que «nulle peine n'est une peine minimale à moins qu'elle ne soit déclarée telle». Tout ce que fait cette modification, c'est créer un nouvel acte criminel punissable par une peine d'emprisonnement d'un an maximum.

Le député à l'origine de ce projet de loi soulève le problème de l'augmentation du nombre de vols de voitures. Il a fait remarquer que 80 p. 100 des voitures volées le sont à des fins de balade. J'aimerais faire remarquer la chose suivante.

[Français]

La common law et le Code criminel prévoient déjà des dispositions sur les infractions relatives au vol, y compris le vol de véhicules à moteur, et sur les peines qui y sont liées.

Selon l'article 334 du Code criminel, le vol d'un bien dont la valeur dépasse 5 000 \$ est un acte criminel et l'auteur du vol est passible d'un emprisonnement maximal de 10 ans. Lorsque la valeur des biens volés ne dépasse pas 5 000 \$, l'individu est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement maximal de deux ans ou d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire.

[Traduction]

Ces dispositions témoignent du fait que le Parlement reconnaît que le vol de biens constitue une grave infraction. En outre, tout tribunal qui impose une peine à une personne condamnée pour toute infraction pénale est déjà tenu de tenir compte des circonstances de l'infraction.

Par exemple, le fait qu'une personne a utilisé un véhicule volé pour commettre une infraction sera invariablement considéré comme un facteur aggravant dans la détermination de la peine. L'utilisation d'un véhicule volé pour commettre ou pour tenter de commettre l'infraction entraînera habituellement l'imposition d'une peine plus sévère.

Le gouvernement appuie le principe selon lequel les personnes qui utilisent des véhicules à moteur volés pour commettre ou pour tenter de commettre une infraction ou pour s'enfuir après la perpétration d'une infraction devraient être punies. De plus, lorsque l'utilisation d'un véhicule à moteur volé dans la perpétration d'une infraction pénale met en danger la vie ou la sécurité d'autrui, le contrevenant devrait se voir imposer une peine plus rigoureuse.

Cependant, notre régime actuel, modernisé en 1996 au moyen du projet de loi C-41 portant sur la réforme des peines, offre déjà la souplesse voulue pour adapter efficacement les peines à des circonstances comme celles qui sont mentionnées plus haut.

• (1120)

Le fait que certains députés, dont l'auteur du projet de loi débattu aujourd'hui, continuent de soulever à la Chambre la question des peines cumulatives me laisse perplexe. Le gouvernement a déjà examiné la question des peines cumulatives dans son groupe d'amendements proposés aux dispositions du Code criminel concernant la détermination de la peine qui sont entrées en vigueur en septembre 1996.

Le paragraphe 718.3(4) du Code criminel accorde aux tribunaux le pouvoir discrétionnaire d'imposer des peines cumulatives, c'est-à-dire des peines purgées consécutivement, le cas échéant, par exemple, lorsque le contrevenant purge déjà une peine d'emprisonnement ou qu'il a été condamné pour plus d'une infraction devant le même tribunal et que plusieurs périodes d'incarcération s'imposent.

[Français]

Toutefois, ce paragraphe doit être interprété en fonction de l'alinéa 718.2c) du Code criminel qui prévoit «l'obligation d'éviter l'excès de nature ou de durée dans l'infliction de peines consécutives». C'est le principe de détermination de la peine que l'on appelle le principe de la totalité.

[Traduction]

On a déjà déclaré également que si un deuxième crime est commis pendant que l'auteur tente d'échapper aux poursuites pour

Initiatives parlementaires

une premier crime, les peines pour les deux crimes peuvent être consécutives.

Par ailleurs, selon la jurisprudence, si un certain nombre d'infractions sont commises pendant une brève période, ces infractions devraient être catégorisées et les condamnations devraient être servies concurremment pour les infractions d'une même catégorie, mais consécutivement pour celles de catégories différentes, compte tenu, toujours, du fait que le total ne doit pas être excessif. C'est conforme au principe de détermination des peines.

Comme tous les niveaux judiciaires, y compris la Cour suprême du Canada, l'ont reconnu, le processus de détermination des peines est un processus individualisé. Le tribunal à une certaine latitude dans l'interprétation des faits. Le tribunal prononce donc une peine appropriée aux circonstances de l'infraction et du contrevenant, après avoir pris en considération des choses comme les circonstances aggravantes ou atténuantes, la gravité de l'infraction, le degré de responsabilité du contrevenant, et les peines imposées à d'autres ayant commis des infractions similaires dans des circonstances similaires.

En plus, le Parlement a adopté des dispositions qui traitent du but, des principes et des objectifs de la détermination de la peine, et ces dispositions guident et structurent l'exercice des pouvoirs discrétionnaires du tribunal. En particulier, on a dit aux tribunaux que le but fondamental de la détermination de la peine est de contribuer, conjointement avec des initiatives de prévention de la criminalité, à susciter le respect de la loi et le maintien d'une société juste, pacifique et sûre, en imposant des sanctions appropriées dont l'objectif soit de dénoncer les comportements criminels et de dissuader ceux qui pourraient être tentés par ces comportements. Les tribunaux ont déjà tous les outils nécessaires pour répondre à la situation.

Fait à noter, même si le vol de véhicules à moteur constitue un problème partout dans le monde, l'enquête effectuée à l'échelle internationale en 1996 sur les victimes d'actes criminels a révélé que le taux des vols d'automobile au Canada était l'un des plus bas dans le monde industrialisé. En 1995, 18 propriétaires de véhicules à moteur sur 1 000 ont été victimes d'un vol au Canada, alors que le taux était de 33 sur 1 000 en Angleterre.

De plus, un certain nombre de mesures non législatives ont été prises pour prévenir le vol de véhicules à moteur au Canada. On a cité ces mesures comme prétexte pour resserrer les lois, mais je suis d'avis que d'autres solutions seraient plus appropriées.

De nombreux services policiers partout au Canada ont mis sur pied des programmes antivol, en vertu desquels des collants sont appliqués sur le pare-brise afin d'attirer l'attention de la police pour qu'elle arrête le véhicule quand il circule entre minuit et 6 heures du matin, afin de vérifier l'identification du conducteur.

[Français]

Soulignons aussi l'identification des pièces du véhicule et les projets conçus pour lutter contre l'exportation de véhicules volés.

[Traduction]

Ces programmes de prévention du crime ont pour objet de réduire les vols de véhicules et, avec les dispositions actuelles du Code criminel, constituent un régime exhaustif permettant de s'attaquer à de tels vols pour commettre des actes criminels.

• (1125)

Le plus inquiétant, c'est qu'on nous présente constamment des projets de loi d'initiative parlementaire qui sont fondés sur l'hypothèse voulant que le système judiciaire ne fonctionne pas, qu'il soit dans un état tellement lamentable que les Canadiens devraient craindre énormément pour la sécurité publique. Certes, que ce soit pour des raisons démographiques ou autres, la société canadienne devient de moins en moins violente.

Il n'est pas dans l'intérêt de la population que les députés, et pas seulement le député qui parraine ce projet de loi, mais aussi des députés d'autres partis, proposent des initiatives parlementaires qui reposent sur l'hypothèse que le système judiciaire ne fonctionne pas. Ce faisant, les députés induisent la population en erreur. Ils auraient avantage à tenir un peu plus compte des faits et des statistiques. Même si ce n'était pas aussi rentable politiquement, l'intérêt de la population serait nettement mieux servi.

M. Peter Mancini (Sydney—Victoria, NPD): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir à la Chambre pour prendre part au débat du projet de loi C-219 à titre de porte-parole du Nouveau Parti démocratique en matière de justice et, puisqu'il s'agit d'une mesure d'initiative privée, à titre également de simple député représentant la circonscription de Sydney—Victoria, au Cap-Breton.

La mesure à l'étude vise essentiellement à faire deux choses, dont le porte-parole du gouvernement qui m'a précédé a déjà parlé. Elle établit qu'un individu est coupable d'un acte criminel s'il utilise une voiture volée en perpétrant une autre infraction. Elle prévoit l'imposition d'une peine maximale d'un an de prison à purger consécutivement si l'individu qui a volé cette voiture peut en être trouvé coupable.

C'est une mesure législative intéressante. Le député de Wild Rose était animé de bonnes intentions quand il a élaboré son projet de loi et l'a présenté à la Chambre. Cette mesure dit un certain nombre de choses. Elle aborde un sujet de préoccupation auquel se sont attaqués le député de Wild Rose et d'autres députés à propos de la criminalité et de la façon de lutter contre elle. Comme l'a dit l'orateur qui m'a précédé, le projet de loi prévoit l'imposition d'une peine maximale d'un an de prison dans le cas où le coupable a utilisé un véhicule volé pour commettre un délit ou pour fuir le lieu où il a commis le délit.

Le député qui m'a précédé a raison, du moins d'après mon expérience, de dire que le fait d'avoir utilisé un véhicule volé pour commettre une infraction constitue un facteur aggravant pour l'établissement de la peine. Cela ne diminue en rien la valeur du projet de loi dont le député de Wild Rose a saisi la Chambre. C'est un fait. Il faut dire que si, en perpétrant un délit, qu'il s'agisse d'un cam-

Initiatives parlementaires

biroillage, d'un vol à main armée ou quoi que ce soit, l'auteur du délit a utilisé une voiture volée, ce fait est porté à l'attention du juge.

Le juge est informé de manières diverses. Tout d'abord, le procureur lui signale les faits. Ensuite, d'après mon expérience de quelques années comme criminaliste, le prévenu est la plupart du temps inculqué d'un vol supérieur à un certain montant, en plus de l'accusation dont il a été reconnu coupable, comme le député l'a dit. En soi, cela constitue une infraction criminelle distincte.

Il y a également une infraction particulière prévue à l'article 335 du Code criminel qui dit que, sous réserve du paragraphe 1.1, est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, sans le consentement du propriétaire, prend un véhicule à moteur—et l'expression est définie—avec l'intention de l'utiliser ou se trouve à son bord.

Il est parfois utile à nos téléspectateurs ou aux lecteurs du *hansard* d'avoir des exemples, parce que le Code criminel est fort compliqué. J'ai exercé le droit pénal pendant quelque 14 ans, et je peux dire que c'est une loi considérable et compliquée.

● (1130)

Prenons l'exemple d'une personne qui s'est introduit par effraction avec une voiture volée, non dans une maison d'habitation, mais dans les locaux d'une entreprise. Le contrevenant serait inculqué en vertu de l'article 348 du Code criminel et il s'agirait, puisque l'infraction n'a pas eu lieu dans une maison d'habitation, d'un acte criminel passible d'une peine d'emprisonnement d'au plus 10 ans.

Si le député de Wild Rose réussit à faire adopter son projet de loi, l'usage d'un véhicule volé ajouterait une année de plus à la peine. Je ne pense pas que cela fasse une différence énorme, si on considère les autres articles du code qui criminalisent déjà le vol de véhicule de toute manière. . .

Une voix: La peine est de dix ans.

M. Peter Mancini On me demande si la personne reconnue coupable sera condamnée à une peine de dix années d'emprisonnement. Là encore, la détermination de la peine est une question compliquée. Certaines personnes sont condamnées à cinq ans, d'autres, à dix ans. Même si le contrevenant obtenait une peine plus légère, et cela n'enlève rien au projet de loi C-219, ce n'est qu'un exemple que je ne donne, un an serait ajouté à sa peine d'emprisonnement.

Je n'ai rien vraiment contre cela. Ce n'est pas une mauvaise idée. Cela fera peut-être comprendre à quel point il est dangereux et mal d'utiliser un véhicule volé pour commettre un crime. Le projet de loi ajoute une peine d'un an. De toute façon, dans la plupart des cas, cela s'ajoutera à une peine plus longue.

Par conséquent, je n'ai rien à dire contre le projet de loi. Il vise simplement à inscrire dans le code le principe qui est appliqué en *common law*—et qui mérite, à mon avis, d'être débattu et examiné de plus près—soit le fait d'imposer une peine consécutive au lieu de laisser au juge le loisir d'imposer une peine concomitante. Même à cela, je ne vois pas vraiment d'objection au projet de loi.

Ce qui me préoccupe, c'est ce qui motive le projet de loi. On n'a pas encore déterminé si l'imposition de peines plus sévères contribue à prévenir la criminalité; le débat à ce sujet se poursuit toujours. Je comprends ce que le député veut dire lorsqu'il affirme que la peine supplémentaire servira de leçon à ceux qui décident de voler une auto pour commettre un crime. La menace d'une peine plus sévère pourrait effectivement dissuader la poignée de contrevenants qui, de façon préméditée et calculée, décident de voler un véhicule pour commettre un crime. Toutefois, la vaste majorité des contrevenants aux prises avec la justice n'ont pas planifié le crime qu'ils ont commis. On dit d'ailleurs que c'est la raison pour laquelle ils se font pincer. Ils ont agi sous l'impulsion du moment, sans vraiment y avoir réfléchi.

Ils ont quand même commis un acte criminel, un crime très grave. Ceux qui croient être en mesure de dissuader un criminel en lui disant «Écoute, si tu décides de voler un véhicule pour commettre une infraction, tu devrais y repenser à deux fois parce que tu risques d'avoir à purger deux peines consécutivement» ont tort. Je dirais que, neuf fois sur dix, les contrevenants volent des véhicules à l'improviste pour commettre un crime sous l'impulsion du moment. En réalité, les contrevenants ne prennent pas le temps de réfléchir aux peines que pourraient entraîner la perpétration d'un crime.

Ils savent qu'ils commettent une infraction, et c'est pourquoi ils doivent être punis. Toutefois, si les députés pensent qu'ils arriveront à changer la façon de penser des contrevenants, ils se trompent.

La réadaptation est un aspect de la détermination de la peine dont il est rarement question dans les projets de loi de ce genre. La réadaptation est ce qui arrive au contrevenant après qu'il a commis l'infraction. Dans le meilleur des cas, elle doit lui apprendre à ne pas récidiver en s'attaquant aux causes profondes de l'infraction. Il est rare qu'on parle de réadaptation dans les débats sur les projets de loi de ce genre.

Les députés ont mentionné un autre projet de loi, qui portait sur les peines consécutives. J'ai lu les remarques faites par le député qui a présenté ce projet de loi. Comme il s'agit d'un projet de loi différent, je ne m'y attarderai pas trop longtemps. Cependant, dans toutes les remarques que ce député a faites à la Chambre des communes au sujet de ce projet de loi, il n'a jamais parlé de réadaptation. D'ici à ce que nous nous attaquions à ce problème, le simple fait de penser que nous pouvons faire peur aux contrevenants en leur imposant des peines plus sévères ne règlera pas le problème. Cela étant dit, pour la victime dont la voiture a été volée, encore une fois, si elle cherche une forme quelconque de justice vengeresse, alors je suppose que la peine d'un an d'emprisonnement est sensée.

● (1135)

Si un véhicule est utilisé dans la perpétration d'un crime, ce sera au juge de décider si la peine imposée sera de six mois, huit mois ou un an.

C'est un point intéressant, un projet de loi intéressant qui mérite d'être examiné. Le député qui l'a présenté a pris cette initiative après avoir entendu ses électeurs et les chefs de police exprimer leur

Initiatives parlementaires

appui à cet égard. En tant que groupe de pression, les chefs de police représentent un certain point de vue, comme c'est le cas des autres groupes de pression qui s'intéressent aux divers projets de loi.

Les députés disent que, en tant que groupe de pression, les chefs de police cherchent à protéger la société. C'est vrai. La Société John Howard est un groupe qui cherche aussi à protéger la société, mais d'une manière différente. Les parlementaires ne doivent pas se laisser influencer par un groupe de pression ou un autre, mais bien essayer de trouver l'équilibre qui reflète la volonté des Canadiens.

Je remercie le député d'avoir présenté ce projet de loi. Il a donné matière à une discussion sérieuse.

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour appuyer le projet de loi C-219. Je félicite le député de Wild Rose d'avoir présenté ce projet de loi d'initiative parlementaire. J'estime que c'est une mesure dont a besoin la société. Elle envoie un message à ceux qui ont l'intention de commettre des crimes et de le faire en utilisant des véhicules volés. Je félicite donc le député d'avoir proposé cette mesure.

En tant qu'ancien policier, j'ai de bonnes choses à dire à propos de ce projet de loi. J'ai connu bien des jeunes contrevenants qui enfreignent la loi, volent des voitures, se moquent de la police, conduisent dangereusement sans être pourchassés dans le seul but d'attirer l'attention de la police.

Au début de ma carrière, j'ai vu le nombre de vulgaires vols de voiture augmenter jusqu'à un millier par mois dans la ville de Calgary seulement. Il en était de même dans toutes les villes du pays. Il n'y avait aucune peine dissuasive. Le jeune contrevenant riait à la pensée même de se faire prendre dans une voiture volée. Il commettait délibérément cette infraction pour attirer l'attention de la police et l'inciter à le pourchasser. C'est une bien drôle de façon de profiter des droits et libertés du pays et les tribunaux ne punissaient pas les jeunes contrevenants de manière à les dissuader de commettre pareil acte criminel. Il doit y avoir des mesures dissuasives. Le projet de loi C-219 est un pas dans la bonne direction.

Environ 80 p. 100 des véhicules volés sont retrouvés. Dans 80 p. 100 des cas, les contrevenants volent les véhicules pour se balader ou commettre un crime, après quoi ils les abandonnent. Autrement dit, ils sont retrouvés, mais cela entraîne quand même des frais pour les compagnies d'assurances.

Quant aux 20 p. 100 qui restent, ils servent souvent à autre chose que la perpétration d'un crime. Ils sont souvent vendus outre-mer. Ils sont démantelés et vendus en pièces détachées. Ou alors, ils servent à faire tourner l'économie d'un autre pays. C'est incroyable le nombre de véhicules volés qui quittent le pays pour faire tourner l'économie d'un autre pays. Tout ce qu'il faut faire, c'est aller dans un port de l'une des côtes et surveiller le trafic de conteneurs. Ces derniers pourraient contenir deux ou trois véhicules volés. C'est quelque chose que la police ne peut pas contrôler. Elle sait que nombre de véhicules volés quittent ainsi le pays, mais elle ne peut rien faire, faute de ressources.

• (1140)

Je crois que l'on devrait ajouter une année à la peine imposée à toute personne prise dans un véhicule volé, et je ne parle pas des infractions supplémentaires.

Le député qui a pris la parole juste avant moi a parlé des peines pour introduction par effraction. Lorsqu'une personne prise dans un véhicule volé viendrait juste de s'introduire par effraction dans un magasin, sa sentence passerait certainement à 10 ans. Je ne connais aucun cas de personne condamnée à dix ans d'emprisonnement pour s'être introduit par effraction dans un magasin. Je ne connais pas non plus de cas de personne condamnée à 10 ans pour s'être introduit par effraction dans une résidence.

Les juges ont actuellement la possibilité d'imposer aux délinquants des peines sévères, mais ils ne le font pas. Ils sont comme les politiciens. Il faut les forcer pour qu'ils agissent et, la plupart du temps, ce n'est que lorsque la population en a vraiment assez d'une situation et réclame des mesures correctives que les politiciens agissent. À mon humble avis, c'est la même chose dans le cas des juges. Ils soutiennent qu'ils sont tenus de respecter la jurisprudence.

Quelle jurisprudence s'applique lorsqu'une personne est accusée d'une demi-douzaine de vol d'automobiles et de quelques introductions par effraction? Dans de tels cas, les tribunaux décident qu'ils ne condamneront pas l'individu pour les six introductions par effraction ou les six vols d'automobile, mais ils lui imposeront plutôt une peine globale qui équivaut à ce qu'il recevrait pour le vol d'une seule automobile et pour une seule introduction par effraction dans un magasin. C'est ce que font nos tribunaux.

Il faut fixer des peines minimales dans les lois. Lorsqu'un délinquant a volé une automobile, il doit purger au moins un an de prison.

À cet égard, je crois que le projet de loi est très bien.

Je me rappelle le cas de cinq détenus du pénitencier de Drumheller qui se sont récemment évadés. L'un d'eux avait été impliqué dans le meurtre d'un agent de police. Un autre avait été condamné pour homicide involontaire. Deux autres avaient été accusés de vol et le dernier d'introduction par effraction.

Ces détenus ont volé une automobile pour s'évader. Ils ont conduit jusqu'à Cochrane, à environ 100 milles de Drumheller. Là, ils ont abandonné leur véhicule et en ont volé un autre. Ils se sont rendus dans ce véhicule jusqu'à Coquitlam, en Colombie-Britannique, où ils ont commis un vol à main armée et un cambriolage.

Ils ont volé un troisième véhicule, ont parcouru le sud de la Colombie-Britannique, puis sont allés commettre un autre vol à main armée dans le centre de la province. Ces cinq détenus étaient en fuite. Que leur est-il arrivé?

Ils auraient dû être condamnés à un an d'emprisonnement pour chaque voiture qu'ils ont volée et non à une peine globale de quelques mois de plus en prison pour tous les délits réunis. Ce n'est pas ce qui devrait arriver, mais c'est ce qui se produit maintenant dans nos tribunaux et c'est ainsi que les autorités ont traité le problème. Il est temps que les choses changent.

Initiatives parlementaires

Il faut arrêter net ce qui se passe maintenant en prévoyant dans notre loi une peine minimale qui fera changer d'avis les juges qui croient avoir tout pouvoir discrétionnaire ou devoir faire comme leurs prédécesseurs, et qui se fient parfois sur une seule décision antérieure. Il faut mettre un terme à toute cette affaire de peines générales concurrentes.

Je crois que les membres de l'Association canadienne des chefs de police qui se sont réunis en assemblée en 1996 auraient bien accueilli un tel projet de loi. Ils sentiraient maintenant qu'ils obtiennent finalement l'appui de la Chambre lorsqu'ils font valoir leur point de vue. Les forces policières doivent assumer la responsabilité très grave de protéger la société.

Il ne s'agit pas ici de la John Howard Society.

• (1145)

La John Howard Society a certes un rôle à jouer, mais pas en défendant les droits des prisonniers. On protège beaucoup trop les droits des prisonniers au Canada. On avait cessé d'écouter les chefs de police, mais ceux-ci sortent de l'ombre et disent de plus en plus fort qu'ils rencontrent un problème dans nos rues et qu'ils ont besoin d'aide. Seuls les politiciens peuvent vraiment résoudre ce problème. Ils peuvent présenter des lois vraiment exigeantes qui tiendront responsables les personnes qui commettent des délits criminels.

J'exhorte les députés à évaluer les mérites du projet de loi C-219. Ils verront alors, j'en suis sûr, que ce projet de loi est un pas dans la bonne direction.

M. David Price (Compton—Stanstead, PC): Monsieur le Président, je suis heureux de participer au débat sur le projet de loi C-219, Loi modifiant le Code criminel relativement à l'utilisation ou à la conduite, lors de la perpétration d'une infraction, d'un véhicule à moteur volé.

Mon parti et le Parti réformiste ne s'entendent pas sur les corrections à apporter au système de justice, mais ils sont d'accord pour dire que celui-ci comporte de nombreux problèmes. Nous nous entendons sur le fait le gouvernement libéral ne répond pas toujours aux attentes des Canadiens pour ce qui est de renforcer le Code criminel et ses dispositions, au besoin.

Comme l'ont mentionné les intervenants précédents, le projet de loi modifierait l'article 334 du Code criminel. Cette modification vise à établir une catégorie d'infraction à l'égard de quiconque conduit ou utilise un véhicule à moteur qu'il a volé ou qu'il sait avoir été volé, lors de la perpétration d'une infraction criminelle ou lors de sa fuite après avoir commis ou tenté de commettre une infraction criminelle.

La peine prévue pour pareille infraction serait une peine d'emprisonnement d'un an. Le projet de loi propose aussi que la peine soit purgée consécutivement à toute autre peine imposée pour une autre infraction basée sur les mêmes faits. Tout cela revient finalement à

dire qu'une plus grande importance serait accordée aux infractions perpétrées au moyen d'un véhicule volé.

Ceux qui prétendent qu'il existe déjà des dispositions du Code criminel qui règlent efficacement ce problème ont tort. Les dispositions existantes mentionnent peut-être le problème qu'elles sont censées résoudre, mais en réalité, nous devons renforcer le Code criminel de manière à dissuader ceux qui utilisent des véhicules volés d'enfreindre la loi.

Je félicite le député des efforts qu'il a déployés à cet égard et j'appuie son projet de loi, à l'instar de tous les députés du caucus progressiste conservateur. C'est une mesure positive, car elle propose des solutions relativement à deux aspects clés de notre Code criminel qui doivent être améliorés. Cette mesure rendrait plus sévères les peines auxquelles s'exposent les individus qui volent un véhicule pour commettre des infractions.

Elle constituera un heureux changement car elle permettra d'imposer une peine additionnelle aux contrevenants qui auront commis une infraction additionnelle, à savoir voler un véhicule pour perpétrer une autre infraction. L'utilisation d'un véhicule volé est tout autant une infraction que n'importe quelle autre infraction et peut faire l'objet d'une peine distincte.

Un autre aspect de la modification proposée stipule que la peine imposée au contrevenant, à savoir le conducteur, sera purgée consécutivement. C'est un point important au chapitre de la détermination de la peine. Par exemple, pour une personne qui serait trouvée coupable d'un délit en vertu de la disposition proposée, la peine sera cumulative. Elle sera purgée consécutivement plutôt que concurrentement. Cela adressera un message encourageant aux milliers de Canadiens qui perdent leur véhicule à la suite d'un vol ou lorsque quelqu'un commet un vol et s'empare de leur véhicule par la force. Cette disposition obligera à rendre davantage compte de ses actes. Elle adressera certainement ce message aux criminels.

Les crimes contre la propriété sont particulièrement choquants pour la victime. Les gens, pour des raisons évidentes, attachent beaucoup d'importance à leur véhicule en tant que mode de transport. Lorsqu'ils se font voler leur véhicule cela entraîne de graves inconvénients pour eux, d'autant plus qu'il arrive souvent que ces véhicules soient endommagés ou ne soient jamais retrouvés. Il faut également mentionner le sentiment d'intrusion semblable à celui qui suit un cambriolage et que ressentent les personnes dont les biens sont volés ou endommagés.

• (1150)

Nous, du caucus progressiste conservateur, estimons que d'autres modifications au Code criminel s'imposent si l'on veut faire échec au crime contre la propriété privée. Le mois dernier, mon collègue, le député de Pictou—Antigonish—Guysborough, a présenté la motion M-515, qui visait à ajouter la violation de domicile à la liste des infractions au Code criminel.

De plus, les progressistes conservateurs sont favorables à une application rigoureuse du principe de cohérence dans les peines.

Initiatives parlementaires

Autrement dit, si quelqu'un commet un crime, il mérite une punition en conséquence. Voilà pourquoi notre caucus appuie les démarches de la députée de Mississauga-Est en vue de l'adoption du projet de loi C-251. Le projet de loi que le député propose vise à modifier le Code de façon à mettre davantage l'accent sur une infraction qui y figure déjà. Je trouve que c'est un pas dans la bonne direction. J'espère donc que la Chambre souscrira à ce projet de loi, qui peut faire l'objet d'un vote.

Nous devons nous rappeler toutefois que, peu importe quels bons sentiments la motivent, cette mesure législative ne sert à rien s'il n'y a aucun moyen de la faire appliquer. Je voudrais donc exprimer certaines préoccupations face à la tendance du gouvernement à sous-financer les mécanismes d'exécution de nombreuses lois.

La ministre de la Justice et le solliciteur général déclarent souvent que la sécurité du public est une priorité pour le gouvernement. Plutôt que de parler, le gouvernement pourrait faire beaucoup pour prouver son attachement à la sécurité publique en appuyant des projets de loi comme ceux qu'ont présenté les députés de Wild Rose, Mississauga-Est et Pictou—Antigonish—Guysborough.

Le gouvernement devrait porter davantage attention à ce que demandent nos corps policiers. Disons-le franchement, les policiers se font malmenés par le gouvernement libéral. Selon les renseignements rapportés en avril par le comité du gouvernement sur le crime organisé, les services nationaux de police ont besoin d'une somme additionnelle de 200 millions de dollars au cours des quatre prochaines années, sinon ils disparaîtront tout simplement, et cela aura des conséquences dans toutes les régions du pays.

La situation évolue et nous avons déjà vu des cas où d'importants détachements de la GRC n'étaient pas suffisamment financés. Pire encore, le budget global de ce corps policier pour l'exercice financier est déficitaire de 10 millions de dollars, jusqu'à maintenant, et le programme des cadets de la GRC a vu son budget gelé pour le reste de l'année.

Malheureusement, depuis des mois, l'attitude du gouvernement révèle de l'insouciance et de l'indifférence dans la lutte contre la criminalité. Le gouvernement libéral ne semble pas conscient des conséquences négatives qu'a eues la suppression de la police des ports, à Halifax et à Vancouver notamment. Nous constatons que de plus en plus de produits du trafic de stupéfiants et de la contrebande entrent au Canada par les ports. Pourtant, cette décision qui avait été prise a été maintenue malgré les protestations de beaucoup de Canadiens qui savaient quelles répercussions pourrait avoir ce changement.

Le solliciteur général et le gouvernement libéral ont décidé de sabrer 74,1 millions de dollars de la partie du budget de la GRC consacrée au crime organisé, pour l'exercice en cours, selon les estimations du gouvernement. On ne peut pas dire que le gouvernement fasse preuve de leadership en assurant les ressources nécessaires aux responsables du maintien de l'ordre. Cela représente une coupe de 13 p. 100 sur la totalité de l'argent dépensé par la GRC, au cours d'un seul exercice financier, pour combattre le crime organisé.

La GRC n'est pas le seul corps policier qui en ressent les effets. Les services de police municipaux et provinciaux sont forcément obligés d'en assumer les retombées, car on se décharge sur eux de certaines responsabilités. Beaucoup de ces corps policiers sont déjà surchargés par l'abandon de la police des ports et luttent pour combler le vide laissé par les décisions du gouvernement. Le gouvernement libéral devrait également cesser de se décharger de ses responsabilités financières sur les provinces dans le cas des programmes et des services destinés aux jeunes contrevenants.

Lorsque la Loi sur les jeunes contrevenants est entrée en vigueur en 1984, le gouvernement fédéral a garanti qu'il assumerait 50 p. 100 des coûts. À l'heure actuelle, il ne paie que 30 p. 100 de la facture alors que les provinces et les territoires paient les 70 p. 100 qui restent. Est-il surprenant alors que la ministre de la Justice ne puisse obtenir l'accord des provinces pour remplacer la Loi sur les jeunes contrevenants?

Je suis en faveur du projet de loi C-219 et j'espère que les ministériels trouveront la volonté de voter eux aussi en faveur de ce projet de loi. J'invite à nouveau le gouvernement à cesser ses politiques destructives en ce qui concerne les policiers de première ligne. Les belles paroles ne servent à rien. Les gens chargés de l'application de la loi ont besoin de mesures concrètes.

• (1155)

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de l'autre côté pour son initiative. En fait, je félicite tous les députés qui ont le courage de mettre leurs idées par écrit sous la forme d'un projet de loi afin que l'on puisse en débattre à la Chambre.

Même si les députés d'en face se fondent sur plusieurs critères pour évaluer le projet de loi, pour ma part, je me fonde sur sa valeur, non pas sur des considérations politiques. Je n'ai pas l'intention de déclamer tout ce qui ne va pas ou semble ne pas aller dans notre système de justice pénale. D'emblée, je dis que ce projet de loi n'a rien à voir avec la GRC, les budgets, la loi sur les jeunes contrevenants ou d'autres questions que l'on soulève constamment.

Je voudrais attirer l'attention des députés sur le projet de loi C-219, qui dit:

Est coupable d'un acte criminel et doit être condamné à un emprisonnement d'un an quiconque, soit lors de la perpétration ou de la tentative de perpétration d'une infraction, soit lors de sa fuite après avoir commis ou tenté de commettre une infraction, conduit ou utilise un véhicule à moteur qu'il a volé ou qu'il sait avoir été volé.

Il stipule ensuite que la sentence imposée doit être purgée consécutivement à toute autre peine. En soi, cela semble être une bonne initiative et je dirais que, prise isolément, c'est effectivement une initiative très valable. Cela semble indiquer que le Code criminel ne dit rien des questions mentionnées par le projet de loi: vol d'un véhicule à moteur, son utilisation pour commettre un acte criminel, etc. Or, je prétends que le Code criminel traite déjà de cela.

Initiatives parlementaires

Je renvoie les députés au paragraphe 322(1) du Code criminel sous le titre «vol», qui dit:

Commets un vol quiconque prend frauduleusement et sans apparence de droit, ou détourne à son propre usage ou à l'usage d'une autre personne, frauduleusement et sans apparence de droit, une chose quelconque, animée ou inanimée, avec l'intention:

a) soit de priver, temporairement ou absolument, son propriétaire, ou une personne y ayant un droit de propriété spécial ou un intérêt spécial, de cette chose ou de son droit ou intérêt dans cette chose;

C'est en quelque sorte l'article qui traite de la question soulevée par le député. Il y a aussi une section sur les «infractions ressemblant au vol», qui traite de la question des véhicules à moteur.

...est coupable d'une infraction punissable sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire quiconque, sans le consentement du propriétaire, prend un véhicule à moteur ou un bateau avec l'intention de le conduire ou de l'utiliser ou de le faire conduire ou utiliser ou, sachant que le véhicule ou le bateau a été ainsi pris, se trouve à son bord.

Il y a aussi un deuxième paragraphe à cet article, mais je ne vais pas le lire aux députés.

Je désirais montrer aux députées que lorsqu'un tribunal pénal traite de ces questions, les juges doivent prendre en considération ce genre d'argumentation légale fondée sur les textes de loi. Les juges doivent se fonder sur ces articles, et ce qu'il faut établir c'est l'intention, est-ce que l'accusé a pris le véhicule à moteur dans un but délictueux. Je pencherais plutôt pour l'opinion du député d'en face, le porte-parole en matière de justice, qui disait à peu près que certaines des infractions sont souvent sans intention précise. En fait, ces gens font pitié plus que d'autre chose.

Le dernier article dont je veux parler porte sur la manière dont le juge détermine la peine, ce qui est pertinent au paragraphe (2) du projet de loi. Cette question est traitée à l'article 718 du code criminel, qui précise:

Le prononcé des peines a pour objectif essentiel de contribuer, parallèlement à d'autres initiatives de prévention du crime, au respect de la loi et au maintien d'une société juste, paisible et sûre par l'infliction de sanctions justes visant un ou plusieurs des objectifs suivants:

- a) dénoncer le comportement illégal;
- b) dissuader les délinquants, et quiconque, de commettre des infractions [. . .]

Le paragraphe (2) dit encore ceci:

Le tribunal détermine la peine à infliger compte tenu également des principes suivants:

- a) la peine devrait être adaptée aux circonstances aggravantes ou atténuantes liées à la perpétration de l'infraction ou à la situation du délinquant; sont notamment considérées comme des circonstances aggravantes des éléments de preuve établissant [. . .]

Suit toute une liste de circonstances aggravantes dont le juge doit tenir compte.

• (1200)

S'il n'y avait rien dans le Code criminel à cet égard, le député d'en face aurait raison, mais la question est abordée. En soi, le Code

criminel est une mesure législative tout à fait adéquate aux infractions en cause. Je ne veux pas minimiser l'importance de ces infractions et de ces préoccupations ni laisser entendre qu'elles ne sont pas importantes ou qu'elles sont sans intérêt. Au contraire, ces questions ont beaucoup d'importance pour les Canadiens et leur système judiciaire.

Il se pourrait que le député soit naïf dans la manière dont il tente de réaliser son objectif ou ce qu'il croit être son objectif. Elle est certes contre-productive. S'il pense que ce projet de loi va réduire l'incidence des vols d'autos, il est très naïf. Un grand nombre de véhicules volés le sont par des gens stupides qui agissent de manière impulsive, sans réfléchir. Si le député pense que son projet de loi va réduire le nombre de personnes stupides dans notre société, j'aimerais bien qu'il m'explique un peu comment cela va se faire.

Si le député pense que les peines consécutives sont la panacée à tous nos problèmes en matière de détermination de la peine, il va falloir qu'il réfléchisse un peu plus. Les procureurs de la Couronne, les avocats de la défense et les juges savent qu'il existe une certaine latitude en matière de détermination de la peine. Latitude qui s'exerce, sans perdre de vue l'article 718, selon que l'accusé plaide coupable ou est trouvé coupable par le juge.

Après avoir entendu les arguments concernant la peine, le juge tient compte de tous les principes énoncés à l'article 718 dont je viens de parler. Il faut condamner le comportement illégal, protéger la sécurité publique et dissuader les délinquants de commettre des infractions. Tels sont les principes qui entrent en ligne de compte dans la détermination de la peine.

Si le député veut ajouter une année supplémentaire, ce à quoi revient une peine consécutive, selon moi ça ne se fera pas sans qu'il y ait une diminution ailleurs. On ne tiendra pas compte de la seule infraction. Elle fera partie d'un tout. Le juge qui sera obligé de respecter l'obligation d'imposer une peine consécutive risquera donc de porter une attention moindre à l'infraction en soi. C'est là la faille du projet de loi même si intellectuellement on en accepte le principe.

Le député aborde un problème qui préoccupe la société canadienne dans son ensemble et chacun d'entre nous en particulier, mais son projet de loi n'est pas une solution. En effet, il priverait les juges de toute discrétion. Ce projet de loi et donc inutile, contre-productif et, en dernière analyse, tout à fait naïf, à mon avis.

M. Peter Goldring (Edmonton-Est, Réf.): Naïf, monsieur le Président? Je ne crois pas.

Je voudrais prendre la parole au nom des victimes. J'ai moi-même été victime d'un vol de voiture. D'autres députés se sont certainement trouvés dans la même situation. On me permettra de raconter mon histoire et son issue, pour mieux faire comprendre mes doutes au sujet du fonctionnement de notre système juridique.

Il est midi. Ma voiture d'entreprise, remplie de matériel, est volée. Non seulement le matériel, mais la voiture aussi. Après un

Initiatives ministérielles

appel à la police et cinq heures d'attente, je décide de partir moi-même à la recherche du véhicule. Imaginez-vous que je l'ai moi-même aperçue roulant devant mon bureau. Grâce au téléphone cellulaire, j'ai appelé la police, qui est arrivée dans les minutes qui ont suivi.

• (1205)

Le problème ne concerne pas uniquement le vol du matériel et de la voiture, mais également le traitement réservé à l'auteur du vol. Lorsque la police a mis la main au collet du voleur, il a dit: «Trois mois! J'ai besoin d'un repos. Après cela, je serai de nouveau libre.»

Après avoir volé un véhicule rempli de matériel d'équipement et d'appareils coûteux, d'une valeur de 10 000 \$, il a fait le recel de ce matériel. Lorsque j'ai retrouvé l'individu, la moitié du matériel avait déjà disparu. Après avoir tenté d'échapper aux policiers et embouti une voiture de police et deux autres véhicules, l'individu a retrouvé sa liberté au bout de trois mois. Pourquoi? Parce que le système juridique traite toutes les infractions en bloc.

Je crois que le projet de loi présenté par le député de Wild Rose l'illustre bien. L'auteur du projet de loi a mis le doigt sur le problème en proposant une peine d'emprisonnement d'un an. . .

[Français]

Le vice-président: Je me dois d'interrompre l'honorable député car la période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée et l'ordre est reporté au bas de la liste de priorité au *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES

L'hon. Don Boudria (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose:

Que, conformément aux paragraphes 49(1) et 49(2) de la Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada, chapitre O-3.01 des Lois révisées du Canada (1985), cette Chambre approuve la nomination de Dyane Adam à titre de commissaire aux langues officielles du Canada pour un mandat de sept ans.

—Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord exprimer au Dr Victor Goldbloom, l'actuel commissaire aux langues officielles, au nom de cette Chambre et de tous les Canadiens et Canadiennes, notre reconnaissance pour ses nombreuses années de services dévoués.

La fonction de commissaire aux langues officielles est extrêmement importante. Le Parlement a créé ce poste afin de protéger et de promouvoir l'une des caractéristiques qui distingue le Canada, soit nos deux langues officielles. Le commissaire aux langues officielles est un ombudsman spécial qui rend compte directement au Parlement du Canada.

Le mandat du commissaire consiste à assurer la protection et la promotion des droits linguistiques des personnes et des groupes au Canada, et à surveiller le rendement linguistique des institutions fédérales et d'autres organismes visés par la Loi sur les langues officielles.

Le commissaire enquête sur les plaintes et formule des recommandations de manière à assurer le respect des droits linguistiques des Canadiens et des Canadiennes dans leurs rapports avec les institutions du gouvernement du Canada.

Il incombe également au commissaire de faire connaître la Loi sur les langues officielles aux Canadiens, et de les renseigner sur le rôle qu'il joue auprès du gouvernement du Canada en vue de l'encourager à veiller au respect, à la protection et à la promotion de nos deux langues officielles.

[Traduction]

Le rôle du commissaire est clairement axé sur les gens. Le commissaire rencontre dans toutes les provinces, à intervalles réguliers, des Canadiens de tous âges et de toutes conditions et travaille avec eux dans le but d'améliorer le respect de nos deux langues officielles. Le commissaire rencontre également des fonctionnaires des divers ordres de gouvernement et des particuliers du secteur privé, des communautés et des milieux universitaires.

• (1210)

Une partie importante des fonctions du commissaire consiste également à aider les communautés minoritaires de langue officielle à accroître leur vitalité et à obtenir le respect des droits qui leur sont reconnus dans la Constitution et dans la Loi sur les langues officielles.

[Français]

Le Dr Dyane Adam possède clairement les compétences, le bagage et l'expérience nécessaires pour bien s'acquitter des responsabilités de ce poste. Elle a joué un rôle très important dans le domaine des langues officielles pendant plusieurs années. Elle connaît bien la situation des langues officielles partout au Canada.

Elle a également contribué à la fondation de plusieurs organisations provinciales et régionales et à plusieurs projets pour les francophones et pour les femmes partout au Canada. Ai-je besoin de rappeler que le Dr Adam, lorsqu'elle sera nommée par les deux Chambres, sera la première femme à être détentrice de ce prestigieux poste.

Le Dr Adam a participé à la fondation du Réseau des chercheuses féministes de l'Ontario français, et elle est membre de plusieurs organisations, incluant le Regroupement des universités de la Francophonie hors Québec. Pendant trois ans, elle a présidé le Comité consultatif sur les affaires francophones du ministère ontarien de l'Éducation et de la Formation.

Initiatives ministérielles

Je suis persuadé que tous les députés conviendront avec moi que M^{me} Adam possède une feuille de route impressionnante et qu'elle est une candidate idéale, compte tenu de ses vastes connaissances et de son intérêt passionné pour la promotion et la protection des droits linguistiques de tous les Canadiens et Canadiennes.

Cette nomination entrera en vigueur en août 1999. Le Dr Goldbloom a déjà accepté d'assurer l'intérim selon des modalités qui seront établies dans les prochains jours.

J'invite donc tous les députés à appuyer la motion visant à la nomination du Dr Dyane Adam à titre de commissaire aux langues officielles du Canada.

[Traduction]

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Réf.): Monsieur le Président, j'ai plusieurs raisons de me réjouir de participer au débat sur cette motion.

J'ai eu le plaisir d'assister la semaine dernière à une réunion du Comité des langues officielles au cours de laquelle M^{me} Adam s'est présentée et a fait part de ses compétences aux membres du comité. J'ai été très impressionné. Depuis de nombreuses années, j'ai mené un grand nombre d'entrevues à tous les niveaux, surtout auprès de professionnels, et je dois dire que Dyane Adam avait toutes les qualités nécessaires pour l'entrevue et pour le poste. J'ai été très impressionné par son comportement. Elle était calme et a gardé son sang-froid tout au cours de l'entrevue, ce qu'elle pourrait certainement être appelée à faire dans le contexte de son nouveau poste.

Je tiens à féliciter les gens d'en face. Un tel compliment est rare venant de moi, mais je suis content de voir que mes collègues d'en face ont fait preuve de suffisamment d'ouverture et de franchise pour soumettre des officiers de la Chambre des communes, des postes et des candidats à des entrevues menées par un comité. Dès le début, lorsque nous avons discuté de ce processus concernant le Commissaire à la protection de la vie privée et le Commissaire à l'information, nous avons affirmé qu'il n'y avait rien à craindre si ce n'est la crainte elle-même. Après avoir franchi toutes les étapes de ces entrevues, nous constatons maintenant que le processus de sélection fonctionne normalement.

Dans le cas de M^{me} Adam, je suis persuadé que, si elle n'avait pas fait une bonne entrevue, elle l'aurait su tout autant que nous et nous aurions pu en rester là. Mais c'est le contraire qui s'est produit. Elle s'est très bien débrouillée.

• (1215)

Le gouvernement a bien l'appui de notre parti pour sa nomination au poste de Commissaire aux langues officielles.

Si l'idée que la Chambre des communes se fonde sur les connaissances, les compétences et les qualités à titre de premier critère pour nommer quelqu'un à un poste au lieu de se fonder sur les relations de la personne, ou sur ce qu'elle a fait pour le parti, n'est pas nouvelle, c'est bien la bonne façon de procéder. Nous avons tendance à choisir les meilleurs candidats pour les postes. Un jour pas trop

lointain, le même processus pourrait s'appliquer aux membres des commissions des libérations conditionnelles et d'autres commissions. Je ne pense pas que ce soit irréaliste. Mes collègues commentent peut-être à comprendre maintenant que le processus que nous avons établi est en fait normal. C'est ainsi que l'on procède dans l'entreprise privée tous les jours.

Je félicite Dyane Adam d'avoir été nommée à ce poste avec le consentement de la Chambre. Je félicite mes collègues du processus de sélection. Même si c'est un gouvernement majoritaire, je félicite le gouvernement libéral. Nous savons qu'il n'était pas forcé d'agir ainsi. Il a eu recours à ce processus, qui est là pour rester. C'est quelque chose dont tous peuvent s'enorgueillir.

Le curriculum vitae de M^{me} Adam est assez impressionnant. Je sais que le leader du gouvernement à la Chambre a souligné certains éléments de ce curriculum vitae. Je voudrais en faire ressortir d'autres ayant trait aux études. M^{me} Adam a un doctorat en psychologie clinique, une maîtrise en psychologie clinique, un baccalauréat professionnel en psychologie et un baccalauréat avec concentration en psychologie, ce qui, en soi, est suffisant pour que la plupart des entreprises du pays veuillent l'avoir dans leurs rangs. Quelques députés auraient sans doute besoin de consultation psychologique de temps à autre. Peut-être aurons-nous parfois recours à ses services en psychologie plutôt qu'en langues officielles.

M^{me} Adam a été notamment principale du Collège universitaire Glendon de l'Université York et a occupé des postes au ministère de l'Éducation et de la formation et à l'Université Laurentienne. Elle a eu une pratique privée en psychologie à Toronto, à Sudbury et à Cornwall. Elle a travaillé au Cornwall General Hospital, etc.

Je crois vraiment que la Chambre des communes a choisi la meilleure candidate pour le poste, compte tenu de ses connaissances et de ses qualités. Je félicite tous ceux qui ont participé au processus.

[Français]

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Mitis, BQ): Monsieur le Président, c'est également avec plaisir que le Bloc québécois appuie la motion du gouvernement à l'effet de nommer M^{me} Dyane Adam au poste de commissaire aux langues officielles.

En acceptant cette nomination, M^{me} Adam créera deux précédents: celui d'être la première femme à occuper une telle fonction, et la première personne venant de l'extérieur du Québec à être nommée commissaire aux langues officielles.

Toutefois, M^{me} Adam a une connaissance du Québec et du Canada. Originnaire de l'Ontario, elle a oeuvré dans diverses régions du Québec pour retourner ensuite dans sa province natale, où elle a mis ses talents et sa compétence au service de la communauté francophone et ce, avec intelligence et perspicacité.

Celle qui deviendra la prochaine commissaire aux langues officielles sait que la francophonie canadienne parle avec des voix multiples. En effet, lorsqu'elle a participé à la Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario, M^{me} Adam a clairement revendiqué le droit à la diversité du discours franco-on-

Initiatives ministérielles

tarien. Dans un texte destiné au colloque intitulé «Visibles et partenaires», M^{me} Adam écrivait, et je cite:

Cette Table est un lieu qui adhère le plus près possible à une vision féministe de la société où règnent les principes de justice, d'équité et de respect pour la diversité des expériences de toutes les Franco-Ontariennes.

M^{me} Adam s'est également signalée par sa vision et son implication dans le réseau franco-ontarien d'enseignement à distance.

• (1220)

Ce réseau, qui réunit, depuis 1994, les universités bilingues de l'Ontario, est un consortium dont l'objet est d'offrir conjointement des services éducationnels de niveau universitaire, en français. M^{me} Adam a également travaillé dans les domaines de la santé et des communications, toujours avec l'objectif de mieux desservir ses concitoyens et concitoyennes francophones de l'Ontario.

Par conséquent, le Bloc québécois est confiant que cette femme saura reconnaître qu'il y a deux minorités au Canada, les communautés francophones du Canada, qui vivent hors Québec, et la communauté anglophone du Québec. Ces deux minorités évoluent dans des contextes bien différents et doivent être traitées de manière à favoriser leur développement et leur plein épanouissement.

Dans plusieurs textes qu'elle a écrits, notamment celui sur les défis de l'enseignement postsecondaire en Ontario, M^{me} Adam a clairement identifié des caractéristiques de la communauté franco-ontarienne: faiblesse de son poids démographique, taux d'assimilation qui atteint les 40 p. 100, rareté des ressources humaines et financières, isolement des populations francophones.

Évidemment, nous pourrions en ajouter d'autres mais M^{me} Adam, pour avoir déjà été conseillère à l'Office provincial des affaires franco-ontariennes, sait, j'en suis convaincue, les différences qui existent entre les communautés francophones de l'Ontario par exemple, et la communauté anglophone du Québec.

Le Bloc québécois souscrit à la nomination de M^{me} Adam au poste de commissaire aux langues officielles parce que nous croyons que son expérience même est garante du fait qu'elle saura reconnaître les différences fondamentales qui existent entre les communautés minoritaires, au Québec et au Canada, et en témoigner dans ses études et ses prises de position.

Le Bloc québécois souhaite bonne chance à M^{me} Adam dans ses nouvelles fonctions et saisit l'occasion pour lui offrir sa collaboration dans ses travaux futurs.

Nous en profitons également pour remercier le Dr Goldbloom pour avoir effectué ce travail pendant les sept dernières années.

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de me lever à la Chambre et de participer à ce débat concernant la nomination de la nouvelle commissaire aux langues officielles. Le NPD appuie cette nomination.

M^{me} Dyane Adam sera la première femme à occuper ce poste, ainsi que la première francophone hors Québec. Cette franco-ontarienne a oeuvré dans les domaines de la santé et de l'éducation. Elle sait comment il est important pour les communautés minoritaires, que ce soit les francophones hors Québec ou les anglophones au

Québec, d'obtenir des soins de santé et une éducation dans leur propre langue.

Le commissaire aux langues officielles joue un rôle très important pour les minorités linguistiques. Selon la Loi sur les langues officielles, son rôle implique, et je cite:

[...] de prendre toutes les mesures visant à assurer la reconnaissance du statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la Loi et l'intention du législateur en ce qui touche l'administration des affaires des institutions fédérales, et notamment la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Le commissaire procède à des enquêtes, soit de sa propre initiative, soit à la suite des plaintes qu'il reçoit, et présente des rapports et des recommandations conformément à la loi.

En tant qu'Acadien, je me préoccupe des droits des minorités linguistiques. Il y a du chemin qui a été fait depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles et celle de la Charte canadienne des droits et libertés. Malheureusement, il y a encore beaucoup de chemin à faire. À l'Île-du-Prince-Édouard, des parents doivent se battre devant les tribunaux pour obtenir leur école française.

Les programmes d'appui du gouvernement fédéral aux langues officielles sont d'une importance capitale pour les communautés appartenant aux minorités linguistiques. Toutefois, depuis 1993, les libéraux ont réduit de 23 p. 100 le budget de ces programmes. Les progrès réalisés risquent de s'effacer si le gouvernement favorise le statu quo et n'augmente pas les ressources budgétaires attribuées aux programmes d'appui aux langues officielles.

Cet été par exemple, la Société des Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick a dû fonctionner sans sa directrice générale en raison des coupures imposées par le gouvernement libéral.

Les compressions, les privatisations, la dévolution des pouvoirs et les partenariats avec le secteur privé, qu'encourage le gouvernement libéral, font disparaître certains des droits des francophones hors Québec.

Il est important d'avoir une commissaire aux langues officielles qui continuera le travail de son prédécesseur, M. Victor Goldbloom, dans ce domaine.

[Traduction]

Le NPD appuie la nomination de Dyane Adam.

• (1225)

[Français]

M. Mark Muise (Ouest Nova, PC): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'opportunité d'intervenir sur la motion visant à la nomination du Dr Adam au titre de commissaire aux langues officielles. Au nom du Parti progressiste-conservateur, il me fait grandement plaisir d'appuyer la nomination du Dr Dyane Adam au poste de commissaire aux langues officielles.

Initiatives ministérielles

M^{me} Adam m'a non seulement impressionné par son curriculum vitae, mais aussi par la façon dont elle s'est exprimée au Comité mixte sur les langues officielles.

Son expérience et sa connaissance des espoirs de nos régions minoritaires linguistiques vont certainement rendre service à ces gens et surtout, je m'attends à ce qu'elle soit une voix forte pour promouvoir nos deux langues officielles dans des régions dans l'une ou l'autre de ces langues se trouvent minoritaires.

Je tiens à dire à nouveau que j'appuie la nomination du Dr Adam et je lui offre mes sentiments les meilleurs.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Thibeault): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée.)

* * *

LA LOI SUR LES MESURES SPÉCIALES D'IMPORTATION

L'hon. Lawrence MacAulay (au nom du ministre des Finances, Lib.) propose: Que le projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur les mesures spéciales d'importation et la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Tony Valeri (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre part aujourd'hui au débat sur la troisième lecture du projet de loi C-35.

Comme il a été dit à maintes reprises à la Chambre, ce projet de loi est clair et donne directement suite aux recommandations formulées à l'occasion de l'examen parlementaire de 1996. Il met à jour une loi qui est en vigueur depuis 1984 et propose des modifications corrélatives à une loi connexe.

En bref, le projet de loi C-35 vise à améliorer le fonctionnement du système canadien de recours commerciaux à l'égard de l'imposition de droits antidumping et compensateurs prévus en vertu de la Loi sur les mesures spéciales d'importation et de la Loi sur le tribunal canadien du commerce extérieur.

Les modifications techniques proposées viennent aussi préciser certaines dispositions de ces deux lois. La Loi sur les mesures spéciales d'importation est un élément important de l'ensemble des lois canadiennes applicables aux échanges commerciaux. Elle officialise les droits et obligations que le Canada a acceptés en vertu des accords sur les recours commerciaux applicables aux membres de l'OMC.

En vertu de ces règles internationales, des droits spéciaux peuvent être imposés lorsqu'il est établi que le dumping ou le subventionnement d'importations cause un préjudice à une industrie nationale. Cette loi vise donc en premier lieu à protéger les entreprises manufacturières canadiennes et les producteurs agricoles du pays dont les activités sont mises en péril par des importations de marchandises injustement subventionnées ou dont le prix ne correspond pas à la valeur réelle.

Toutefois, il importe de bien comprendre que, dans le contexte actuel de mondialisation de l'économie, une certaine ouverture des marchés est essentielle pour attirer des investissements et maintenir la compétitivité des entreprises canadiennes qui sont souvent tributaires de leurs importations pour répondre aux besoins de leurs clients. Il arrive que ces entreprises importatrices subissent le contrecoup de l'imposition de droits spéciaux sur les importations.

Il convient donc de se montrer prudent et de faire en sorte que la Loi sur les mesures spéciales d'importation tende vers un certain équilibre entre des intérêts souvent conflictuels, soit, d'une part, ceux des entreprises à la recherche de recours et, d'autre part, les intérêts des consommateurs et d'autres entreprises manufacturières qui subissent souvent les effets négatifs de l'imposition de droits antidumping ou compensateurs sur les importations.

• (1230)

Cet équilibre est la principale question sur laquelle se sont penchés en 1996 les deux sous-comités parlementaires qui ont été invités à procéder à l'examen de la Loi sur les mesures spéciales d'importation. Les membres des deux sous-comités ont entendu les témoignages d'un grand nombre d'intéressés assujettis au système prévu par la Loi sur les mesures spéciales d'importation. Ils en sont venus à la conclusion que la loi continuait de protéger les producteurs canadiens contre les préjudices que pouvaient leur causer le dumping et le subventionnement d'importations tout en limitant les dommages accessoires causés aux consommateurs et aux utilisateurs en aval.

Les sous-comités ont aussi répertorié plusieurs domaines où la Loi pourrait être modifiée afin qu'elle soit plus efficace et mieux adaptée aux différents intérêts économiques du Canada.

Les députés se souviendront que le gouvernement a appuyé à peu près toutes les recommandations formulées par les sous-comités. Ce sont ces recommandations que le projet de loi C-35 mettrait en oeuvre.

Comme je l'ai dit précédemment, ce projet de loi comprend aussi plusieurs modifications de nature technique ou administrative qui visent à préciser certaines dispositions actuelles de la loi.

Les principaux thèmes du rapport des sous-comités pris en considération dans le projet de loi sont les suivants: la simplification de la procédure prévue dans la Loi sur les mesures spéciales d'importation afin d'en accroître l'efficacité; la garantie que les PME auront accès à la procédure prévue dans la Loi sur les mesures spéciales d'importation; l'éclaircissement des dispositions d'intérêt public; l'accroissement de la transparence et de l'équité de la procédure.

Permettez-moi de dire quelques mots des dispositions d'intérêt public. À l'étape du rapport, le Bloc québécois et le NPD ont soulevé la question d'autoriser le Tribunal canadien du commerce

Initiatives ministérielles

extérieur à recommander des droits inférieurs à la suite d'une enquête d'intérêt public. Les deux partis s'y opposaient. Rappelons-nous que le Bloc québécois a proposé un amendement qui aurait eu pour effet que la disposition sur l'intérêt public reste inchangée.

Le gouvernement a réagi en disant en gros, comme je viens de le dire, que le projet de loi donne suite à une recommandation des sous-comités parlementaires au sujet de l'intérêt public et souligne le délicat équilibre que le projet de loi vise à instaurer entre les intérêts divergents en matière de recours commerciaux.

Ce que je dirais, en somme, à propos de l'intérêt public, c'est que la question des droits réduits ne se poserait qu'une fois qu'il est établi que l'intérêt public est en cause. Lorsqu'il est recommandé, le droit réduit assure un niveau de protection suffisant pour éliminer le préjudice causé par les importations faisant l'objet de dumping ou subventionnées, ce qui est l'objectif principal de la Loi sur les mesures spéciales d'importation, tout en assurant que les utilisateurs et les producteurs en aval ne sont pas indûment pénalisés par la mesure.

En écoutant le débat à l'étape du rapport, je me suis demandé comment on pouvait s'opposer à cette mesure. Les opposants laissent entendre que les intérêts des consommateurs et des producteurs en aval n'avaient pas à entrer en ligne de compte. Comme nous l'avons dit plus tôt, et je le répète encore, le gouvernement n'est pas du tout d'accord.

Grâce aux améliorations apportées à la loi actuelle, les fonctions d'enquête de Revenu Canada et du Tribunal canadien du commerce extérieur correspondront davantage aux domaines de compétence respectifs de ces deux organisations. En harmonisant les règles sur la divulgation des renseignements confidentiels de Revenu Canada et du Tribunal, on accroîtra l'équité et la transparence de la procédure.

En outre, le tribunal tirera un bien meilleur parti des témoignages d'experts puisque les témoins pourront jouer un rôle plus déterminant dans ses enquêtes. Les nouvelles pénalités prévues dans le projet de loi auront un effet dissuasif au chapitre de la divulgation non autorisée ou de l'utilisation à mauvais escient de renseignements confidentiels obtenus lors des enquêtes menées en vertu de la Loi sur les mesures spéciales d'importation.

Le projet de loi C-35 précise aussi à quelles conditions le Tribunal peut prendre en considération des préoccupations d'intérêt public plus larges et stipule le genre de mesures qu'il peut recommander dans un rapport d'intérêt public.

Au cours de l'examen en comité de ce projet de loi, les députés ont entendu les points de vue de tous les intéressés sur cette question. Ces intéressés ont accordé leur appui au projet de loi et ont unanimement convenu qu'il était conforme aux recommandations formulées dans le rapport au Parlement. Cet appui est tout à l'honneur des députés, qui ont uni leurs efforts pour étudier cette loi et ont su formuler des améliorations acceptables par tous les intéressés.

● (1235)

En conclusion, je pense que les députés reconnaîtront que le projet de loi C-35 améliore la Loi sur les mesures spéciales d'im-

portation et garantit qu'elle demeurera conforme à la réalité économique canadienne. Le projet de loi C-35 permettra à la Loi sur les mesures spéciales d'importation de demeurer un instrument de commerce dynamique qui protège vraiment les intérêts des producteurs canadiens victimes du dumping ou du subventionnement d'importations tout en tenant compte des intérêts des autres producteurs et des consommateurs. J'exhorte mes collègues à soutenir l'adoption du projet de loi.

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre la parole aujourd'hui, à la troisième lecture du projet de loi C-35, qui modifie la Loi sur les mesures spéciales d'importation et la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur.

Ce projet de loi a mis bien du temps à voir le jour. Il y a deux ans et demi, un sous-comité spécial a été créé pour effectuer un examen obligatoire de la LMSI. Je faisais partie de ce sous-comité, avec un ancien député, M. Herb Grubel.

Nous étions d'accord sur les principaux éléments du rapport, mais nous avons également émis une opinion dissidente. J'en expliquerai la raison au fur et à mesure de mes observations aujourd'hui.

Il y a deux ans, juste avant l'ajournement des travaux de la Chambre pour les fêtes, le sous-comité a déposé son rapport et a formulé une liste de recommandations, dont la plupart figurent dans le projet de loi à l'étude aujourd'hui. Je ne sais pas au juste pourquoi la présentation du projet de loi a été retardée aussi longtemps, mais je me réjouis de le voir apparaître et j'estime qu'il contribuera à éclaircir une question qui a besoin d'être clarifiée.

Le Parti réformiste appuie ce projet de loi, même si nous avons soulevé quelques préoccupations mineures à son sujet. Bien que nos amendements aient été rejetés au comité, nous espérons que les modifications apportées à la LMSI établiront un juste équilibre, en protégeant les producteurs et les fabricants, sans nuire indûment aux consommateurs, aux importateurs et aux producteurs en aval. À cet égard, je voudrais certes parler de l'élément de la LMSI qui concerne l'intérêt public, un volet que nous avons tenté de renforcer au comité en proposant un amendement qui a été rejeté. Quoi qu'il en soit, nous appuyons ce projet de loi en général.

Je vais prendre un moment pour expliquer ce projet de loi.

En vertu des règles de l'Organisation mondiale du commerce, tout pays est autorisé à imposer des droits sur les importations, s'il s'agit de marchandises faisant l'objet de dumping dans le pays ou si la production de telles marchandises est subventionnée dans le pays d'origine.

La LMSI est la loi-cadre qui permet aux entreprises canadiennes de demander que des droits antidumping et compensateurs soient imposés sur les produits importés dont le prix de vente au Canada est nettement trop bas ou dont la production est subventionnée.

Les mesures à prendre à cette fin sont clairement énoncées dans le projet de loi. Tout d'abord, l'entreprise canadienne dépose une plainte auprès de Revenu Canada. Dès que Revenu Canada considère que le dossier est complet, une enquête est ouverte. Le ministère envoie alors ses enquêteurs dans les pays visés, afin d'examiner les livres des compagnies en cause et de s'assurer qu'il y a suffisam-

Initiatives ministérielles

ment d'éléments de preuve pour déterminer si les marchandises font vraiment l'objet de dumping ou de subventions.

Il revient au Tribunal canadien du commerce extérieur de mener des enquêtes pour déterminer si des marchandises faisant l'objet de dumping ou de subventions causent réellement un préjudice aux producteurs canadiens.

Dans le passé, le TCCE n'entamait aucune procédure avant que Revenu Canada ait déclaré que du dumping s'était produit. Cela causait des délais et des droits provisoires étaient perçus tant que le TCCE n'avait pas jugé que les entreprises canadiennes avaient vraiment subi un préjudice. Le processus a donc été amélioré. Aux termes du projet de loi modifiant la LMSI, le TCCE entamera désormais ses travaux sans délai, ce que j'approuve entièrement. Je suis d'avis que cela aidera à accélérer toute la procédure.

J'ai dit plus tôt que la protection de l'intérêt public dans toute cette affaire me préoccupait. Après tout, même si on fait du dumping au Canada, il m'arrive parfois de croire que c'est dans l'intérêt de la population. Ce qui m'inquiète le plus dans ce projet de loi, c'est que l'intérêt de la population ne soit pas pris en considération plus tôt au cours du processus.

Nous en avons eu un bel exemple récemment avec l'affaire des aliments pour bébés. Plus tôt cette année, la société américaine Heinz, qui a une filiale au Canada, a accusé Gerber, une autre entreprise américaine, de dumping. Heinz s'est plaint à Revenu Canada et au TCEE et a eu gain de cause. Un droit antidumping de 60 p. 100 a été imposé à la société Gerber, ce qui l'a littéralement chassée du marché canadien. Par contre, cela a créé un monopole pour la société Heinz au Canada.

• (1240)

Entre-temps, nous avons au Canada des parents qui n'ont pas le temps de préparer les aliments pour leurs enfants et qui n'ont accès qu'à une marque de produits pour bébés. Mon bureau a été avisé que certains bébés ne pouvaient se nourrir que des produits Gerber, parce qu'ils sont allergiques aux produits Heinz. Gerber ayant été chassée du marché, les parents de ces enfants estiment que leurs intérêts n'ont pas été protégés. Ce n'est là qu'un exemple de la façon dont les droits antidumping peuvent léser les consommateurs.

Si nous créons des monopoles ou que nous réduisons la concurrence, il y a un problème. Je veux m'assurer que l'on tient compte de l'élément intérêt public et qu'on l'examinera plus tard.

Il y a également des cas où les droits antidumping ont nui aux producteurs et aux importateurs en aval. Il n'y a pas que les exportations qui créent des emplois au Canada. Les importations en créent elles aussi. Les distributeurs et les importateurs de tapis au Canada se plaignent depuis longtemps que toute la procédure antidumping nuit à leur commerce.

Étant donné que les distributeurs de tapis importent au Canada tellement de genres différents de tapis, selon le poids, les fibres, les finis et ainsi de suite, ils ne savent jamais très bien quel sera le droit antidumping qu'on leur imposera à la frontière. Ils trouvent donc difficile de faire des offres pour obtenir des contrats importants. Il est déjà bien difficile de tenir compte des incertitudes et des problèmes en matière de taux de change au Canada pour tâcher de rester concurrentiel, mais quand les droits fluctuent de 10 p. 100 ou

davantage, les profits peuvent souvent se transformer rapidement en pertes.

Les manufacturiers en aval en souffrent également quand le coût des intrants importés augmente soudainement à cause des droits antidumping. Il y a dans ma circonscription une entreprise très dynamique qui importe beaucoup de pièces pour le produit final qu'elle fabrique. Ces pièces viennent des États-Unis. Elles représentent un élément important du produit total, environ 65 ou 70 p. 100 du produit final. Cette entreprise importe ces produits. Les droits antidumping nuisent souvent à des entreprises comme celle-là.

Lors de séances d'information, les rédacteurs du projet de loi m'ont donné l'assurance qu'il comporterait suffisamment de flexibilité pour tenir compte à temps de l'intérêt public. Je crois cependant que cet élément devrait de nouveau faire l'objet d'un examen dans quelques années pour donner le temps de veiller à ce qu'il fonctionne bien. Il faut maintenir un équilibre entre les intérêts des entreprises qui ont besoin d'une protection et les intérêts de ceux qui en paieront le prix en fin de compte.

Dans un monde idéal, qui n'existe pas, comme tout le monde le sait, les droits antidumping ne seraient pas nécessaires. J'aimerais que les dispositions législatives américaines sur les recours commerciaux et celles dont nous sommes actuellement saisis soient abrogées, au bout du compte. Les provinces canadiennes ne frappent pas de droits antidumping les produits des autres provinces et, idéalement, le Canada et les États-Unis ne devraient pas imposer de tels droits non plus, étant donné que nos marchés sont devenus très intégrés pour ce qui est de nombreux produits.

Dans certains secteurs comme la sidérurgie, la production bovine et l'automobile, les produits franchissent quotidiennement nos frontières par train et par camion. Il ne s'agit pas là d'un exemple typique de dumping où 50 millions de tonnes métriques d'acier «dumpé» arrivent au port de Vancouver, en provenance d'un pays asiatique.

Il existe, entre le Canada et les États-Unis, des échanges commerciaux courants entre un fournisseur et une entreprise qui a besoin quotidiennement d'un produit. Il est donc très difficile de comprendre en quoi des droits antidumping contribuent à l'atteinte de cet objectif. Par contre, puisque les États-Unis maintiennent leurs dispositions législatives sur les recours commerciaux et qu'ils les utilisent d'une manière agressive, nous devons conserver ce mécanisme de protection.

Fait à signaler, le Canada est le premier pays du monde à avoir eu recours à des droits antidumping. Nous avons instauré des mesures en ce sens il y a 80 ou 90 ans. Maintenant, nous en subissons les conséquences. J'aimerais voir le retrait progressif de ces droits à plus ou moins brève échéance.

Lors des prochaines négociations de l'Organisation mondiale du commerce, j'aimerais qu'on définisse mieux le dumping et qu'on établisse un meilleur code des subventions afin que nous ayons l'assurance que tous les intervenants fonctionnent selon les mêmes règles du jeu.

Je reconnais qu'un monde où aucun droit ne serait imposé n'est pas pour demain. Je pense toutefois que l'élimination des droits entre le Canada et les États-Unis n'est pas si éloignée que cela.

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai expliqué tout à l'heure, nous devrions déployer des efforts afin de déterminer s'il y a des mesures à prendre dans les industries intégrées pour rendre inutiles les droits antidumping et les droits compensateurs.

Le Parti réformiste appuie ce projet de loi dont l'élaboration a nécessité beaucoup de temps. Nous croyons qu'il nous permettra d'arriver à un juste équilibre et de protéger adéquatement les fabricants tout en offrant assez d'ouverture pour nos consommateurs, nos importateurs et nos producteurs en aval.

Nous appuyons le projet de loi à l'étude et nous aimerions qu'il soit adopté rapidement.

• (1245)

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, comme l'ont dit les deux précédents intervenants, il me fait également plaisir de prendre la parole à la Chambre sur le projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur les mesures spéciales d'importation et la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur.

Comme le Bloc québécois l'a indiqué précédemment lors de discours antérieurs, nous appuyons ce projet de loi. Par contre, ayant quelques réticences face à certains aspects, nous avons présenté à la Chambre, à l'étape du rapport, des motions pour l'améliorer. Ces motions ont été rejetées.

Ces motions découlaient de l'étude de la Loi sur les mesures spéciales d'importation devant le Comité mixte des affaires étrangères, du commerce international et des finances. Je présente brièvement ces motions qui représentaient les points sur lesquels portait notre dissidence.

La motion n^o 1 que l'on a proposée disait, et je cite:

Que le projet de loi C-35, à l'article 15, soit modifié par adjonction, après la ligne 23, page 10, de ce qui suit:

«(3.1) Afin de déterminer si le dossier est complet, le sous-ministre ne tient pas compte des observations qu'il a reçues des parties autres que le plaignant.»

Lors de l'étude en comité, plusieurs témoins ont soulevé quelques inquiétudes. L'Association canadienne des producteurs d'acier était un de ces témoins qui avaient quelques appréhensions au sujet de certaines dispositions de la loi. Le Bloc québécois s'est joint aux préoccupations de ces derniers qui demandaient à ce moment-là que Revenu Canada ne tienne pas compte des présentations spontanées exposées par d'autres parties que la plaignante, et ce, avant le début d'une enquête.

En effet, une telle mesure ferait en sorte que Revenu Canada ne prendrait en compte que l'information de la partie plaignante, et que, de ce fait, elle ne serait pas obligée de tenir compte d'observations non sollicitées et venant de l'extérieur.

Cette mesure nous paraissait raisonnable—elle a été refusée—étant donné qu'elle ne s'appliquerait que pour la période précédant l'ouverture d'une enquête. Malheureusement, le gouvernement ne

semble pas plus se soucier de nos demandes ou de celles d'une industrie aussi importante pour l'économie québécoise et canadienne que celle de l'acier. Il a donc rejeté cette proposition qui n'apparaîtra pas dans le projet de loi.

La motion n^o 2 disait:

Que le projet de loi C-35 soit modifié par suppression de l'article 27.

En effet, nous estimions que le droit moindre ne devait pas être inclus dans le projet de loi C-35. Nous croyons qu'il est prématuré d'aller de l'avant avec la mise en place au sein de la Loi sur les mesures spéciales d'importation du concept de droit moindre.

Nous croyons que le gouvernement doit cesser d'adopter des politiques qui diminuent la protection des entreprises québécoises et canadiennes lorsque nos principaux partenaires économiques n'agissent pas dans le même sens.

Dans le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international—rapport qui n'a pas coulé, celui-là—il est recommandé que le concept du droit moindre soit incorporé dans les dispositions de l'article 45 concernant l'intérêt public.

D'un autre côté, à l'article 27 du projet de loi, on incorpore le droit moindre en modifiant l'article 45 de cette loi. Ainsi, le Tribunal canadien du commerce extérieur peut, de sa propre initiative ou sur demande, ouvrir une enquête d'intérêt public, s'il est d'avis que l'assujettissement des marchandises en cause à des droits antidumping ou compensateurs, ou au plein montant des droits prévus à ces articles, serait ou pourrait être contraire à l'intérêt public.

À l'issue de l'enquête, s'il est d'avis que l'assujettissement des marchandises en cause pourrait être contraire à l'intérêt public, le Tribunal doit effectuer deux tâches, et ce, sans délai. Il doit, premièrement, transmettre au ministre des Finances un rapport énonçant que tel est son avis et les motifs de sa décision; deuxièmement, il doit faire publier un avis dans la *Gazette du Canada*, que tout le monde lit religieusement et quotidiennement, on le sait tous.

Toujours dans le rapport, le Tribunal indique, soit le niveau de réduction des droits antidumping ou compensateurs prévus, soit un prix de nature à empêcher un dommage, un retard ou une menace de dommage à la branche de production nationale. C'est par le biais de cette dernière mesure que l'on introduit le concept du droit moindre.

Les motions n^{os} 4, 5 et 6 concernent la notion de «dommage sensible». La définition de dommage sensible, de notre point de vue, posait également problème. Le Bloc québécois demandait l'insertion d'une définition de l'expression «dommage sensible» dans la Loi sur les mesures spéciales d'importation. Une telle précision, jumelée avec les critères suggérés dans la réglementation actuelle, clarifierait pour tous ce concept important, pour ne pas vivre avec une jurisprudence dangereuse.

• (1250)

Pour ce qui est de la motion n^o 4, nous proposons, et je cite:

Que le projet de loi C-35, à l'article 44, soit modifié par adjonction, après la ligne 41, page 33, de ce qui suit:

Initiatives ministérielles

«(3.2) Pour l'application du paragraphe (3.1), «dommage sensible» s'entend d'un dommage qui est plus que négligeable et qui n'est pas sans conséquence ou sans importance.»

À plusieurs autres endroits, on trouvait des liens avec «dommage sensible», que ce soit au niveau de l'article 44, à la ligne 41, de la page 33, où on pouvait lire:

(3.2) Pour l'application du paragraphe (3.1), «dommage sensible» s'entend au sens du règlement.

On demandait aussi que la notion de «dommage sensible» soit appliquée à l'article 51, et je cite:

[...] par adjonction, après la ligne 19, page 36, de ce qui suit:

«f) définir pour l'application de l'article 44 le terme «dommage sensible»;»

C'est très technique, mais c'est un projet de loi qui est aussi très technique et c'est pour cette raison qu'on a dû l'étudier de façon exhaustive.

Ainsi, si on avait appliqué ces modifications et ces améliorations, la loi ne laisserait pas de zone d'incertitude pour les entreprises québécoises et canadiennes. Ces motions sont très importantes, car cette loi est censée améliorer le système canadien des recours commerciaux de façon à ce qu'il puisse davantage tenir compte du nouveau contexte économique et de l'évolution des règles du commerce international. Son objectif n'était pas de brouiller les cartes.

Une autre suggestion du Bloc québécois, ignorée dans ce projet de loi, concerne la méthode prospective et rétroactive d'imposition des droits. Nous souhaitons que Revenu Canada continue d'utiliser la méthode prospective d'imposition des droits. Cependant, nous souhaitons que dans les cas où les prix ou les coûts risquent de fluctuer de façon appréciable, Revenu Canada soit autorisé à utiliser la méthode rétroactive d'imposition des droits.

L'utilisation de cette méthode se ferait de manière exceptionnelle et seulement lorsque Revenu Canada le jugerait nécessaire. C'est pour cette raison que nous avons déposé la motion n° 7 à la Chambre.

Je vais lire un passage de cette motion:

Que le projet de loi C-35 soit modifié par adjonction, après la ligne 43, page 36, du nouvel article suivant [...]

À cet égard, on faisait mention de la méthode prospective et aussi rétroactive.

Ce projet de loi est extrêmement important. Il régit l'application des droits antidumping et des droits compensateurs aux importations de produits, faisant l'objet d'un dumping ou d'un subventionnement, qui causent un préjudice aux producteurs québécois et canadiens, tout en modifiant le Tribunal canadien du commerce extérieur.

On n'a qu'à penser à nos agriculteurs des Prairies, qui sont confrontés à une problématique très concrète avec les producteurs agricoles du nord des États-Unis, pour se rendre compte comment tout cet aspect frontalier du subventionnement et des droits de dumping sont présents dans nos actions quotidiennes.

Les interventions du Bloc québécois ont déjà permis d'apporter plusieurs changements importants et des améliorations notables lors de cette étude. Nous avons fait ajouter des mesures concrètes

pour que les petites et moyennes entreprises, québécoises et canadiennes, aient un accès juste, équitable et plus facile aux recours prévus par la présente loi.

De même, nous avons apporté des modifications sous la rubrique de l'amélioration du mode de fonctionnement du Tribunal canadien de commerce extérieur. Le Bloc québécois a également proposé que le cumul soit obligatoire lors de la détermination du dommage par le Tribunal.

Également, la modification de l'article 76 de la Loi sur les mesures spéciales d'importation, qui oblige le Tribunal canadien du commerce extérieur d'évaluer les effets préjudiciables cumulatifs d'un dumping ou du subventionnement dans le cadre d'un réexamen provisoire, ainsi qu'à l'expiration, a été renforcée à la suite de notre intervention.

Nous appuyons l'esprit de ce projet de loi puisqu'il s'agit d'un premier effort de nettoyage de la part du gouvernement. Il y a longtemps que la population québécoise et canadienne, ainsi que le Bloc québécois, réclament moins de bureaucratie et plus d'efficacité. Le gouvernement se doit d'outiller la communauté québécoise et canadienne du monde des affaires de façon adéquate pour qu'elle puisse affronter la concurrence mondiale.

Le dumping et le subventionnement sont des mesures condamnées par les pays développés, bien qu'il soit fréquent qu'ils les pratiquent. Le présent projet de loi et la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur sont des instruments nécessaires et même indispensables pour faire face à ces deux mesures.

Il est important que ces deux législations soient façonnées de manière à pouvoir répondre de façon satisfaisante aux fins pour lesquelles elles ont été adoptées.

Ces changements devraient améliorer le système canadien des recours commerciaux de façon à ce qu'il puisse davantage tenir compte du nouveau contexte économique et de l'évolution des règles du commerce international.

• (1255)

Contrairement à mes collègues d'en face qui ont soudainement changé leur fusil d'épaule lorsqu'ils se sont retrouvés au pouvoir il y a cinq ans, le Bloc québécois a toujours été en faveur du libre-échange. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de voir des dispositions prises de façon à pouvoir aider les entreprises québécoises et canadiennes à participer pleinement à l'art de la mondialisation, et ce, bien encadrées par des lois appropriées.

Le Bloc québécois est malgré tout en faveur du principe du projet de loi C-35 qui est de clarifier le rôle du Tribunal canadien du commerce extérieur, ainsi que d'améliorer le fonctionnement de la Loi sur les mesures spéciales d'importation. La révision effectuée par les sous-comités a permis de déterminer les améliorations qui devaient être apportées à ces lois.

Le projet de loi C-35 met donc en oeuvre les recommandations incluses dans le rapport sur la Loi sur les mesures spéciales d'importation, rapport de décembre 1996 qui, je le répète, n'a pas été coulé, que le Bloc québécois a d'ailleurs grandement aidé à améliorer et à peaufiner.

Initiatives ministérielles

Cette révision a permis de déterminer les améliorations qui devaient être apportées à ces lois, mais certains éléments manquent encore, à savoir, ceux qui ont été apportés par le Bloc québécois et par des gens de différentes industries.

Nous sommes donc, malgré certaines réticences, assez satisfaits du projet de loi présenté et nous allons l'appuyer, comme nous l'avons fait lors des étapes précédentes. Par contre, comme nous l'avons dit précédemment, nous sommes d'avis que l'évolution rapide du commerce international devrait faire prendre conscience qu'une révision périodique de ces deux lois est nécessaire pour l'avenir.

[Traduction]

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole au nom du Nouveau Parti démocratique au sujet du projet de loi C-35, Loi modifiant la Loi sur les mesures spéciales d'importation et la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur. À l'instar du Bloc québécois, nous contestons ce projet de loi, mais nous précisons bien que cela ne veut nullement dire que cela nous empêche d'appuyer en général la Loi sur les mesures spéciales d'importation et le Tribunal canadien du commerce extérieur.

La Loi sur les mesures spéciales d'importation demeure l'un des rares mécanismes que nous ayons au Canada pour protéger l'industrie canadienne et les emplois canadiens dans les différends commerciaux que nous avons en ce moment, notamment avec les États-Unis. Comme nous vivons dans un environnement commercial mondial de plus en plus libéralisé, nous appuyons le projet de loi dans la mesure où il clarifie, rationalise et améliore la Loi sur les mesures spéciales d'importation.

Toutefois, nous rejetons totalement le projet de loi C-35 parce que nous croyons vraiment que la mesure dont nous sommes saisis ne renforce pas suffisamment la loi, notamment pour ce qui est du commerce avec les États-Unis d'Amérique.

À certains égards, le projet de loi risque d'affaiblir la Loi sur les mesures spéciales d'importation en tant que protection contre les pratiques commerciales déloyales. Comme d'autres l'ont fait valoir, la principale préoccupation concerne la Loi antidumping. Celle-ci doit être aussi forte au nord du 49^e parallèle qu'au sud de celui-ci. Autrement dit, notre système doit être aussi avantageux pour les producteurs canadiens que le système américain l'est pour les producteurs américains. Nous ne pouvons pas nous permettre de faire moins que cela pour protéger notre pays, nos négociants et nos exportateurs. Je ne crois pas que notre image de boy scout nous mènera très loin dans les négociations avec les États-Unis.

Les guerres commerciales entre les États-Unis et le Canada continuent de plus belle en dépit de l'Accord de libre-échange et de l'Accord de libre-échange nord-américain. Il y a quelques semaines et à nouveau en fin de semaine dernière, nous avons vu les États-Unis violer des accords internationaux en rendant le transport de marchandise aux États-Unis difficile pour nos producteurs et transformateurs de grain et de bétail. Le premier blocus s'est fait avec l'encouragement de législateurs américains élus, mais pas celui de la fin de semaine dernière.

Le projet de loi C-35 risque fort d'affaiblir la Loi sur les mesures spéciales d'importation et de désavantager encore plus nos produc-

teurs et nos expéditeurs par rapport à leurs homologues américains. La principale préoccupation serait l'adoption de la définition donnée par l'Organisation mondiale du commerce à la règle du droit inférieur. Cette règle, telle que je la comprends, permet de fixer les droits antidumping à un taux qui fait que les producteurs d'un pays continuent de subir un préjudice. On peut craindre avec raison que cela défavorise davantage les producteurs canadiens.

• (1300)

Le préjudice important est un autre aspect de la question. Nous jugeons également que les dispositions à cet égard restent insuffisantes. Les États-Unis appliquent une définition large du préjudice important de manière à pouvoir appliquer des mesures correctives de plus grande portée. Par exemple, lorsqu'il y eut un dumping de pâtes alimentaires des deux côtés de la frontière, les États-Unis sont arrivés à la conclusion que cela causait un préjudice aux producteurs américains, mais le Canada a déterminé que ce n'était pas le cas au Canada. La définition du préjudice important a été avancée comme explication des conclusions différentes dans les deux pays.

Au moment de l'étude à l'étape du rapport du projet de loi, nous avons appuyé le Bloc québécois parce que nous voulions que la notion de préjudice important soit clarifiée et que les règles soient aussi rigoureuses au Canada qu'aux États-Unis. Nous regrettons sincèrement que l'amendement proposé en ce sens ait été rejeté.

Nous avons aussi appuyé un amendement qui aurait permis à Revenu Canada de faire des évaluations rétrospectives des droits dans les cas où il y a des fluctuations importantes des prix ou des coûts. Encore là, nous savons que les États-Unis utilisent une méthode rétrospective dans tous les cas, ce qui assure une plus grande sécurité à leurs producteurs. Nous regrettons sincèrement que cet amendement ait lui aussi été défait à l'étape du rapport.

Nous sommes extrêmement déçus que le projet de loi C-35 n'ait pas été utilisé pour renforcer la Loi sur les mesures spéciales d'importation. Le gouvernement ne reconnaît-il pas les dangers qui menacent nos producteurs? Lorsque notre système de protection est plus faible que ceux de nos partenaires commerciaux, nos exportateurs s'en trouvent lésés, particulièrement dans le cas des États-Unis, et nous devenons une cible de choix pour les pays qui veulent faire du dumping en Amérique du Nord. Nous nous exposons, par nos actions, à des abus de la part des pays étrangers.

Nous voyons une tendance qui se dégage de notre droit commercial et de nos politiques commerciales. Chaque fois qu'il est question de libéraliser les échanges ou d'affaiblir la capacité d'un pays de se protéger, le Canada semble toujours être le premier à vouloir plonger tête première dans ce genre d'initiative. Nous sommes toujours impatients de jouer le jeu, si impatients que nous nous mettons souvent dans une position de vulnérabilité par rapport à d'autres pays, particulièrement nos puissants voisins du sud. Il semble que nous ne nous lassions pas de nous laisser manger la laine sur le dos par les autres pays, puis nous sommes les premiers à acclamer tout nouvel accord comme si c'était une preuve de notre esprit libre-échangiste.

Les États-Unis n'ont absolument aucun respect pour les accords qu'ils signent. Ce pays est le dernier à modifier ses lois pour les rendre conformes aux initiatives d'autres pays pour libéraliser le commerce. Les États-Unis n'ont pas adopté la règle du droit infé-

Initiatives ministérielles

rieur, mais c'est nous qui serons pressés de le faire. Nous serons là à attendre les coups. Allez-y, frappez-nous encore une fois.

Cela nous donne certainement l'occasion de dire que, non seulement nous nous opposons au projet de loi C-53, mais nous nous opposons aussi à toute l'approche adoptée par le gouvernement d'en face en matière de commerce.

Le gouvernement libéral a perdu tout sens critique ces dernières années en ce qui concerne le libre-échange. Les libéraux sont devenus les prêcheteurs de la chose même qu'ils déploraient lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Après avoir fait campagne contre l'Accord de libre-échange en 1988 et dans les années qui ont suivi, le gouvernement libéral s'est pressé de signer l'ALENA après son élection, en octobre 1993. Depuis, il est devenu partisan d'autres accords de libre-échange dans le monde entier, qu'il s'agisse de la signature d'un Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'APEC, de l'entente de libre-échange avec les Amériques, de l'Accord multilatéral sur l'investissement ou de l'Organisation mondiale du commerce.

La crise à laquelle les Canadiens font face à l'heure actuelle montre le danger qu'il y a à se compromettre comme nous l'avons fait dans le cas de cet accord ou de tout accord de libre-échange. Le gouvernement libéral est allé bien au-delà de nos engagements aux termes de l'OMC en ce qui concerne la réduction du soutien agricole après l'Uruguay Round de 1993. Il a fait bien plus que les États-Unis et l'Union européenne.

• (1305)

De nombreux Canadiens ont le droit de se sentir trahis, complètement trahis. Les résultats sont catastrophiques pour nos agriculteurs. Nous essayons maintenant de corriger tardivement les dommages causés.

Le plus récent accord que les libéraux ont essayé de conclure est l'Accord multilatéral sur l'investissement. Heureusement, d'autres gouvernements ont été plus sensés. Cet automne, divers gouvernements membres de l'OCDE ont rejeté l'AMI et le modèle de l'ALENA. Lorsqu'ils ont entrepris d'examiner attentivement l'ALENA comme modèle pour l'AMI, ils ont commencé à se demander pourquoi le Canada avait accepté de signer un accord comme celui-là. Ils se sont demandé pourquoi on voudrait s'empresser de reproduire l'ALENA à l'échelle mondiale.

Notre caucus s'oppose à cette poursuite irréfléchie du libre-échange depuis le début. Nous sommes pas contre le commerce loyal. Nous ne sommes pas contre des accords commerciaux qui prévoient une véritable protection pour les travailleurs, pour les normes du travail et les règlements sur l'environnement et qui continuent de permettre aux gouvernements d'agir dans l'intérêt public. C'est parce que nous croyons dans le commerce loyal et le rôle d'une bonne réglementation que nous souscrivons à la Loi sur les mesures spéciales d'importation. C'est pourquoi nous croyons qu'il est nécessaire d'adopter des mécanismes fermes et efficaces pour protéger les producteurs canadiens et veiller à ce qu'ils soient assujettis aux mêmes règles que les Américains.

En conclusion, nous croyons que le projet de loi C-35 ne garantit pas cela, et nous n'appuyons donc pas ce projet de loi. Nous nous

opposons à cette mesure, car nous pensons que, dans l'ensemble, on affaiblit la Loi sur les mesures spéciales d'importation, ce qui nous placera dans une situation désavantageuse, surtout par rapport aux États-Unis.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, Réf.): Madame la Présidente, j'aimerais poser quelques questions au député. Je ferai d'abord quelques observations, puis j'interrogerai le député au sujet du projet de loi C-35, Loi sur les mesures spéciales d'importation.

Lorsque nous avons examiné ce projet de loi, nous y avons vu une mesure qui s'attaque au problème du dumping que des sociétés internationales lourdement subventionnées pratiquent à l'endroit du Canada, dans le but d'acculer les entreprises canadiennes à la faillite. Ce projet de loi constitue un pas dans la bonne direction, à notre avis. Il n'est pas parfait, mais du moins il s'attaque efficacement au problème.

J'aimerais savoir quelles améliorations le député aimerait voir apporter au projet de loi. Par ailleurs, et c'est là le plus important, nous avons la possibilité de débattre une idée, une mesure, sous la forme d'un projet de loi du Parlement, qui engagera les Canadiens dans un accord international pour plusieurs années à venir. La chose n'est pas fréquente.

Trop souvent, les représentants du gouvernement s'en vont participer à des conférences, congrès, groupes et réunions à huis clos de toutes sortes et signent des accords qui ne sont pas sanctionnés par des lois de la Chambre des communes. Nous devons accepter ce que ces représentants négocient derrière des portes closes.

L'AMI, dont parlait mon collègue, en est un bon exemple. Les gens étaient très préoccupés par les conséquences possibles de l'AMI. Le Canada a besoin d'un accord international sur l'investissement, j'en conviens, mais l'important est la façon dont un accord de ce genre est négocié.

J'aimerais savoir à quel genre de processus d'approbation le député aimerait que soient soumis les accords internationaux. Dans le cas actuel, nous sommes au moins saisis d'un projet de loi que nous pouvons débattre et amender. C'est une bonne chose que la Chambre des communes puisse examiner ces questions de cette façon. D'autres pays, dont l'Australie et les États-Unis, à l'intérieur comme à l'extérieur du Commonwealth, se sont dotés d'un processus d'approbation et de ratification des accords internationaux beaucoup plus perfectionné. Les projets de traités doivent être soumis à l'étude de comités d'une Chambre ou faire l'objet d'un vote avant de pouvoir entrer en vigueur.

J'aimerais connaître l'opinion du député sur deux points. Quelles améliorations souhaite-t-il voir apporter au projet de loi? Aussi, et c'est là le plus important, quel type de processus d'approbation voudrait-il que la Chambre adopte à l'égard des traités internationaux?

• (1310)

M. Dick Proctor: Madame la Présidente, le député demande ce que mon groupe parlementaire souhaiterait voir dans le projet de loi, au sujet du dumping.

J'ai essayé d'expliquer au cours de mon intervention que nous souhaiterions des dispositions analogues à celles que les États-Unis

Initiatives ministérielles

appliquent de leur côté, y compris la possibilité de revenir sur les mesures législatives pour apporter des modifications au fur et à mesure.

Quant au processus d'approbation, j'ai expliqué que nous appuyons la Loi sur les mesures spéciales d'importation et le Tribunal canadien du commerce extérieur. Je reconnais et je comprends que le Parlement doit trouver les moyens de permettre aux députés, peu importe leur parti, de travailler de concert pour aider les Canadiens, qu'ils ont mission de servir.

Je n'ai pas de processus d'approbation tout fait à proposer aujourd'hui. Mais je conviens avec le député que nous avons besoin d'un peu d'aide de ce côté et que nous pourrions probablement examiner ce qui se fait dans d'autres pays dont le député a parlé. L'Australie est un bon exemple.

Il faut certainement amener les députés de l'opposition à participer davantage.

M. Bill Graham (Toronto-Centre—Rosedale, Lib.): Madame la Présidente, je laisse de côté la grande question philosophique de savoir comment la Chambre et nous, en tant que députés, devons ratifier et approuver les traités internationaux. C'est certainement une chose qui intéresse beaucoup de députés. La question est soulevée à l'occasion au Comité des affaires étrangères et du commerce international, et c'est peut-être une chose que nous devrions examiner.

Je suis un peu surpris par le ton du député de l'opposition et surtout par sa proposition voulant que nous adoptions une mesure législative semblable à celle des États-Unis.

Le député se souviendra que le comité a tenu des audiences exhaustives sur ce projet de loi. Nous avons souvent entendu différents partis recommander, surtout dans l'industrie de l'acier mais aussi dans d'autres, que nous adoptions une loi semblable à celle des États-Unis. Toutefois, beaucoup de ceux qui ont témoigné devant le comité ont signalé que cela nuirait également à l'industrie canadienne de l'automobile, qui importe beaucoup de pièces qui sont ensuite utilisées aux fins d'exportation.

Je ne suis pas si sûr que nous veuillons imiter les États-Unis.

Ce que nous essayons de dire à tous, aux États-Unis et dans le monde, c'est que leurs idées sont absurdes, qu'elles n'ont aucun bon sens et qu'elles vont à l'encontre des ententes internationales dont nous sommes parties. Pourquoi voudrions-nous faire la même chose qu'eux juste pour prouver que nous sommes d'accord pour dire que ce qu'ils font est absurde? Je ne comprends pas le raisonnement du député à ce sujet.

J'ai cru comprendre que son parti était généralement favorable aux grands objectifs de ce projet de loi et que nous pourrions peut-être travailler là-dessus ensemble. Toutefois, les recommandations formulées dans ce projet de loi ont été appuyées par tous les partis à notre comité, qui a d'ailleurs recommandé la plus grande partie de ces changements. En vertu de la mesure législative, le Canada se conforme à ses engagements internationaux tout en protégeant nos producteurs et consommateurs de façon équilibrée.

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, le député d'en face dit que les Américains ont une conduite insensée. J'en conviens, mais ils sont, du même coup, en train de rendre nos producteurs dingues. Il faut voir la situation dans le contexte où les États-Unis sont notre principal partenaire commercial. Les échanges commerciaux entre nos frontières représentent environ 20 millions de dollars quotidiennement. C'est énorme. Je pense que les producteurs et les exportateurs canadiens ont généralement l'impression qu'ils se font brimer plus souvent qu'autrement.

• (1315)

Il se peut fort bien que les États-Unis soient déphasés par rapport au reste du monde. Nous vivons à proximité des États-Unis et notre commerce avec ce pays est si important que, comme je l'ai dit, nous ne pouvons pas nous permettre de nous placer en position de faiblesse lorsque nous négocions avec les États-Unis. Je crains que c'est ce que nous obligerà à faire le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole dans le cadre de ce débat. Je voudrais d'abord raconter une très brève anecdote, puis poser une question.

En 1993, je me souviens que, dans leur publicité, les néo-démocrates disaient à quel point le libre-échange allait entraîner la disparition d'emplois et avoir des effets dévastateurs sur l'économie canadienne, que ce serait un échec colossal et que tout le pays regretterait la signature de l'accord de libre-échange. Je me réjouis que le parti du député se soit ravisé à l'égard du libre-échange. Je me souviens aussi que les messages diffusés pendant la campagne électorale de 1993 étaient produits aux États-Unis. C'était plutôt paradoxal, puisqu'il s'agissait de messages dénonçant le libre-échange.

Le député est-il au courant d'autres volte-face des libéraux par rapport à des questions comme le libre-échange, depuis qu'ils ont été portés au pouvoir en 1993?

M. Dick Proctor: Non, monsieur le Président. Je pense avoir expliqué cela assez clairement. Lorsque les libéraux étaient dans l'opposition, ils s'opposaient farouchement au libre-échange. Leur ancien chef a dit en 1988 qu'il s'agissait du combat de sa vie.

Ils ont toutefois souscrit entièrement au libre-échange après les élections de 1993. Ils persistent dans cette voie avec les accords que j'ai mentionnés: l'accord avec le Chili, celui avec les Amériques, l'OMC, les pressions qu'ils ont exercées en faveur de l'Accord multilatéral sur l'investissement, etc.

[Français]

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir sur le projet de loi C-35. Le Parti progressiste-conservateur appuie ce projet de loi.

Malheureusement, le projet de loi C-35 n'est pas parfait, et on sera d'accord avec moi, lorsqu'on connaît la source du projet de loi C-35—le gouvernement d'en face, qui n'est pas parfait—pour admettre qu'il s'agit d'un projet de loi imparfait. On espère que dans le futur, les législations seront parfaites avec un gouvernement parfait, qui sera de la bonne couleur, on le souhaite.

Initiatives ministérielles

On est d'accord avec ce projet de loi, et on en a beaucoup parlé. Je veux revenir sur ce qui a motivé ce projet de loi. Il y avait déjà la Loi spéciale de 1984 sur les mesures d'importation qui visait à contrôler un peu ce qui entrait au pays, certaines règles pour protéger notre industrie. Par la suite, avec un changement de gouvernement qui a été très bien accueilli, car il était espéré par les Canadiens et les Québécois, des procédures de négociations d'ouverture vers le monde, dont les États-Unis, ont eu lieu. Il y a eu des accords de libre-échange qui ont amené, par la suite, différentes négociations en ce qui a trait au commerce international.

Lorsqu'on négocie un traité sur le libre-échange, ce dernier continue d'évoluer. Lorsque l'on veut appliquer la loi, on se rend compte qu'il y a des choses à modifier quant à la législation des différents pays. Le projet de loi C-35 apporte certains correctifs, surtout quant aux mesures antidumping. C'est le point majeur du projet de loi C-35.

On a beaucoup parlé des États-Unis tout à l'heure, et il faut savoir que, Dieu merci, certains traités de libre-échange ont couvert une bonne partie des problèmes qui risquaient de survenir avec ce pays. La Loi sur les mesures spéciales d'importation a quand même été modifiée depuis 1984, au fur et à mesure que les différents traités internationaux étaient conclus. Le libre-échange peut donc en venir à contrôler une certaine problématique en ce qui touche l'importation.

On a beaucoup parlé des États-Unis et des mesures très dures qui ont été imposées par ce pays. Il faut comprendre une chose. Les États-Unis, comme le Canada, sont en déficit commercial. Lorsqu'un pays est en déficit commercial, il a comme réaction de resserrer ses mesures législatives, de se faire plus protectionniste.

• (1320)

C'est ce qui s'est produit aux États-Unis dans quelques dossiers particuliers, comme l'agriculture, dont on a discuté depuis quelques semaines, quelques mois.

C'est une réaction très humaine, surtout à la veille d'une élection, alors qu'on voit, à ce moment-là, des murs s'effondrer. Cependant, le Canada, avec ses traités de libre-échange et son exportation, a été en mesure d'assurer un confort aux Québécois et aux Canadiens. Les derniers chiffres démontrent, sans l'ombre d'un doute, que, n'eût été du libre-échange, qui a aidé l'exportation, entre autres, vers les États-Unis, le pays serait en récession.

On est à environ 1,8 p. 100 de notre produit intérieur brut. Si on diminuait l'exportation, on serait en récession et c'est l'ensemble des Québécois et des Canadiens qui seraient les grands perdants dans ce cas.

Bien sûr, il y a encore des choses à modifier. Le projet de loi C-35 apporte des modifications intéressantes, mais il n'est pas parfait. Le Bloc québécois a proposé des amendements fort intéressants à l'effet d'aller un peu plus en arrière au niveau des paiements lorsqu'il y a du dumping. On espère que le gouvernement ne prendra pas deux ans et demi avant de modifier la Loi sur les mesures spéciales d'importation pour corriger le tir.

Le projet de loi C-35 amène aussi un changement à la Loi sur le Tribunal canadien du commerce extérieur. Dieu merci, on va lui donner beaucoup plus de mordant et beaucoup plus de dents. On va

envoyer un signal très clair à ceux qui veulent faire du dumping, et à ceux qui vont, par la bande ou directement, vouloir envahir le pays de leurs produits, que le Canada, selon et en concordance avec ses accords internationaux, est prêt à faire face à la musique.

On peut citer des exemples de dumping il y a 80 ans, car le dumping existe depuis le temps des empires. À l'époque, et vous, monsieur le Président, qui êtes féru d'histoire, même si vous êtes encore très jeune, savez qu'on faisait du dumping soit au niveau du rhum, de la fourrure ou du bois, selon ce que l'empire voulait faire avec les récalcitrants dans certaines parties de son grand royaume.

Au fur et à mesure que les pays se sont constitués, différentes lois et ententes ont été faites, souvent à partir de grands regroupements comme le Commonwealth où, à l'intérieur, on voyait un certain contrôle sur la mouvance des marchandises.

Le projet de loi C-35 est un pas dans la bonne direction. Bien sûr, ce n'est pas parfait. Cependant, on lui donne plus de dents. Souvent, les gens, au niveau international, se rendaient compte que le gouvernement d'en face, en voulant montrer les dents, n'avait pas de dentier. Le projet de loi C-35 leur donne un appareil dentaire efficace pour essayer d'avoir plus de contrôle sur les mesures qui pourraient nuire aux fabricants canadiens.

On est très heureux, mais on pense que cela a pris beaucoup trop de temps: deux ans et demi. Que ce soit la crise que l'on vit maintenant avec l'agriculture ou la crise des pâtes alimentaires au niveau d'un certain dumping en provenance d'Italie, qui a fait en sorte que les produits italiens ont eu beaucoup de difficulté à traverser le marché canadien, ou que ce soit au niveau de n'importe quelle ressource naturelle qui est produite et vendue au pays, il y a des difficultés.

Je n'irai pas plus loin que cela, car le temps file. Je sais que l'ensemble des parlementaires, sauf ceux d'un parti, se sont entendus pour appuyer le projet de loi C-35.

Encore une fois, on peut dire que le gouvernement libéral reconnaît son erreur du passé de ne pas avoir appuyé le gouvernement antérieur au niveau du libre-échange et on espère que le rouge du gouvernement en place deviendra moins évident, c'est-à-dire plus bleu.

[Traduction]

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, ce n'est pas souvent que j'interviens à la Chambre pour exprimer mon accord, ou même un accord partiel, avec une mesure proposée par le gouvernement. C'est cependant le cas à propos du projet de loi C-35.

Nous n'avons pas besoin d'aller chercher bien loin pour voir réellement ce qui se passe de nos jours en matière de commerce extérieur. C'est dans les nouvelles. Certains de nos produits ont été bloqués à la frontière et ne peuvent entrer aux États-Unis.

• (1325)

Si le projet de loi C-35 était mis en application, il pourrait contribuer modestement à remédier à certains de ces problèmes. Le dumping survient essentiellement quand d'autres pays vendent leurs produits chez nous à un prix inférieur à ce qu'il leur en coûte pour les produire. Nous devons faire attention à ce qui se passe, sinon, notre situation financière sera plus sombre qu'elle ne l'est

Initiatives ministérielles

actuellement. Je ne pense pas que notre pays puisse supporter cela un seul instant.

Le projet de loi C-35, Loi sur les mesures spéciales d'importation, régit les procédures en vertu desquelles sont imposés les droits antidumping et les droits compensateurs. En vertu des règles de l'OMC, tous les pays sont autorisés à imposer des pénalités à l'égard de marchandises importées si ces marchandises font l'objet de dumping chez eux ou si leur production fait l'objet de subventionnement dans le pays d'origine.

Cela soulève également la question de la définition du dumping et du subventionnement. En quoi consiste exactement le subventionnement? Nous devrions examiner cette question beaucoup plus attentivement que nous le faisons. Les subventions peuvent revêtir plusieurs formes. Je suis et je serai toujours fondamentalement un partisan du libre-échange. Ce qui est plus important, j'aimerais dire que je suis un partisan du commerce loyal. Je n'ai aucun doute que les travailleurs, les agriculteurs ou les manufacturiers canadiens peuvent soutenir la concurrence dans n'importe quel secteur contre n'importe quel pays dans un contexte de commerce loyal.

Le commerce loyal ne revêt pas nécessairement le même aspect, malheureusement pour le gouvernement, que le libre-échange. Pour bénéficier d'un commerce loyal, nos producteurs ont besoin de règles du jeu équitables pour soutenir la concurrence. Quand nos producteurs ont à payer des impôts plus élevés que ceux des autres pays, il n'est plus question de commerce loyal. Quand nos producteurs ont à payer plus cher pour l'électricité et pour le chauffage que ceux des autres pays, il ne s'agit plus de commerce loyal. Quand ils ont à payer plus cher en coûts d'expédition que les producteurs de l'étranger, on ne peut plus parler de commerce loyal. Lorsque nous devons payer nos gens pour percevoir des taxes comme la TPS et que d'autres pays n'ont pas à les payer, ce n'est plus du commerce loyal. Toutefois, on pourrait parler de pseudo libre-échange. Si nous examinons tous ces aspects, nous constaterions que les producteurs canadiens peuvent certainement soutenir la concurrence contre n'importe qui dans le monde. Cela ne fait aucun doute pour moi.

Je m'éloigne un peu du projet de loi C-35, je l'admets, mais le gouvernement devrait tenir compte de ces facteurs lorsqu'il parle d'importations et d'exportations. Nous devrions nous préoccuper d'abord et avant tout de nos producteurs et leur donner de bonnes chances de soutenir la concurrence dans l'économie mondiale, si c'est ce que nous voulons qu'ils fassent. Ce ne serait que raisonnable.

Le Canada a été le premier pays industrialisé à adopter une loi antidumping dès 1904. Depuis, le Canada est devenu l'un des principaux pays commerçants du monde. Les lois commerciales canadiennes ont été modifiées à maintes reprises. Ainsi, nous avons modifié la Loi sur les mesures spéciales d'importation pour l'adapter à l'Accord de libre-échange nord-américain et aux résultats de l'Uruguay Round de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, ou GATT.

Nous n'inventons rien aujourd'hui. Nous sommes déjà passés par là. Nous savons que nous avons de graves problèmes et que ces problèmes ne se règlent pas. Tout juste vendredi dernier, je posais des questions au ministre au sujet de la situation à la frontière. Ce qu'il n'a dit, finalement, c'est de ne pas m'inquiéter, que tout allait

bien, que le gouvernement avait signé un accord et que tout irait désormais comme sur des roulettes. Cela ne s'est pas produit, parce que l'accord n'a pas été mis en oeuvre quand il l'aurait dû.

Je le répète, en gros, j'appuie le projet de loi C-35. Le gouvernement pourrait faire beaucoup plus pour aider les entreprises canadiennes, mais il refuse. J'espère sincèrement qu'il étudiera les moyens d'aider nos entreprises avec autant d'attention qu'il a étudié le projet de loi C-35. Il lui a fallu deux ans pour nous présenter son projet de loi.

En terminant, je répète que le gouvernement peut compter sur notre appui.

• (1330)

Le vice-président: Nous reprenons le débat.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais raconter à la Chambre une petite anecdote au sujet d'une petite entreprise qui se trouve dans ma circonscription. Il s'agit de Bed-Roc Industries, une entreprise ou tout au plus moyenne. Elle devait rivaliser avec des concurrents, les Américains qui écoulait des tuiles à bas prix en Colombie-Britannique et en Alberta. Ils vendaient ces tuiles à un prix inférieur au prix de revient de Bed-Roc Industries. Par ce dumping, ils espéraient lui couper l'herbe sous le pied.

L'entreprise canadienne s'est battue contre l'entreprise américaine. Il a fait appel au Tribunal canadien du commerce international. Après plusieurs années de batailles juridiques, elle a eu gain de cause et a été indemnisée pour les inconvénients subis.

Les petites et moyennes entreprises n'ont pas la vie facile quand des entreprises de plus grande taille écoulent leurs produits à bas prix chez nous en faisant du dumping; leur survie peut s'en trouver menacée. Très peu d'entreprises se présentent devant le tribunal et consentent à subir le long processus qui leur permettrait de conserver les emplois qu'elles créent dans ce pays.

En ce qui concerne le projet de loi C-35, je m'interroge sur les conséquences à long terme des propositions de modification dont nous sommes saisis. Quel sera l'impact des changements que l'on envisage sur le secteur agricole?

Le vice-président: Le problème, c'est que la période réservée aux questions et aux observations est terminée et que nous en sommes au débat. La Chambre consent-elle à ce que le député d'Okanagan—Shuswap reprenne la parole et réponde à cette question? Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

M. Darrel Stinson: Monsieur le Président, je n'ai malheureusement pas bien saisi la question. J'ai pensé que nous en avions terminé avec la période des questions et observations, et je suis passé à autre chose.

J'espère que cela apaisera les préoccupations du député. Sinon, qu'on se dise bien que nous n'avons pas fini de crier à la Chambre.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Initiatives ministérielles

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES

(Projet de loi C-59. L'ordre du jour appelle: Initiatives ministérielles.)

30 novembre 1998—Deuxième lecture et renvoi au Comité permanent des finances du projet de loi C-59, Loi modifiant la Loi sur les sociétés d'assurances

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, après consultation des partis, vous constaterez je pense qu'il y a consentement unanime pour renvoyer, sans débat, le projet de loi C-59 au Comité permanent des finances, conformément au paragraphe 73(1) du Règlement.

Le vice-président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

• (1335)

LOI SUR LA CORRUPTION D'AGENTS PUBLICS ÉTRANGERS

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, après consultation des partis, vous constaterez aussi je crois, qu'il y a consentement unanime pour ce qui suit:

Que le projet de loi S-21, Loi concernant la corruption d'agents publics étrangers et la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, et modifiant d'autres lois en conséquence, soit maintenant lu pour la première fois et qu'il soit ordonné que l'on procède immédiatement à l'étude du projet de loi à l'étape de la deuxième lecture.

(La motion est adoptée et le projet de loi est lu pour la première fois.)

L'hon. Alfonso Gagliano (au nom du ministre des Affaires étrangères) propose: Que le projet de loi S-21, Loi concernant la corruption d'agents publics étrangers et la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, et modifiant d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Julian Reed (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole sur un sujet qui nous préoccupe tous, la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, dont traite le projet de loi S-21.

Une fois adopté, ce projet de loi permettra au Canada de ratifier la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étran-

gers dans les transactions commerciales internationales. Cette convention a été négociée par l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Composée de 29 membres dont le Canada, les États-Unis, la plupart des pays européens, le Japon et la Corée du Sud, l'OCDE est le plus important forum économique des pays démocratiques industrialisés les plus avancés.

Il est bien connu que la corruption fausse la concurrence et les échanges internationaux. Elle freine le développement économique. Dans les pays en développement en particulier, la corruption dénature les politiques publiques. Elle mène les gouvernements à prendre des décisions qui ne sont pas dans le meilleur intérêt du public mais qui profitent à ceux qui empochent les pots-de-vin.

La corruption a également pour effet d'abaisser la qualité des biens et services fournis par le secteur privé dans le cadre des contrats négociés. Lorsque de grosses sommes sont offertes, le contractant doit récupérer l'argent en cause en trompant les pays avec lesquels il fait affaire ou en réduisant la qualité des biens et services offerts.

La corruption a également l'effet insidieux de menacer la primauté du droit, la démocratie et les droits de la personne. Elle empêche la mise sur pied d'institutions politiques et démocratiques efficaces, et lorsque ces dernières sont en oeuvre, elle en freine les activités. La stabilité et la sécurité sont des conditions essentielles à la croissance économique. La prospérité, le développement durable et l'emploi engendrent une sécurité et une stabilité accrues.

La promotion des valeurs canadiennes à l'étranger peut être facilitée par la multiplication des partenariats économiques entre le Canada et les autres pays.

La corruption d'agents publics étrangers, qui n'a rien de nouveau, continue à être un problème majeur qui touche les investissements et les échanges internationaux. Il mobilise l'attention de l'OCDE, de l'Organisation des États américains et du Conseil de l'Europe.

En mettant en oeuvre la convention de l'OCDE, le Canada renforcerait sa réputation en tant que chef de file mondial dans la lutte contre la corruption. Il honorerait les engagements qu'il a pris à l'OCDE, aux Nations Unies ainsi qu'aux sommets des G8 tenus à Denver et Birmingham. Il assurerait, voire renforcerait, sa position au sein de l'OCDE.

• (1340)

Certains se demandent si ce que nous faisons est suffisant. Ma réponse est que c'est un premier pas spectaculaire et significatif dans la bonne direction.

Je vais passer en revue les points saillants de cette mesure législative. Au coeur de la convention se trouve l'obligation pour les pays signataires de criminaliser la corruption d'agents publics étrangers dans les transaction commerciales et de prendre des mesures pour établir la responsabilité des personnes morales en ce qui concerne la corruption d'agents publics étrangers. Cette disposition apparaît à l'article 3 qui est le point focal du projet de loi. Il

Initiatives ministérielles

interdit la corruption, directe ou indirecte d'un agent public étranger dans le cours de ses affaires. Il prévoit de lourdes peines. L'infraction constituerait un acte criminel passible d'un emprisonnement maximal de cinq ans.

Ce projet de loi utilisera la définition de «personne» qui figure dans le Code criminel. Sont notamment visés par ce terme Sa Majesté et les corps publics, les personnes morales, les sociétés, les compagnies, ainsi que les habitants de comtés, les paroisses, les municipalités ou d'autres districts à l'égard des actes et choses qu'ils sont capables d'accomplir et de posséder respectivement.

Par conséquent, aux fins des infractions prévues dans ce projet de loi, les accusés potentiels ne se limitent pas à des personnes naturelles. Des sociétés sont également comprises dans la portée de ces infractions. Le projet de loi décrit les paiements de facilitation qui seraient exemptés de la portée de l'infraction. Il n'y aurait aucune infraction si l'avantage était légal dans le pays de l'agent étranger ou au sein de l'organisation internationale publique. Les frais raisonnables engagés de bonne foi et directement liés à la promotion, à la démonstration ou à l'explication de produits ou de services ou à l'exécution d'un contrat avec l'État étranger pourraient également être invoqués comme motif de défense.

Le projet de loi modifie l'article 67.5 de la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'ajouter cette nouvelle infraction à la liste des infractions prévues dans le Code criminel et mentionnées dans cet article, dans un effort pour empêcher la déductibilité de pots-de-vin versés à des agents publics étrangers.

La convention exige des parties qu'elles prévoient la saisie et la confiscation des pots-de-vin et des profits de la corruption d'un agent public étranger. Elle oblige les parties à envisager l'imposition de sanctions civiles ou administratives supplémentaires. Voilà pourquoi le projet de loi propose de créer deux autres infractions criminelles, soit la possession de biens ou de produits obtenus à la suite de la corruption d'un agent public étranger et du recyclage des produits de la criminalité et le recyclage des produits ou des biens obtenus à la suite de la corruption d'un agent public étranger.

Le projet de loi prévoit l'application, aux nouvelles infractions, des dispositions du Code criminel concernant les produits de la criminalité. La nouvelle infraction de corruption d'agents publics étrangers est une infraction de criminalité organisée autorisant la perquisition, la saisie et la détention de produits du crime, et elle est aussi considérée comme l'infraction principale sur une accusation de blanchiment de produits du crime. On trouve par ailleurs dans la convention des dispositions d'entraide juridique et d'extradition auxquelles le Canada peut satisfaire. Si leur système juridique le permet, les parties doivent également fournir de l'aide judiciaire en matière pénale et civile.

Les gens d'affaires du Canada appuient cette initiative. Ils considèrent la convention de l'OCDE comme l'un des principaux accomplissements réalisés jusqu'à maintenant dans la lutte internationale contre la corruption. Cette convention offre l'occasion d'uniformiser les règles du jeu et de permettre aux entreprises canadiennes d'être en compétition sur la base de la qualité, des prix et des services. Voilà d'ailleurs ce que les membres de Transparency

International ont tenu à dire clairement au Sénat la semaine dernière.

• (1345)

Lorsque le ministre des Affaires étrangères a comparu devant le Sénat, il a cité Donald Johnston, ex-ministre de la Justice, qui est maintenant secrétaire général de l'OCDE. Selon un article paru récemment, M. Johnston a déclaré que l'intégrité des transactions commerciales est essentielle pour assurer le bon fonctionnement du marché mondial et pour faire en sorte que la population l'appuie. Il a dit que la conséquence logique de la mondialisation, c'est qu'il faut garantir l'honnêteté à l'échelle mondiale, et non pas simplement nationale.

L'adoption de ce projet de loi fera du Canada le cinquième pays à ratifier la convention de l'OCDE et à assurer sa mise en application, marquant ainsi le début d'une nouvelle ère en matière d'obligation redditionnelle internationale. La lutte à la corruption est bel et bien engagée. Nous ne reculerons pas.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, j'ai le privilège d'intervenir aujourd'hui sur ce projet de loi.

Avant de parler du projet de loi sur la corruption, je voudrais faire deux ou trois observations. Il était tard vendredi quand on nous a remis cette mesure et les travaux du Sénat ont déterminé si nous en serions saisis ou non aujourd'hui.

Il s'agit d'un projet de loi important pour les entreprises et pour la communauté internationale que nous devons, comme d'habitude, étudier à toute vapeur au cours de la dernière semaine de la session. Il y a eu bien peu de temps pour préparer ce projet de loi. La convention a été signée en décembre 1997. On a attendu, tergiversé ou reporté à plus tard l'étude de ce projet de loi et voilà tout à coup qu'on nous dit qu'il faut absolument que nous en discutons maintenant.

C'est typique du gouvernement. C'est comme cela qu'il traite les dossiers, qu'il exécute ses travaux. Les exemples sont nombreux. Nous l'avons vu dans le cas du rapport sur la Somalie. Il y a eu des meurtres, du camouflage. Une commission d'enquête a été mise sur pied. On a tenu des audiences pendant des mois, des années, et finalement le Cabinet a renvoyé tout cela aux calendes grecques. On a fait tomber quelques têtes de gens pas trop importants et on est passés à autre chose.

À l'heure actuelle, l'enquête sur les incidents au sommet de l'APEC subit un sort analogue; on ne sait pas gérer les dossiers. Un enseignant bien connu de ma localité, étudiant à l'université de la Colombie-Britannique, se trouvait parmi les manifestants au sommet de l'APEC. Il m'a raconté tout ce qui s'est passé. Il se tenait au premier rang au moment de l'aspersion de gaz poivré.

Encore une fois, le gouvernement gère mal les situations de ce genre et les laisse traîner. Je le souligne parce que c'est typique du gouvernement en place. Il ne fait rien tant qu'il n'est pas confronté à une crise. Quelqu'un à l'OCDE a dit que nous devons signer cette convention et que nous aurions dû le faire hier. La Chambre est tout à coup saisie du projet de loi, elle doit l'adopter à toute vapeur et elle a très peu de temps pour l'examiner.

Initiatives ministérielles

L'autre aspect auquel je m'oppose énergiquement, c'est le fait que le projet de loi nous vienne directement d'un Sénat dont les membres ne sont pas élus et n'ont pas de comptes à rendre. En l'occurrence, un groupe d'individus propose un projet de loi qui est censé être dans l'intérêt des Canadiens et de nos gens d'affaires, mais ce projet de loi est issu d'un endroit qui n'a absolument aucune crédibilité ni légitimité.

Il y a, de toute évidence, des solutions à ce problème. Ainsi, en Alberta, des élections sénatoriales ont eu lieu dernièrement. M. Brown a obtenu 331 000 voix. Quant à M. Morton, il en a obtenu plus de 261 000. Cependant, dans sa grande sagesse, le gouvernement refuse de reconnaître pareil événement.

Le gouvernement propose un projet de loi qui traite de la corruption et, à proprement parler, de la crédibilité, mais il n'a guère pris de mesures adéquates pour résoudre ce genre de problème et il semble incapable de le faire.

• (1350)

Nos préoccupations sont évidentes. Nous voudrions pouvoir convoquer des témoins. Nous voudrions pouvoir examiner les lacunes et les points forts de ce projet de loi. Nous voudrions pouvoir nous informer sur cette question. Toutefois, il nous a été remis un vendredi après-midi et on nous a dit qu'il devait être examiné et adopté au plus vite.

L'OCDE regroupe 29 des pays les plus industrialisés. C'est un des groupes de réflexion les plus importants du monde libre. Bien sûr, nous sommes tous contre la corruption dans les transactions d'affaires et ses conséquences pour le commerce international. Toutefois, nous nous sommes terriblement handicapés nous-mêmes par manque de gestion.

Le projet de loi dans son ensemble est très crédible et nous l'appuyons en principe, mais nous nous devons de soulever des préoccupations très importantes. Avant tout, nous estimons que le gouvernement a été naïf dans cette affaire.

Je ne peux m'empêcher de songer au fait que le Comité des affaires étrangères s'est penché récemment sur la question des armes nucléaires. Ne serait-il pas magnifique de ne pas avoir d'armes nucléaires? Mais qu'en est-il vraiment? Le gouvernement semble avoir beaucoup de mal à faire face à la réalité. Il se plaît à se cantonner dans une tour d'ivoire et à croire que tout est bien, amical et bien organisé. Quelle est la situation, en réalité?

D'après l'OCDE, le Canada a surtout un gros problème, à savoir la faiblesse de son dollar. Notre dette est beaucoup trop lourde. Nous avons une dette de 600 milliards de dollars que nous traînons comme un boulet toutes les fois que nous voulons avancer. Quand réglerons-nous enfin ce problème?

Une voix: Nous payons 50 milliards de dollars en intérêts.

M. Bob Mills: Nous devons payer près de 50 milliards de dollars en intérêts. Pensez à ce que nous pourrions faire avec 50 milliards de dollars. Pensez aux 12 milliards de dollars consacrés à la santé par le gouvernement fédéral. Pensez aux 14 milliards de dollars consacrés à l'éducation et aux 22 milliards affectés aux pensions.

Nous payons près de 50 milliards en intérêts. C'est le genre de mauvaise gestion dont parle l'OCDE.

Elle a également parlé du niveau d'imposition dans notre pays. Elle a dit que nos taux d'imposition des sociétés et des particuliers sont parmi les plus élevés des 29 pays membres de l'OCDE. C'est également de la mauvaise gestion de la part du gouvernement, qui n'a pas donné suite aux recommandations que lui a faites l'OCDE depuis tellement d'années.

En parlant de naïveté, examinons aussi l'obtention de notre siège aux Nations Unies. Va-t-on dire que nous n'avons pas essayé d'influencer certaines des ambassades étrangères pour obtenir ce siège? Va-t-on nier que cela fait partie d'une candidature olympique? Va-t-on dire que nous sommes parfaits au point de ne jamais essayer de contraindre quelqu'un à appuyer notre position? Non. Ce n'est pas cela la réalité. Ce n'est pas comme cela que les choses fonctionnent dans le monde. Ce n'est pas comme cela que fonctionne le gouvernement.

Le gouvernement aura beau prétendre être un merveilleux gestionnaire, mais il ne faut pas chercher bien loin pour constater à quel point il gère mal les affaires du pays et de la Chambre. Le processus de présentation de ce projet de loi en est un parfait exemple.

• (1355)

On peut parler de la corruption de bien des façons et je vais essayer d'en aborder certaines. Il est évident que nous sommes contre cela. Nous sommes, après tout, un des pays du monde qui a un grand rôle à jouer pour ce qui est de donner l'exemple.

Nous pouvons constater comment la corruption peut miner les fondements mêmes de divers gouvernements. Elle peut détruire des démocraties en développement. Elle peut amener des pays en transition à régresser littéralement. On peut parler de pays comme le Soudan et de beaucoup d'autres, qui sont en transition et qui avancent ou reculent à diverses périodes.

La corruption nuit à la confiance de la population dans tout le processus. Je pourrais même dire que la confiance de la population est remise en question à cause de la gabegie du gouvernement. Cela a conduit à une mauvaise affectation des ressources précieuses.

Lorsqu'il y a de la corruption, les ressources s'en vont au mauvais endroit pour faire la mauvaise chose au détriment, en fin de compte, des habitants du pays.

Là encore, je vais prendre le cas du Canada et voir comment on affecte les ressources. Sont-elles toutes affectées dans le meilleur intérêt des Canadiens?

Cela nuit au secteur privé. Cela perturbe le fonctionnement des marchés. On empêche les gens ordinaires de toucher leur part de la richesse. Chaque fois qu'il y a corruption dans le système, il est évident que cela peut se produire. Par-dessus tout, ce sont les pauvres du monde entier qui sont touchés. Le gouvernement nous parle souvent de ses préoccupations et des violations des droits de la personne dans le monde. On prend très peu de mesures à cet égard, mais nos vis-à-vis parlent beaucoup de cette question.

Article 31 du Règlement

Il faut une certaine transparence dans la communication des renseignements, à l'échelle internationale et dans les transactions commerciales internationales. Dans le cas du fonctionnement des ONG, on peut accroître énormément la transparence. On peut aussi examiner le budget de l'ACDI.

Le Président: Le député dispose encore de 28 minutes. Je sais qu'il vient d'entrer dans le corps de son discours. Je lui donnerai la parole après la période des questions.

Comme il est presque 14 heures, nous passons maintenant aux déclarations de députés.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE PROFESSEUR MOHAMED ELMASRY

M. Andrew Telegdi (Kitchener—Waterloo, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage au professeur Mohamed Elmasry, du département de génie électrique et informatique de l'université de Waterloo, qui a été reçu membre de la prestigieuse Société royale du Canada, le 20 novembre 1998, à Ottawa.

Le professeur Elmasry a été invité à se joindre à cette élite pour avoir inventé et mis au point plusieurs nouvelles technologies et pour avoir aidé l'industrie à les mettre en oeuvre, favorisant ainsi la croissance de la microélectronique au Canada et à l'étranger.

Sa recherche a donné naissance à cinq générations distinctes de circuits intégrés, et le travail révolutionnaire qu'il a fait il y a une vingtaine d'années sur les circuits logiques à faible énergie trouve maintenant une application étendue dans les appareils portatifs de télécommunications.

Le professeur Elmasry a fait du travail de pionnier en ce qui a trait aux réseaux de neurones artificiels, aux puces autodidactes, aux systèmes de reconnaissance de la voix, aux vocodeurs et à la suppression des échos. Il est titulaire de neuf brevets et est l'auteur ou le coauteur de 12 livres et de plus de 250 publications scientifiques.

Je félicite le professeur Elmasry pour avoir été reçu membre de la Société royale du Canada et lui souhaite beaucoup de succès pour l'avenir.

* * *

LESENQUÊTES

M. Jake E. Hoepfner (Portage—Lisgar, Réf.): Monsieur le Président, la démission de Gérald Morin remet en question toutes les décisions précédentes de la Commission des plaintes du public contre la GRC. Le 7 octobre 1996, j'ai porté plainte devant la commission au sujet de la négligence dont la GRC avait fait preuve dans le traitement des plaintes des agriculteurs contre la Commis-

sion canadienne du blé. La réponse a confirmé sans l'ombre d'un doute que mes efforts au nom des agriculteurs seraient vains.

L'inaction de deux anciens solliciteurs généraux libéraux relativement à ces plaintes et le fait que le gouvernement ait continué de poursuivre les agriculteurs sans relâche même après avoir perdu l'affaire Sawatzky ainsi que l'appel prouvent que quelque chose ne va pas du tout dans notre système de justice.

• (1400)

Le fait que le gouvernement soit prêt à compromettre toutes les exportations canadiennes aux États-Unis pour empêcher que la Commission canadienne du blé ne fasse l'objet d'une vérification indépendante exige une enquête judiciaire immédiate.

Des étudiants aspergés de poivre de cayenne, des agriculteurs emprisonnés et des biens confisqués, qu'est-ce que ce sera ensuite?

* * *

OPERA ONTARIO

Mme Beth Phinney (Hamilton Mountain, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur Opera Ontario de Hamilton qui est la quatrième compagnie d'opéra au Canada. En reconnaissance de l'importance de ses réalisations, Opera Ontario a reçu, pour la deuxième fois en trois ans, un des six prix de 25 000 \$ du lieutenant gouverneur.

J'ai eu le plaisir d'assister à un certain nombre des productions de la compagnie et je peux témoigner, sans hésitation, de la qualité de l'oeuvre.

Le succès d'organisations comme Opera Ontario et la reconnaissance obtenue démontrent qu'il y a une communauté artistique florissante à Hamilton, tout aussi sophistiquée et dédiée à la qualité que n'importe quelle autre au Canada.

Je félicite Opera Ontario de Hamilton. Je suis persuadée que la compagnie saura capitaliser sur les succès obtenus et qu'elle continuera de contribuer de façon vitale à la vie artistique de Hamilton et des collectivités environnantes du sud-ouest de l'Ontario.

* * *

LES CATASTROPHES NATURELLES

M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les Arméniens du monde entier désirent, aujourd'hui, rappeler le 10^e anniversaire du terrible tremblement de terre du 7 décembre 1988. Ce jour-là, plus de 25 000 Arméniens ont perdu la vie et des centaines de milliers d'autres ont été blessés et laissés sans abri.

Cette année, les Arméniens réfléchiront sur l'effet paralysant de cette furie de la nature et partageront avec les victimes de l'ouragan Mitch et d'autres catastrophes naturelles les liens communs de la

souffrance humaine, du courage humain et de la volonté humaine de persévérer et de surmonter les épreuves.

J'invite mes collègues députés à se joindre aux Arméniens du Canada et à penser aux victimes du tremblement de terre de 1988, de même qu'à poursuivre les efforts pour venir en aide aux victimes des catastrophes naturelles partout dans le monde.

* * *

[Français]

MME MONIQUE SIOUI

M. Guy St-Julien (Abitibi—Baie-James—Nunavik, Lib.): Monsieur le Président, «aujourd'hui, on parle beaucoup de l'équité salariale. Monique se battait pour l'équité, point».

Voilà ce qu'a souligné Richard Kistabish, le conjoint de feu Monique Sioui, à qui l'on a remis, pour la première fois, le Prix Droits et libertés pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue. C'est Wanaki, la fille du couple, qui a reçu les honneurs au nom de sa mère, emportée par la maladie, il y a plus d'un an.

Lors de la remise du prix Droits et libertés, on a rappelé qu'elle fut, au milieu des années 1970, présidente de l'Association des femmes autochtones du Québec. On a d'ailleurs fait remarquer que «Monique Sioui aborde des problématiques aiguës, comme l'adoption des enfants indiens par des non-Indiens et la discrimination à l'égard des femmes indiennes dans la Loi sur les Indiens.»

Pour Richard Kistabish, Monique Sioui s'est présentée pour tenter de changer les choses. «Elle a énormément travaillé pour changer le statut des femmes. Elle a aussi beaucoup oeuvré auprès des enfants négligés. Elle s'est battue contre la discrimination en s'impliquant dans la communauté.» «Elle a voulu servir de pont culturel entre les deux sociétés, la blanche et l'autochtone», a-t-il ajouté.

C'est un honneur pour nous tous de dire merci à Monique Sioui.

* * *

[Traduction]

LES CENTRES D'AMITIÉ NATIONAUX

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, le centre d'amitié des premières nations, situé à Vernon, dans ma circonscription, tiendra, le 10 décembre prochain, une journée portes ouvertes à l'occasion de la journée nationale des centres d'amitié.

Développement des ressources humaines Canada n'a pas inclus le mouvement des centres d'amitié dans sa nouvelle stratégie de développement des ressources humaines autochtones, bien que la moitié des autochtones au Canada vivent maintenant dans des villes. Les centres d'amitié se retrouvent, de ce fait, dans l'impossibilité d'offrir aux autochtones qui vivent dans les villes des services d'emploi et de formation. J'ai rendu visite au centre de Vernon, qui offre des services d'inscription à la formation et des services d'aide à la rédaction de CV.

Article 31 du Règlement

J'ai été impressionné par la charge de travail du personnel des centres d'amitié. À titre d'exemple, il gère en moyenne, chaque mois, 47 cas de soutien familial et d'intervention d'urgence. À l'échelle nationale, les centres d'amitié contribuent également à des études de faisabilité et à l'établissement de plans d'entreprise, afin de favoriser l'emploi à long terme par la création de projets dans des secteurs d'activité aussi diversifiés que la restauration et les garderies.

L'initiative autochtone que les centres d'amitié gèrent en milieu urbain va cependant perdre l'aide financière qui lui est accordée à compter du 31 mars. J'exhorte les députés à appuyer le mouvement des centres d'amitié nationaux.

* * *

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Carolyn Bennett (St. Paul's, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'honneur de participer, le vendredi 4 décembre dernier, à une cérémonie commémorative spéciale, avec chandelles et roses, des victimes du massacre de Montréal. La cérémonie s'est tenue sur le campus Sunnybrook du Women's College et au Women's College Health Sciences Centre.

Les deux conférencières invitées étaient M^{me} Wendy Cukier, présidente de la Coalition pour le contrôle des armes à feu et l'ancienne mairesse de Toronto, M^{me} Barbara Hall. M^{me} Cukier a beaucoup insisté sur la nécessité de tenir compte du fait que de nombreuses femmes agressées ou tuées par leur conjoint sont victimes d'armes à feu et elle a, de ce fait, rappelé l'importance de la nouvelle Loi sur le contrôle des armes à feu.

M^{me} Barbara Hall, présidente de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime a, quant à elle, insisté sur l'importance de la prévention. Elle a rappelé que nous devons utiliser toutes les ressources disponibles pour rendre nos communautés plus sûres pour les femmes. Nous devons créer un environnement où les femmes se sentent en sécurité. Ce faisant, nous rendrons nos communautés plus sûres pour tous.

• (1405)

La cérémonie de vendredi nous a rappelé les terribles conséquences de la violence contre les femmes. Nous devons de toute évidence mettre l'accent sur les mesures préventives. Nous ne pouvons pas nous permettre la répétition d'événements comme le massacre de Montréal de 1989. Nous ne pouvons pas accepter que la violence contre les femmes se poursuive. N'oublions jamais.

* * *

[Français]

LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

Mme Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Monsieur le Président, hier, à Montréal et partout au Canada, on s'est souvenu avec beaucoup de tristesse de la tragédie qui survenait, il y a de cela neuf ans, à l'École Polytechnique de Montréal. Le 6 décembre souligne la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes.

Article 31 du Règlement

J'aimerais rendre hommage à tous les organismes qui s'occupent sans cesse et sans reconnaissance d'aider les femmes qui sont victimes de violence, ainsi qu'à leur famille.

Chaque année, dans mon comté d'Ahuntsic, la directrice de la Fondation Mélanie Cabay, Mireille Bélisle, qui a elle-même perdu sa fille Mélanie, organise une marche dont le but ultime est d'enrayer la violence.

[Traduction]

Des particuliers et des organismes communautaires se réunissent pour manifester leur solidarité contre toutes les formes de violence dans notre société.

J'invite tous les députés à appuyer l'initiative prise par la secrétaire d'État responsable de la Situation de la femme et ses homologues territoriaux et provinciaux dans la déclaration d'Iqaluit par laquelle ils se sont engagés à mettre fin à la violence et à laisser à nos enfants un monde plus sûr.

* * *

MARIA MACH

M. Randy White (Langley—Abbotsford, Réf.): Monsieur le Président, il y a parmi nous une personne qui célèbre aujourd'hui son dix-huitième anniversaire de naissance. Elle est originaire de Aldergrove, en Colombie-Britannique, dans ma circonscription. Ce qui la rend si spéciale pour nous, c'est qu'elle fait partie de notre équipe de pages parlementaires. Il s'agit de Maria Mach.

Maria est née à Langley, en Colombie-Britannique. Elle a fait ses études à l'école secondaire de Aldergrove. Elle a toujours obtenu des notes supérieures et elle s'est vu décerner une bourse d'études de 10 000 \$ de l'Université d'Ottawa.

Maria s'intéresse à la lecture et à la musique et elle joue du piano. Elle pratique le ski et la ringuette. Elle a participé activement aux activités de son église et a siégé au conseil étudiant de son école. Elle a visité la Papouasie, la Nouvelle-Guinée, l'Australie et l'Europe.

La mère de Maria, les députés et moi-même aimerions souhaiter un très bon anniversaire à l'une des futures dirigeantes du Canada, Maria Mach.

* * *

[Français]

M. ALPHONSE PICHÉ

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Monsieur le Président, aujourd'hui est inhumé à Trois-Rivières un grand poète, M. Alphonse Piché, décédé le 2 décembre dernier.

Né à Chicoutimi en 1917, sa famille s'installe l'année suivante à Trois-Rivières, qu'elle ne quittera plus.

Poète du fleuve, de la vie et de l'amour, sa plume combat la vieillesse, la déchéance et la mort. Son oeuvre a été couronnée par

de nombreux prix littéraires, dont le prix du Gouverneur général du Canada. Un prix de poésie qui porte son nom est décerné chaque année au Salon du livre de Québec.

«Fixer des vertiges, noter des silences, traduire l'indicible, investir l'absolu, voilà, disait Alphonse Piché, quelques tâches impossibles que se réservent les poètes, condamnés qu'ils sont, telles les Danaïdes, à remplir des tonneaux sans fond.» «La grandeur de l'homme, disait Piché, réside beaucoup plus dans ses tentatives que dans ses découvertes.»

Pour lui dire adieu, je voudrais citer un de ses vers: «Dors, frère, enroulé dans ta terre d'éternité. Repose parmi les générations profondes, blotti au creux de ton mystère.»

* * *

LE PARTI RÉFORMISTE

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Monsieur le Président, on entend parler, ces temps-ci, d'une tentative de rapprochement entre le Parti réformiste et le parti de l'Action démocratique de Mario Dumont dans le cadre d'un congrès qui aura lieu en février prochain.

Décidément, le Parti réformiste tente de se rapprocher du Québec par tous les moyens. Pourquoi ne pas faire la cour au Parti québécois tant qu'à y être?

Le Parti réformiste ne comprend pas que ses vues sur l'avenir du Canada et du Québec n'intéressent pas la population québécoise. Le Parti réformiste ne comprend tout simplement pas le Québec, qui n'attend rien de cette union de la droite pour définir l'avenir de notre pays.

Le Parti réformiste est complètement déconnecté de la réalité québécoise. Il devrait admettre qu'il perd son temps dans ses tentatives d'embarquer le Québec dans son autobus.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, bon nombre d'agriculteurs canadiens font face à l'une des pires crises depuis celle des années 30 et ils réclament notre aide. La semaine dernière, j'ai reçu environ 400 lettres d'agriculteurs de la Saskatchewan qui affirment avoir absolument besoin d'aide pour planifier leurs récoltes pour 1999.

Nous essayons depuis le mois de février dernier de signaler ce désastre qui s'annonçait à l'attention de la Chambre et du ministre. Maintenant que la crise agricole fait les manchettes, le gouvernement semble se préparer enfin à agir.

• (1410)

J'ai été très déçu d'entendre le ministre affirmer la semaine dernière que les agriculteurs ne recevraient pas d'argent avant d'avoir produit leur déclaration de revenus. Nous avons peur que bon nombre d'entre eux soient acculés à la faillite avant cela.

Nous devons mettre sur pied un programme détaillé avant que la Chambre ne s'ajourne à la fin de la semaine pour que les agriculteurs puissent transmettre ces renseignements à leurs institutions de crédit.

Les agriculteurs canadiens produisent de la nourriture saine et en grandes quantités pour nous et pour le reste du monde et tout ce qu'ils veulent c'est de pouvoir en tirer de quoi vivre adéquatement.

* * *

[Français]

L'AGRICULTURE

M. Odina Desrochers (Lotbinière, BQ): Monsieur le Président, le ministre fédéral de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire doit déposer, d'ici avril 1999, sa position en prévision des négociations de l'OMC.

À quelques mois de l'échéance, il faut se rendre à l'évidence, le cahier fédéral est vide. Aucune consultation sérieuse n'a été amorcée jusqu'à maintenant.

Récemment, le monde agricole québécois, producteurs, transformateurs, distributeurs, l'UPA et le MAPAQ ont fait un premier bilan: alors que l'OCDE est peu flexible, que les États-Unis durcissent leur position et que l'ouverture semble mince en Asie, au Japon et en Europe, l'UPA réclame le statu quo.

Le Canada est le pays qui a le plus sabré dans ses subventions, et tous reconnaissent qu'il est trop mou face aux revendications des autres États. Pour être capable de défendre l'agriculture du Québec et du Canada, le ministre doit sortir d'Ottawa: il est urgent d'aller consulter le monde agricole et d'en revenir avec une position ferme.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

Mme Susan Whelan (Essex, Lib.): Monsieur le Président, les Canadiens consacrent moins de 10 p. 100 de leur revenu disponible à l'alimentation. Les prix des aliments au Canada sont parmi les moins élevés des pays industrialisés. Seuls les Américains y consacrent moins que nous, soit 8 p. 100, alors qu'ailleurs, le pourcentage peut atteindre 24 p. 100. L'efficacité des agriculteurs profite directement aux consommateurs.

Aujourd'hui, par suite de problèmes complexes à l'échelle internationale, tels que l'élimination de marchés, l'offre excédentaire et les subventions dans les pays étrangers, les familles agricoles du Canada sont au bord de la catastrophe financière. Cette menace pour la viabilité des agriculteurs canadiens vise également notre approvisionnement en aliments sains à un prix abordable. Imaginons un peu les prix que nous aurions à payer si nous ne pouvions pas compter sur nos agriculteurs pour nous approvisionner.

Les agriculteurs savent faire face aux difficultés normales que sont les conditions météorologiques et les fluctuations de prix cycliques. Toutefois, la crise actuelle n'est pas normale, elle n'est pas attribuable aux agriculteurs et elle était imprévisible.

Article 31 du Règlement

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire travaille ardemment pour trouver une solution. Je l'exhorte à poursuivre ses efforts en vue d'élaborer un programme national d'aide aux agriculteurs pour satisfaire ces besoins exceptionnels. À long terme, tous les Canadiens en bénéficieront, parce qu'ils veulent des aliments sains et qu'ils en ont besoin.

* * *

M. BERNARD LORD

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, le prochain premier ministre du Nouveau-Brunswick est à Ottawa aujourd'hui.

Le 21 octobre, M. Lord a été élu à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, remportant la circonscription de Moncton-Est qui avait longtemps été un fief libéral. Il est aujourd'hui chef de l'opposition.

M. Lord s'est engagé à offrir aux Néo-Brunswickois une nouvelle approche politique fondée sur les besoins des gens ordinaires. Sa vision suppose une province prospère où chaque région jouit de services améliorés en matière d'éducation et de soins de santé. Il veut bâtir une province plus solide où l'économie est florissante.

À l'aube du nouveau millénaire, il est essentiel que le Nouveau-Brunswick soit dirigé par quelqu'un qui soit au service de la population. M. Lord ne négligera jamais les responsabilités que nous avons envers les jeunes, les personnes âgées et les travailleurs de la province.

Ces neuf dernières années, les libéraux se sont croisés les bras, se contentant d'assister à l'exode des cerveaux. Plus de 9 000 jeunes, membres de la profession médicale ou du personnel infirmier, ont quitté la province; des personnes âgées ont été privées de dignité et de liberté.

Les Néo-Brunswickois envisagent un avenir prometteur sous la direction solide de M. Bernard Lord. Aujourd'hui, je rends hommage au futur premier ministre du Nouveau-Brunswick, Bernard Lord.

* * *

LE BOYS AND GIRLS CLUB OF ONTARIO

M. John McKay (Scarborough-Est, Lib.): Monsieur le Président, en 1992, le Boys and Girls Club of Ontario a lancé un programme de bourses d'études pour aider à payer les coûts croissants des études postsecondaires pour ses jeunes membres, dont beaucoup ont à faire face à des difficultés financières. À partir d'un montant de 4 800 \$ pour 6 bourses, le programme est passé à un budget de plus de 37 000 \$ qui a permis d'octroyer 49 bourses cette année.

Je voudrais féliciter Asha Moore, Charles Baker et Adrian Sutherland, de la circonscription de Scarborough-Est, qui ont obtenu tous les trois une bourse d'études de la part du Boys and Girls Club de Scarborough-Est.

Asha Moore en est maintenant à sa deuxième année du programme de service social au collège Ryerson; Charles Baker en est à sa deuxième année de génie informatique au collège Ryerson; et Adrian Sutherland est présentement inscrit au programme d'animation des activités de loisirs au Centennial College.

Questions orales

Je félicite chacun de ces étudiants de leur motivation, de leur enthousiasme et de leur détermination à réussir dans la vie.

* * *

LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Réf.): Monsieur le Président, vendredi dernier, j'ai eu l'occasion de participer de nouveau à une tribune téléphonique d'une station radio de ma circonscription. Devinez quel sujet a suscité le plus de questions durant l'heure que j'ai passée avec Dick Sequins, de CJDC, à Dawson Creek. Est-ce l'APEC, les impôts ou les soins de santé? Non. C'est la réglementation des armes à feu.

En dépit des vœux du gouvernement libéral, cette question ne veut tout simplement pas disparaître. Le Canada rural n'oubliera pas la façon dont le gouvernement s'en est pris aux propriétaires légitimes d'armes à feu au lieu de s'attaquer à ceux qui ont décidé de faire un mauvais usage d'armes à feu pour commettre des actes criminels.

• (1415)

La loi C-68 n'assurera pas la sécurité publique. Elle ne rendra pas les rues plus sûres. Les propriétaires d'armes à feu de ma circonscription continuent de trouver stupide qu'on dépense des centaines de millions de dollars pour enregistrer les armes à feu de Canadiens pacifiques et respectueux des lois, alors que la GRC doit s'imposer des compressions budgétaires draconiennes à cause d'un manque de fonds.

Je puis dire à la ministre de la Justice que Bill Farion, un électeur de Fort Nelson, dit ce que pensent des milliers d'autres comme lui quand il écrit dans une récente lettre qu'il a «nulle intention de coopérer à l'égard de ce projet aussi futile que coûteux».

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ENQUÊTE SUR LES ÉVÉNEMENTS DU SOMMET DE L'APEC

M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au solliciteur général.

Vendredi dernier, le président du groupe de la Commission des plaintes du public faisant enquête sur les incidents du sommet de l'APEC a démissionné, citant comme motif une nouvelle ingérence d'Ottawa. En effet, Gerald Morin a cité comme motif l'ingérence de la présidente de la commission, Shirley Heafey, qui a été nommée par les libéraux. Il a dit que son ingérence faisait qu'il était impossible pour le groupe de travailler.

Quelle excuse le solliciteur général peut-il bien avoir maintenant pour ne pas remplacer ce groupe par une enquête judiciaire indépendante?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je prends la liberté de répondre à la question parce qu'elle

se rapporte à une responsabilité du premier ministre, en l'occurrence instituer des enquêtes judiciaires.

Le député saura que, selon les médias, la présidente de la commission aurait dit qu'elle s'occupait de régler la question dont la presse a fait état. Deuxièmement, toute la question de la crainte de partialité de la part de la commission est encore devant les tribunaux. Nous devrions certainement laisser les tribunaux rendre leur décision, ce qu'ils sont prêts à faire le plus rapidement possible.

M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.): Monsieur le Président, le solliciteur général a eu deux semaines pour s'exercer à occuper son nouveau poste. Le temps est venu pour lui de voler de ses propres ailes et de répondre à mes questions.

L'ingérence de M^{me} Heafey a été assez grave pour que le président du groupe démissionne. Elle a porté atteinte à l'indépendance du groupe. Elle a entravé sa prise de décisions. Elle a refusé d'examiner des accusations selon lesquelles le groupe aurait fait l'objet d'écoute électronique.

Qui a dirigé les actions de cette présidente nommée par les libéraux? Qui a ordonné cette ingérence d'Ottawa dans le rôle de ce groupe d'enquête?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas eu d'ingérence d'Ottawa. Il s'agit d'un organe indépendant qui examine les plaintes portées contre la GRC. Je demande à l'opposition de laisser la Commission des plaintes du public faire son travail.

M. Preston Manning (chef de l'opposition, Réf.): Monsieur le Président, c'est le gouvernement lui-même qui ne laisse pas la commission faire son travail. L'ancien solliciteur général a préjugé du résultat de l'enquête. C'est là une entrave au travail du groupe d'enquête. Voilà maintenant que la présidente de la commission fait de l'ingérence au point où le président du groupe choisit de démissionner.

N'est-il pas vrai que la seule raison qui pousse le solliciteur général à maintenir ce groupe d'enquête, c'est d'empêcher qu'on apprenne la vérité au sujet du rôle du premier ministre dans toute cette triste affaire?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la Commission des plaintes du public a été établie en vertu d'une loi du Parlement. Elle a un travail à faire, et nous devons la laisser faire son travail. Elle a reçu une plainte, et la loi exige qu'elle examine cette plainte.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Réf.): Monsieur le Président, le solliciteur général devrait peut-être retourner sur les bancs d'école.

Dans les faits, il est possible de mettre fin aux travaux de la commission des plaintes du public pour les raisons suivantes: premièrement, il serait plus utile que l'enquête soit menée aux termes d'une autre loi et, deuxièmement, il n'est pas raisonnable, sur le plan pratique, de poursuivre l'enquête. Ces deux critères s'appliquent à la situation actuelle.

Quand le solliciteur général se décidera-t-il à commander une enquête judiciaire indépendante?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, les renseignements que le député livre à la Chambre ne

Questions orales

sont pas précis. Je ne dis pas qu'il le fait délibérément, mais il ne cite pas la loi. À ma connaissance, la loi établissant la commission ne précise aucun motif nous permettant de prendre les mesures dont parle le député.

Selon la loi, le gouvernement n'a pas le pouvoir d'intervenir de quelque façon que ce soit dans les travaux de la commission. Le député le sait fort bien. Il aurait dû en informer la Chambre au lieu de se contenter de faire des allégations.

• (1420)

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, Réf.): Monsieur le Président, je me fonde sur l'article 45.36 de la Loi sur la Gendarmerie royale du Canada, S.R.C., ch. R-10, pour affirmer que la dénommée Heafey, nommée par les libéraux, a le pouvoir de mettre un terme à cet exercice futile, car futile, il l'est. Le processus est atteint mortellement. Qu'on le mette en terre et qu'on crée une enquête judiciaire indépendante.

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, si le député cite bien la loi, il faut comprendre que le président de la commission a le droit de mettre un terme aux travaux. La loi ne dit pas toutefois que le gouvernement peut donner des ordres à la commission, cela, c'est clair. Je tiens à rappeler cette disposition de la loi à la Chambre afin qu'elle puisse la consulter et confirmer mes dires.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, depuis des semaines, le premier ministre parle de l'indépendance de la Commission d'enquête sur les événements de l'APEC. Il répète qu'elle doit faire son travail.

Or, aujourd'hui, nous savons que la présidente de la Commission a fait des pressions inacceptables sur le président de la Commission d'enquête et que les audiences sont paralysées indéfiniment.

Le vice-premier ministre peut-il nous dire ce qu'il reste de la prétendue commission d'enquête et de sa supposée indépendance?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la Commission des plaintes du public contre la GRC est un organisme indépendant. Elle a tous les droits et est tenue, aux termes de la loi, d'examiner les allégations qui lui sont soumises. C'est ce qu'elle va faire.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le solliciteur général nous conte des histoires à dormir debout.

Il endort peut-être le caucus libéral, mais il ne trompe personne d'autre. Je ne suis même pas sûr qu'il serait capable de répéter sa réponse sans pouffer de rire.

Si le gouvernement est le seul à accorder de la crédibilité à cette commission d'enquête, n'est-ce pas parce que plus cette commission chargée d'enquêter sur le premier ministre, rappelons-le, et sur son entourage, sera faible, moins elle risque d'être efficace et vraiment d'aller au fond des choses?

[Traduction]

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la Commission des plaintes du public contre la GRC agit en vertu d'une loi du Parlement, d'une loi adoptée par cet endroit. Elle a une tâche à remplir, et elle la remplira.

[Français]

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, vendredi dernier, M. Gérald Morin, président de la Commission d'enquête sur les événements de l'APEC, démissionnait en accusant M^{me} Shirley Heafey, présidente de la Commission des plaintes contre la GRC, d'ingérence politique. Or, on le sait, M^{me} Heafey détient son poste par nomination politique.

Le vice-premier ministre ne considère-t-il pas que les allégations de l'ex-commissaire Morin à l'endroit de M^{me} Heafey viennent de détruire le semblant de crédibilité qui restait à cette commission bidon?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, selon mon information, M. Morin reste membre de la Commission. Il a cédé sa position comme président du panel qui enquête sur la question de l'APEC.

Il a été nommé de la même façon que M^{me} Heafey. Je répète la réponse que j'ai déjà donnée: le gouvernement n'a pas le droit de s'ingérer dans les activités internes d'une commission. Toute la question de la commission reste devant les tribunaux.

M. Richard Marceau (Charlesbourg, BQ): Monsieur le Président, le cirque a assez duré. Un solliciteur général a démissionné, un journaliste de la CBC a été suspendu, les audiences ont été paralysées et, finalement, le commissaire Morin, lui aussi, a démissionné.

Qu'est-ce que ça prend de plus au premier ministre pour ordonner une véritable commission d'enquête, une commission judiciaire indépendante qui fera enfin la lumière sur le rôle du premier ministre et de son bureau?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, selon mon information, M. Morin reste membre de la Commission.

Deuxièmement, s'il y a une commission d'enquête, cette commission sera nommée par le premier ministre. Alors, je me demande pourquoi il pense que cette commission d'enquête sera plus indépendante que la Commission d'enquête des plaintes du public, qui a été créée par une loi de ce Parlement, et qui travaille à distance du gouvernement.

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, maintenant que nous savons que la présidente de la Commission des plaintes du public contre la GRC a essayé d'influencer le travail du groupe spécial, il faut se demander comment le gouvernement a essayé d'influencer la présidence de la commission et, en fait, toute l'affaire.

Le solliciteur général dira-t-il maintenant aux Canadiens ce qui se passe vraiment en déposant toute la correspondance, y compris les communications téléphoniques, électroniques et autres, qui a été échangée entre le gouvernement et la commission et entre le gouvernement et l'avocat de la commission, Ed Ratushny?

Questions orales

• (1425)

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a fait savoir que le gouvernement collaborera entièrement avec la Commission des plaintes du public contre la GRC. Celle-ci aura accès à tous les documents qu'elle voudra.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, à l'instar du premier ministre, la personne nommée par les libéraux à la présidence de la Commission des plaintes du public contre la GRC, Shirley Heafey, veut que la commission fasse son travail, mais elle sait aussi bien que le premier ministre que ce travail est voué à l'échec, qu'elle ne découvrira pas la vérité sur l'implication du premier ministre dans le fiasco de l'APEC.

Jusqu'où le gouvernement est-il prêt à aller pour maintenir ce cirque? Quand le gouvernement se décidera-t-il à établir une enquête judiciaire indépendante et à en finir avec cette affaire?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tous les membres de la commission, et pas seulement la présidence, sont nommés par décret, c'est-à-dire par le premier ministre. C'est exactement ce qui arriverait si une enquête judiciaire était établie. La présidence en serait aussi nommée par le premier ministre. Je demande donc à la députée pourquoi elle veut que le premier ministre établisse une commission alors qu'elle ne veut pas que fasse son travail la commission qui a été établie exactement de la même manière conformément à la loi qui a été adoptée par le Parlement pour travailler en autonomie par rapport au gouvernement et au Parlement. N'est-ce pas la façon dont le travail doit être fait?

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, la réponse à cette question, c'est qu'un juge serait indépendant.

La commission d'enquête sur le sommet de l'APEC a des raisons de mettre un terme à toute nouvelle controverse, étant donné que les principales parties concernées enquêtent sur leurs agissements mutuels et s'accusent de partialité et d'ingérence. Parce qu'il a fait l'objet de coups de théâtre plus nombreux que n'en comporte un roman policier de second ordre, le groupe spécial est devenu la risée de tous. Ces revirements produisent peut-être un excellent effet dramatique, mais ils n'augurent rien de bon pour ce qui est de faire toute la lumière sur cette affaire. Le processus actuel manque de crédibilité, et la commission n'est pas mandatée pour enquêter à fond sur les événements survenus lors du sommet de l'APEC.

Le nouveau solliciteur général va-t-il prouver à la Chambre et aux Canadiens qu'il n'est pas simplement un pantin du premier ministre et va-t-il ordonner la création d'une commission judiciaire indépendante?

L'hon. Herb Gray (vice-premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, en guise de prémisse à sa question, le député devrait présenter les faits réels à la Chambre. Le solliciteur général ne pourrait ordonner la création d'une commission d'enquête. C'est le premier ministre qui nommerait les membres de cette commission,

en vertu de la Loi sur les enquêtes. C'est évident. Le député devrait se préparer avant de poser ce genre de question.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, cette réponse ne tient-elle pas du lieu commun? Je peux quasiment voir les lèvres du solliciteur général obéir au ventriloque qu'est le vice-premier ministre. . .

Le Président: Je prierais le député de poser directement sa question.

M. Peter MacKay: Monsieur le Président, voici ma question directe au solliciteur général: va-t-il donner à la Chambre l'assurance que le gouvernement ou lui-même n'ont nullement tenté d'influer sur les décisions de Shirley Heafey, cette amie du Parti libéral qui vient d'être nommée à la présidence de la commission?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je puis effectivement donner cette assurance.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, selon le ministre de l'Industrie, les impôts élevés ont notamment pour effet d'accroître la productivité. Le ministre de l'Industrie croit que les impôts élevés aident les Canadiens. Et ce ministre dirige le deuxième ministère à vocation économique en importance au Cabinet. Le ministre des Finances va-t-il relever les impôts le 1^{er} janvier parce qu'il estime que cela aidera les Canadiens?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je constate que le député a lu le journal de samedi. S'il avait lu celui de ce matin, il saurait que le ministre de l'Industrie a dit sans la moindre équivoque qu'il était en faveur d'impôts moins élevés. Ayant travaillé de très près avec le ministre de l'Industrie depuis cinq ans, je puis dire qu'il est un ardent défenseur de l'abaissement du fardeau fiscal des contribuables canadiens.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, je pense qu'il a vraiment livré le fond de sa pensée vendredi dernier. Il a dit que les impôts élevés, c'était bon pour la productivité.

Le gouvernement se plaît à parler de baisses d'impôts, mais toutes les fois qu'il en a l'occasion, il les relève. Pensons au RPC, à l'assurance-emploi et au non-ajustement des tranches d'imposition au taux d'inflation. Cela représente un milliard de dollars de plus chaque année. N'est-il pas vrai que le gouvernement fait tout ce que disait le ministre de l'Industrie? Il augmente les impôts. N'est-il pas vrai que le gouvernement augmente les impôts, dès qu'il a l'occasion de le faire?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie parlait de moyens à prendre pour accroître la productivité. C'est pourquoi il a parlé du programme de partenariats en technologie. C'est pourquoi il a été un ferme partisan de l'augmentation des dépenses de R-D dans un large éventail de secteurs technologiques et scientifiques. C'est pourquoi il a appuyé le développement économique régional. Il comprend

l'importance de l'accroissement de la productivité pour les Canadiens.

• (1430)

L'accroissement de la productivité viendra de tout ce dont le ministre de l'Industrie a parlé, et non des coups de fouet du Parti réformiste.

* * *

[Français]

LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement a coupé 6,3 milliards de dollars dans les paiements de transfert aux provinces, principalement pour la santé.

Pourtant, vendredi dernier, dans son rapport sur les consultations prébudgétaires, la majorité libérale a trouvé le moyen de s'en prendre aux provinces en écrivant, et je cite: «En diminuant les services de santé, les provinces ont touché à l'un des symboles nationaux les plus chers aux Canadiens».

Le ministre des Finances peut-il expliquer comment ses collègues députés, membres d'un gouvernement qui a coupé le tiers de ses paiements de transfert aux provinces, peuvent-ils avoir le front d'affirmer que si le système de santé est affaibli, c'est à cause des provinces?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, je tiens à féliciter les membres du Comité permanent des finances, ceux de l'opposition et, certainement, les membres de notre gouvernement, pour un rapport très bien fait.

Je crois que l'emphase qu'on a mise sur la productivité et la nécessité d'accroître la richesse de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes, que ce soit les plus démunis ou ceux de la classe moyenne, a donné un rapport très bien fait. J'ai l'intention de le considérer très sérieusement.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement a coupé dans l'assurance-emploi, il a coupé dans la santé, il veut baisser les impôts des riches et il veut offrir des faveurs spéciales aux millionnaires du sport.

Par l'ensemble des actions qu'il entreprend, par la direction qu'il a prise, est-ce que ce n'est pas ce gouvernement qui a accru la pauvreté, qui est responsable de l'augmentation du nombre d'enfants pauvres et ce, malgré la croissance économique des cinq dernières années?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, lorsqu'on regarde les transferts du gouvernement canadien à l'égard des provinces, on voit, par exemple, une augmentation de la péréquation. On a vu dans le dernier budget une augmentation de sept milliards de dollars sur une période de trois ans au point de vue des transferts.

Questions orales

On a aussi vu, dans le dernier budget, des programmes pour accroître l'accès aux connaissances, que ce soit le Fonds du millénaire ou les 3 000 \$ qu'on donne aux parents seuls. Qu'on regarde tous les domaines où le gouvernement fédéral a investi pour aider les Canadiennes et les Canadiens à avoir un meilleur avenir, et on constate que dans chaque cas, le Bloc a voté contre.

* * *

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, le revenu familial est en baisse. La croissance économique ralentit. L'exode des cerveaux s'accélère. Le taux de chômage est presque le double de ce qu'il est aux États-Unis.

Quelle est la réaction du gouvernement? Selon le ministre de l'Industrie, il faut hausser les impôts. Il a dit que les impôts élevés augmentent la productivité. Le ministre des Finances pourrait-il éclairer ma lanterne? Si des impôts élevés entraînent une augmentation de la productivité, comment se fait-il que l'économie du Canada ne soit pas la plus compétitive du monde?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à féliciter mon collègue le ministre de l'Industrie ainsi que tous mes collègues.

Le député a dû rater l'annonce faite vendredi dernier. Quelque 425 000 emplois nouveaux ont été créés cette année seulement. Le mois dernier, le secteur privé canadien, grâce au climat créé par notre gouvernement, a créé 103 000 emplois dont 75 000 sont des emplois permanents. Ils sont occupés pour la vaste majorité par des jeunes.

M. Jason Kenney (Calgary-Sud-Est, Réf.): Monsieur le Président, le ministre des Finances se vante de résultats économiques qui nous laissent avec un taux de chômage deux fois plus élevé que celui de notre principal concurrent, un revenu familial qui a chuté pour la 15^e année consécutive et un exode des cerveaux qui s'accélère.

Il félicite le ministre de l'Industrie d'avoir contredit la présumée politique fiscale de son gouvernement tout comme, cet été, il a félicité le premier ministre d'avoir dit qu'un dollar faible était bénéfique pour l'économie canadienne.

Qui donc est le porte-parole du gouvernement en matière de politique économique: le ministre des Finances, le premier ministre ou le ministre de l'Industrie? Le ministre est-il d'accord avec ce dernier pour dire que des impôts élevés sont bons pour la productivité?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà répondu à cette question ce matin, tout comme d'ailleurs le ministre de l'Industrie. Il a parlé de diminution des impôts et d'augmentation de la productivité.

Regardons les résultats à cet égard. Le mois dernier, huit provinces ont enregistré une augmentation du nombre d'emplois. Le taux de chômage a diminué pour le cinquième mois consécutif. Il est à son plus bas niveau depuis 1990.

Questions orales

• (1435)

[Français]

LE SPORT PROFESSIONNEL

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Mitis, BQ): Monsieur le Président, au moment où nous obtenons la confirmation que le nombre d'enfants pauvres augmente sans cesse au Canada, des députés ministériels se font les promoteurs d'avantages fiscaux importants à l'endroit des équipes professionnelles et des multimillionnaires du sport.

Alors que nous sommes à quelques jours de l'ajournement des travaux de la Chambre, et que des recommandations vont être faites au Conseil des ministres pour le prochain budget, la ministre du Patrimoine canadien écarte-t-elle les baisses d'impôt à l'intention du sport professionnel, oui ou non?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a l'intention d'étudier en profondeur les 68 recommandations contenues dans le rapport sur le sport. Je pense que toutes les décisions concernant les investissements de nature fiscale seront rendues publiques au moment du budget.

Mme Suzanne Tremblay (Rimouski—Mitis, BQ): Monsieur le Président, la Chambre est sur le point d'ajourner. La ministre doit donc répondre clairement.

Elle devra faire des recommandations au Conseil des ministres et le lobby de ses collègues députés libéraux est très intense pour réduire les impôts des millionnaires du sport. Va-t-elle donner suite à ces recommandations indéfendables qui favorisent des professionnels du sport, oui ou non?

L'hon. Sheila Copps (ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, c'est malheureux que la députée ne veuille pas donner la possibilité que le rapport soit étudié dans sa totalité. Je respecte le travail des députés des deux côtés de la Chambre et je veux que l'étude soit faite en profondeur, sans pour autant exclure aucune possibilité.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.): Monsieur le Président, nous demandons depuis un certain temps déjà au ministre de l'Agriculture d'adopter une attitude ferme face aux subventions injustes versées par les Américains et les Européens. Après les événements de la fin de semaine dernière cependant, ferme n'est pas exactement le mot qui vient à l'esprit.

La fermeté des libéraux s'est traduite par l'entrée au Canada, sans inspection, de porc, de blé et d'autres céréales en provenance des États-Unis. Qu'avons-nous obtenu en retour? De nouveaux blocages de route encore plus impressionnants qu'avant.

Pourquoi, pour le gouvernement du Canada, faire preuve de fermeté veut-il toujours dire céder devant les pressions américaines?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait parfaitement bien qu'aucun produit étranger n'entrera au Canada sans inspection. Nous avons le système d'inspection des aliments et des produits agricoles le mieux structuré et le meilleur au monde.

L'accord qui est intervenu vendredi dernier avec les États-Unis sur certains éléments vise à accroître les échanges entre nos deux pays, pas à leur nuire.

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, Réf.): Monsieur le Président, les agriculteurs américains reçoivent beaucoup plus de subventions que les agriculteurs canadiens. Les États-Unis produisent beaucoup plus de blé et de porc que le Canada, mais c'est toujours le Canada qui cède.

Les agriculteurs canadiens sont toujours les dindons de la farce. Il est temps que le ministre se montre très ferme face aux subventions importantes que les États-Unis et l'Europe accordent à leurs agriculteurs.

Quand le gouvernement cessera-t-il de reculer et commencera-t-il à se battre pour les agriculteurs canadiens?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, l'accord intervenu vendredi dernier avec les États-Unis sur environ 20 points ne constitue en aucun cas un recul. De longues négociations ayant obtenu l'appui des deux gouvernements et des associations d'agriculteurs du Canada et des États-Unis ont précédé cet accord. Si la députée ne me croit pas, qu'elle en parle à la Fédération canadienne de l'agriculture, qui a félicité le gouvernement pour les mesures prises vendredi dernier qui visent à accroître le commerce avec les États-Unis.

* * *

[Français]

LA BANQUE DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au secrétaire d'État au développement régional pour le Québec.

Ce gouvernement semble avoir la douteuse propension à aider les plus riches à se garder en forme. Après les avantages fiscaux proposés pour les millionnaires du sport, on apprend que la Banque de développement du Canada a dépensé plus de 221 000 \$ pour abonner ses dirigeants à des clubs de golf.

Alors qu'il y a 1,5 million d'enfants pauvres, que le gouvernement coupe toujours dans l'assurance-emploi et dans les transferts aux provinces, comment le ministre peut-il justifier qu'une de ses sociétés d'État dépense... .

Le Président: L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

• (1440)

[Traduction]

M. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à ce que la députée comprenne bien que la Banque de développement du Canada est un organisme indépendant. Elle fonctionne sur une base tout à fait commerciale.

Questions orales

La Banque de développement du Canada a consenti des prêts pour un total de 1 milliard de dollars à des petites et moyennes entreprises et réalise 50 millions de dollars de profits. En fait, elle a rapporté quelque 6 millions de dollars de dividendes aux contribuables.

* * *

L'INDUSTRIE DE L'ACIER

M. Carmen Provenzano (Sault Ste. Marie, Lib.): Monsieur le Président, Revenu Canada a annoncé jeudi dernier qu'il a entrepris une enquête sur de possibles pratiques de dumping de la part de producteurs d'acier étrangers.

Le ministre du Revenu national peut-il assurer à Algoma Steel, à tous les producteurs d'acier canadiens et à tous les Canadiens vivant dans des villes telles que Sault Ste. Marie, dont l'économie dépend de l'industrie de l'acier, que son ministère terminera cette enquête dans les plus brefs délais?

L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, je confirme que mon ministère a amorcé la semaine dernière une enquête antidumping sur des feuilles d'acier laminées à chaud en provenance de quatre pays.

Le ministère aura terminé son enquête d'ici le début de l'année prochaine et il appliquera des droits le cas échéant. S'il y a eu effectivement une forte augmentation d'importations néfastes et que le Tribunal canadien du commerce extérieur estime qu'une application rétroactive des droits antidumping est justifiée, des droits seront imposés rétroactivement au 3 décembre.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce international.

Les barrages que des agriculteurs américains ont continué d'ériger à la frontière, le week-end dernier, montrent bien clairement que le prétendu accord commercial qu'a conclu le gouvernement n'était rien de plus qu'une stratégie de relations publiques. Le gouvernement est friand de belles expressions comme consultation, échange d'information et dialogue accru, mais il ne fait rien de concret pour protéger les agriculteurs canadiens.

Quand le ministre va-t-il cesser de trouver de belles expressions et va-t-il agir fermement avec les Américains et leurs subventions?

L'hon. Sergio Marchi (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, si le député ne se fie pas à nos paroles, qu'il écoute celles de la Fédération canadienne de l'agriculture: «Des félicitations sont de mise pour le ministre de l'Agriculture et le ministre du Commerce du Canada. L'accord marque une étape positive dans les relations commerciales et agricoles entre le Canada et les États-Unis et constitue une bonne nouvelle pour les producteurs canadiens.»

Depuis 13 heures cet après-midi, le seul barrage qui demeure est celui qui a été érigé par un groupe d'agriculteurs à la frontière du Montana. Les autres ont été démantelés. Je suis convaincu que celui-ci disparaîtra à compter de 16 heures. Les échanges commerciaux n'ont donc pas été gravement perturbés le week-end dernier.

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Monsieur le Président, c'est plutôt intéressant, car deux choses n'ont tout simplement pas changé. Le prétendu accord que le gouvernement a conclu vendredi avec les Américains n'a pas changé le fait que des Américains ont érigé des barrages sur notre frontière deux jours plus tard. Il n'a pas changé le fait que nous soyons toujours aux prises avec les subventions élevées des Européens et des Américains.

Quand le ministre sortira-t-il de sa cachette, sous son bureau, et agira-t-il pour venir en aide aux agriculteurs canadiens?

L'hon. Sergio Marchi (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, il faut se demander dans quel camp se situe le porte-parole du Parti réformiste du Canada en matière de commerce.

Il dit que les barrages auraient dû être plus imposants et plus longs. Si nous examinons ce qui s'est passé le week-end dernier, nous constatons que les barrages étaient déjà là. J'estime, comme les Américains, que cet accord a réduit l'envergure de ces barrages.

En fait, les seules protestataires qui demeurent sont ceux du Montana, alors que les barrages avaient d'abord été érigés dans trois États. À mon avis, le député devrait reconnaître que des progrès ont été réalisés et que les producteurs canadiens en profiteront également.

* * *

LA PAUVRETÉ

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPd): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Le ministre n'a pas eu le temps de se remettre de l'attaque de l'ONU—qui reproche au gouvernement son bilan désastreux sur le plan de la pauvreté—que déjà il doit faire face à deux nouveaux rapports dévastateurs.

Le rapport du CCDS reproche au gouvernement fédéral la diminution du bien-être des enfants du Canada, et le Conseil national du bien-être a critiqué vertement la prestation fiscale pour enfants qui fait l'orgueil du gouvernement, disant qu'elle n'aidait pas les plus pauvres d'entre les pauvres.

Si le ministre peut se lever de son fauteuil pour faire face à la musique, s'engagera-t-il aujourd'hui à injecter les fonds nécessaires pour s'assurer qu'aucun enfant n'ait faim au Canada?

Mme Bonnie Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit vendredi, le gouvernement apprécie et respecte toujours le travail de recherche fait par des organismes indépendants qui commentent les politiques sociales du Canada. Nous essayons d'en tirer les leçons qui s'imposent.

Pour ce qui est de l'accusation voulant que la prestation nationale pour enfants n'aide pas les plus pauvres d'entre les pauvres, nous avons constaté d'après nos statistiques que beaucoup d'enfants de familles de travailleurs à faibles revenus ont moins de ressources que ceux des familles vivant d'aide sociale.

● (1445)

Nous essayons donc d'aider les familles de travailleurs à faibles revenus à avoir au moins accès aux mêmes ressources que les familles vivant d'aide sociale, et nous n'avons pas à nous en excuser.

Questions orales

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, les pauvres ne peuvent plus vivre des belles paroles des libéraux. La vérité, c'est que, au lieu de stopper sa terrible attaque contre les pauvres, le gouvernement est déterminé à donner des allègements fiscaux aux riches.

Vendredi, le rapport majoritaire libéral du Comité des finances réclamait des milliards de dollars de réductions d'impôts pour des contribuables à revenu élevé. Le ministre promettra-t-il aujourd'hui même de cesser de répondre aux vœux des riches? Fera-t-il ce qu'il doit faire en s'engageant à appliquer une véritable stratégie de lutte contre la pauvreté au Canada, oui ou non?

Mme Bonnie Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, la députée sait très bien qu'un rapport d'un comité permanent n'est que l'un des nombreux avis que reçoit le ministre des Finances.

Le ministre des Finances sait que son gouvernement et beaucoup de députés de ce côté-ci de la Chambre tiennent à tout prix à ce qu'on n'oublie pas les plus pauvres du Canada. La preuve en est que, d'ici à l'an 2000, la prestation nationale pour enfants représentera 1,7 milliard de dollars.

Nous croyons que la meilleure politique sociale est de donner des emplois, et nous sommes fiers de notre bilan. Quelque 103 000 emplois ont été créés au cours du dernier mois seulement et plus de la moitié. . .

Le Président: Le député de Brandon—Souris.

* * *

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, demain, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire présentera encore une fois à ses collègues du Cabinet une proposition révisée concernant les programmes de soutien du revenu agricole.

Quelques munitions lui seraient peut-être utiles. Depuis 1995, il y a eu 1 053 faillites d'exploitations agricoles. Ironie du sort, c'est cette année-là que le gouvernement libéral a commencé à effectuer des compressions dans les régimes de soutien du revenu agricole.

Le ministre est-il convaincu d'obtenir une réaction positive de ses collègues du Cabinet lorsqu'il les rencontrera demain?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de l'appui et de l'encouragement qu'il offre au gouvernement pour qu'il puisse venir en aide aux agriculteurs.

Nous prenons et continuerons de prendre la situation au sérieux. Si nous présentons un programme, il répondra à certains critères auxquels nous savons qu'il doit répondre. J'ai déjà dit que c'est mon intention et que j'espère faire une annonce avant les fêtes. C'est l'échéance que je me fixe et je n'y dérogerai pas.

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Monsieur le Président, si le gouvernement et le ministre prenaient la situation au sérieux, ils auraient pu envisager les programmes de soutien il y a deux ans, et non pas maintenant, lorsque la situation a dégénéré en crise. Les critères dont parle le ministre concernent des paiements

accordés aux agriculteurs. Malheureusement, ils ne recevront ces paiements qu'en mars 1999.

Le ministre est-il disposé à modifier les critères et à remettre des paiements aux agriculteurs cette année, afin qu'ils puissent recevoir un présent avant les fêtes et retourner à leurs champs le printemps prochain?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, je désire également remercier le Parti conservateur pour son intérêt nouveau. Le député a dit que nous aurions dû prendre la situation au sérieux il y a deux ans, lorsque nous parlions d'un programme agricole, d'une politique gouvernementale. Voilà le parti qui, il y a 18 mois, avant les élections, voulait supprimer le ministère de l'Agriculture, augmenter les frais de recouvrement des coûts et réduire les subventions agricoles.

Quel revirement agréable de la part du Parti conservateur.

* * *

[Français]

LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE DE 1999

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, en septembre 1999, le Canada sera l'hôte du huitième Sommet de la Francophonie qui aura lieu à Moncton, au Nouveau-Brunswick.

Est-ce que le ministre responsable de la Francophonie peut nous donner un aperçu des préparatifs du Sommet?

L'hon. Diane Marleau (ministre de la Coopération internationale et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, je reviens tout juste de Bucarest où j'ai présenté le bilan des préparatifs pour le Sommet de Moncton.

Je dois dire que les infrastructures sont prêtes et la programmation sur le thème jeunesse se développe bien. Le protocole d'entente entre le Québec et le Nouveau-Brunswick a été signé en mai dernier. Tout fonctionne très bien et les ministres responsables de la Francophonie sont très satisfaits du progrès qui a été accompli.

* * *

[Traduction]

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Réf.): Monsieur le Président, la semaine dernière j'ai rappelé au ministre des Pêches que la région située au nord des îles de la Reine-Charlotte avait été désignée par les spécialistes des pêches comme étant une zone d'interdiction de la pêche au saumon coho. Pourtant, le ministre y a ouvert la pêche sportive pour ses amis du Oak Bay Marine Group, qui y ont pris environ 30 000 saumons coho.

Le ministre peut-il me dire si l'interdiction de pêcher signifie que seuls ses amis et ceux qui contribuent à la caisse électorale peuvent pêcher?

• (1450)

L'hon. David Anderson (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le programme de reconstitution des stocks de saumon coho a donné d'excellents résultats en Colombie-Britannique l'an dernier. Il y a eu des améliorations à presque tous les égards. Les saumons ne sont pas aussi nombreux que nous

Questions orales

l'aurions voulu le long de la côte, au nord, puisque des pêcheurs de l'Alaska les interceptent dans le bassin supérieur de la rivière Skeena. île

Il y a aussi des problèmes qui persistent dans le cours supérieur de la rivière Thompson, mais, dans l'ensemble, le programme a été un succès remarquable et la situation est nettement meilleure qu'elle ne l'aurait été, si nous n'avions pas adopté ces mesures difficiles l'an dernier.

* * *

[Français]

LA LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, la Loi canadienne sur les droits de la personne interdit toute discrimination envers les hommes et les femmes. Toutefois, paradoxalement, elle exclut une catégorie de citoyens et de citoyennes, soit les autochtones. Il est stipulé, à l'article 67, que cette loi est sans effet sur la Loi sur les indiens.

Alors qu'on célèbre cette semaine la Déclaration universelle des droits de l'homme, la ministre des Affaires indiennes s'engage-t-elle à intervenir auprès de son collègue, le ministre du Développement des ressources humaines, pour qu'il modifie la Loi canadienne sur les droits de la personne, afin qu'elle protège également les droits des autochtones?

Mme Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la ministre de la Justice a déjà dit à la Chambre que toute la législation sur les droits humains va bientôt être révisée par le gouvernement. Nous allons quand même regarder cette partie de la loi.

* * *

[Traduction]

LES DÉPENSES PUBLIQUES

L'hon. Lorne Nystrom (Regina—Qu'Appelle, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances.

Cet été, la Banque de développement du Canada a dépensé 24 000 \$ pour que Jean Carle, ancien directeur des opérations au cabinet du premier ministre, soit membre d'un club de golf. L'an dernier à cette même époque, Jean Carle réprimait la manifestation d'étudiants au sommet de l'APEC.

Le ministre qui veut devenir premier ministre pourrait-il expliquer pourquoi son gouvernement a payé 24 000 \$ en droits d'adhésion à un club de golf pour ce fameux Jean Carle, alors que les chômeurs n'ont pas accès à l'assurance-emploi, les enfants vivent dans la pauvreté, les agriculteurs déclarent faillite et les hôpitaux ferment leurs portes?

Lui qui veut être premier ministre, comment peut-il justifier cela?

M. Walt Lastewka (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, comme il a été dit en réponse à une question précédente—le député n'a pas probablement

pas écouté—la Banque de développement du Canada est très proactive. C'est un organisme commercial qui fait du bon travail en étant proactif et en établissant des partenariats avec d'autres institutions financières.

Les sociétés en commandite. . .

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre. Le secrétaire parlementaire a encore du temps pour répondre s'il le veut.

M. Walt Lastewka: Monsieur le Président, les sociétés en commandite sont des entités commerciales reconnues. Les institutions financières établissent des partenariats avec d'autres institutions financières ou avec des entreprises privées. La Banque de développement du Canada est très proactive et. . .

Le Président: Le député de Tobique—Mactaquac.

* * *

LA COLLINE DU PARLEMENT

M. Gilles Bernier (Tobique—Mactaquac, PC): Monsieur le Président, ce matin, dans un bulletin de nouvelles, le ministre des Travaux publics a dit que le vérificateur général se trompait complètement quand il disait que le coût des travaux de rénovation dans les édifices parlementaires avait dépassé de beaucoup le budget prévu.

En mars 1997, le ministre a soumis au Conseil du Trésor un plan des travaux établissant à plus de 750 millions de dollars le coût des principaux travaux de rénovation.

Le ministre veut-il que nous prêtions foi à son plan de mars 1997 ou à son plan de septembre 1998?

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, d'abord, le député devrait savoir que tous les partis sont représentés au Bureau de régie interne, qui est présidé par le Président, et que cet organisme est consulté à propos de toutes les dépenses concernant les édifices de la Colline parlementaire.

Je n'ai pas dit que le vérificateur général se trompait. J'ai dit que je devais traiter avec la réalité et que je ne pouvais parler que des chiffres et des projets qui ont été approuvés. Le député peut bien se servir de son imagination et dire tout ce qu'il veut, mais le vérificateur général nous a demandé un plan à long terme, et c'est à cela que nous travaillons. Le vérificateur général a recommandé l'établissement d'un comité consultatif, et j'ai annoncé qu'il y aurait un comité consultatif.

* * *

• (1455)

LE MINISTÈRE DE LA DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE DE L'OUEST CANADIEN

M. Rey D. Pagtakhan (Winnipeg-Nord—St. Paul, Lib.): Monsieur le Président, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien se vante d'avoir créé des emplois et d'avoir diversifié l'économie de l'ouest du Canada.

Questions orales

Comment le secrétaire d'État à la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien garantit-il la reddition de comptes et le rendement maximum sur l'investissement des contribuables quand il prête de l'argent à de petites et moyennes entreprises?

L'hon. Ronald J. Duhamel (secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement) (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien), Lib.): Monsieur le Président, il y a deux choses à faire remarquer. Premièrement, l'argent déjà prêté est recouvert avec beaucoup de succès. Il y a une perte d'environ 9,4 p. 100, contre 3 p. 100 pour les prêts commerciaux et 20 p. 100 pour les sociétés de capital-risque.

Cependant, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien ne prête plus d'argent directement aux entreprises. Il présente les clients aux banques, qui décident si elles devraient ou non leur prêter de l'argent.

Je devrais ajouter que le ministère s'occupe surtout maintenant de fournir de l'information, de faire du counselling en matière de plans d'entreprises et d'assurer un encadrement, surtout dans les régions rurales, grâce à son service 1-800. Nous avons pour mission d'aider les gens localement.

* * *

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Réf.): Monsieur le Président, j'ai posé une question au ministre des Pêches et il n'y a pas répondu; je reviens donc à la charge. Pourquoi l'ami du ministre, le plus généreux donateur de sa campagne, a-t-il été autorisé l'été dernier à tuer 30 000 saumons coho dans une zone où cela est interdit, dans les îles de la Reine-Charlotte?

L'hon. David Anderson (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député répète ces propos depuis quelque temps déjà.

Je dois signaler qu'il y a une zone rouge autour des îles de la Reine-Charlotte. Deux pêches expérimentales ont été autorisées, l'une sportive et l'autre commerciale.

Le taux d'exploitation a été si faible et le prélèvement tellement inférieur à 1 p. 100 que nos scientifiques ont décidé que cela était sans effet significatif sur le maintien des stocks.

* * *

[Français]

LES RÉNOVATIONS AU PARLEMENT CANADIEN

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, dans son rapport, le vérificateur général du Canada s'inquiète de la montée vertigineuse des coûts de rénovation des édifices du Parlement canadien, qui atteignent actuellement 1,4 milliard de dollars.

Le ministre se souvient-il qu'il y a trois ans, la députée de Sudbury, alors en charge du dossier, était passée par-dessus l'avis du

Comité de régie interne—celui qu'il a allégué plus tôt—par-dessus l'avis même de l'actuel ministre, pour décréter la construction d'une cafétéria pour le Sénat? Et admet-il que c'est à cause de décisions de ce genre que cette rénovation coûte aujourd'hui les yeux de la tête?

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, pour être clair sur les chiffres, le vérificateur général a dit que si tous les projets qui sont sur la table de travail étaient acceptés, le total pourrait aller jusqu'à 1,4 milliard de dollars. On n'en est pas là.

Le vérificateur général a demandé d'avoir un plan à long terme. Dès le mois de septembre, j'ai demandé à mes fonctionnaires de préparer un plan à long terme. Le vérificateur l'a demandé, depuis 1992, et encore dans son rapport, la semaine dernière.

Mardi dernier, j'ai annoncé la création. . .

Le Président: Le député d'Acadie—Bathurst a la parole.

* * *

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Monsieur le Président, le comité de l'ONU a clairement dit vendredi que le gouvernement canadien ne prend pas bien soin des moins favorisés de notre pays. Le comité de l'ONU recommande une réforme de l'assurance-emploi.

Le ministre va-t-il finalement réformer l'assurance-emploi, tel que demandé par le comité de l'ONU, ainsi que par les Canadiens que j'ai rencontrés lors de ma tournée nationale sur l'assurance-emploi, ou est-il devenu le ministre de l'appauvrissement des ressources humaines?

[Traduction]

M. Julian Reed (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, le rapport a officiellement passé en revue la performance du Canada entre 1987 et 1994, et la délégation a été interrogée sur la performance d'après 1994.

Voici ce que j'ai à dire à la Chambre à propos de la performance d'après 1994: 1,7 milliard de dollars par an au titre du crédit d'impôt pour enfants; des allègements fiscaux pour les familles à revenu faible ou moyen, ce qui a fait disparaître du rôle de l'impôt 400 000 contribuables; la stratégie d'emploi des jeunes; le programme Bon départ pour les autochtones; les programmes d'intégration pour les personnes handicapées. Dois-je continuer?

• (1500)

Le Président: À l'ordre. J'ai reçu un avis de question de privilège du député de Cumberland—Colchester. Je vais l'entendre à ce propos, puis, nous passerons à un rappel au Règlement du député de Wild Rose.

PRIVILÈGE

LE DÉPUTÉ DE KENORA—RAINY RIVER

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège à cause d'un incident survenu à la Chambre le jeudi 3 décembre dernier.

Je me fonde sur les commentaires 93 et 92 de la *Jurisprudence parlementaire* de Beauséjour, selon lesquelles toute menace faite à un député, ou toute tentative d'influer son comportement, constitue une atteinte aux privilèges de la Chambre et que l'entrave doit toucher aux fonctions parlementaires du député. Je peux assurer à la présidence que l'entrave a touché à mes fonctions parlementaires.

J'étais assis à mon pupitre, en train de préparer les questions au sujet de l'autoroute à péage du Nouveau-Brunswick que j'allais poser quelques minutes plus tard, pendant la période des questions, lorsque le député de Kenora—Rainy River m'a abordé. De but en blanc, il m'a demandé ce que j'avais contre Doug Young. Lorsque je lui ai demandé ce qu'il voulait dire, il m'a accusé de traiter Doug Young d'escroc, ce que je n'ai pas fait. Ensuite, le député m'a averti de ne pas trop insister, car Doug Young a bien des amis qui ont la mémoire longue. Je ne sais pas de qui le député voulait parler. Je ne sais pas si quelqu'un a incité le député à agir de la sorte. Le député paraissait agité, par conséquent, je n'ai pas cherché à poursuivre la discussion. Je voulais simplement que prenne fin cette altercation.

J'ai continué à préparer mes questions, qui portaient en fait sur une lettre de Doug Young. Le député m'a alors invité à aborder la question à l'extérieur de la Chambre. Je lui ai répondu que je l'avais déjà fait. Constatant l'échec de sa démarche, le député m'a dit, en pointant du doigt les banquettes des députés libéraux: «Vous devriez faire attention, car nous sommes nombreux en face et nous ne l'oublions pas de sitôt.» Il est parti, en m'invitant à réfléchir à ce qu'il m'avait dit.

À tout le moins, on voulait m'intimider pour m'empêcher de poser des questions utiles sur un sujet qui préoccupe mes électeurs. Au pire, il s'agit de menaces proférées contre un député.

L'intimidation et les menaces n'ont pas leur place à la Chambre. Ceux qui sont intimidés ou menacés ont beaucoup de mal à se concentrer sur les questions de l'heure et je suis convaincu que c'était là le but de ces menaces voilées.

Monsieur le Président, si la question de privilège vous paraît fondée à première vue, je suis prêt à présenter la motion suivante: «Que la question concernant des menaces possibles qu'aurait formulées le député de Kenora—Rainy River soit. . .»

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens à préciser au député que le cas me semble grave. Je ne rendrai pas de décision aujourd'hui. Le député a bien parlé du député de Kenora—Rainy River, n'est-ce pas? Je voudrais attendre que le député soit à la Chambre. Vous avez soulevé la question dès que possible, mais je voudrais entendre ce que le député de Kenora—Rainy River a à dire.

Affaires courantes

Je prendrai donc la question en délibéré jusqu'à ce que le député se présente à la Chambre.

* * *

• (1505)

RECOURS AU RÈGLEMENT

L'AJOURNEMENT

M. Myron Thompson (Wild Rose, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet des délibérations à la motion d'ajournement et de l'avis à donner. Le député doit donner cet avis dans l'heure qui suit la période des questions.

Il y a une chose qui me dérange, et je ne sais pas trop comment nous devrions nous y prendre pour arranger les choses, si tant est que nous voulons le faire. Aujourd'hui, pour la deuxième fois, on m'a prévenu que j'aurais l'occasion de revenir sur une question à la fin de la séance le 3 mars. Le délai est d'environ 6 mois.

C'est la deuxième fois que cela arrive. J'estime que ce genre de retard est une entrave absolue dans l'exécution de notre travail. C'est totalement inacceptable. Je me suis assez expliqué, mais je voudrais qu'on corrige la situation, si possible.

Le Président: Je remercie le député de son intervention. Je vais essayer de lui communiquer un peu plus d'information. Je crois que le problème tient à la liste qu'on utilise. Nous allons examiner la situation, et je donnerai une réponse au député.

AFFAIRES COURANTES

[Français]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 14 pétitions.

* * *

[Traduction]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour déposer le deuxième rapport du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Taiwan.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Le député demande le consentement unanime pour déposer le rapport d'une délégation. Est-ce que le député a ce consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Affaires courantes

M. Paul Szabo: Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Groupe d'amitié parlementaire Canada-Taïwan, concernant le voyage de la délégation qui s'est rendue à Taïwan du 8 au 15 août.

Les membres de la délégation ont eu de nombreuses discussions sur des questions concernant les échanges économiques et culturels et ils feront des recommandations aux ministres concernés et au gouvernement.

* * *

[Français]

LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-63, Loi concernant la citoyenneté canadienne.

—Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer le projet de loi C-63, Loi concernant la citoyenneté canadienne.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

• (1510)

[Traduction]

M. David Pratt: Madame la Présidente, j'espère que vous obtiendrez le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion suivante sans débat.

La motion se lit comme suit: «Que cette Chambre prie le gouvernement de faire connaître au Gouverneur de l'État du Texas, l'honorable George W. Bush, et aux autorités responsables des libérations conditionnelles dans cet État, ses très sérieuses inquiétudes au sujet de la violation de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, en ce qui concerne M. Stanley Faulder, un citoyen canadien qui doit être exécuté le 10 décembre 1998, à la prison d'État de Huntsville; et de plus, que le gouvernement demande respectueusement que l'exécution soit reportée jusqu'à la tenue d'un examen judiciaire de l'affaire, qui permettrait de s'assurer que les procédures appropriées ont été suivies.»

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Madame la Présidente, je voudrais présenter deux pétitions aujourd'hui.

Une pétition vient des habitants de Vernon et d'Armstrong. Les pétitionnaires demandent au Parlement de préserver et de protéger l'institution du mariage en adoptant le projet de loi C-225, pour qu'il soit bien stipulé dans la loi qu'un mariage ne peut être contracté qu'entre un homme célibataire et une femme célibataire.

LES DROITS DE PROPRIÉTÉ

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Madame la Présidente, j'ai également l'honneur de présenter une pétition dont les signataires sont principalement des habitants de ma circonscription, Okanagan—Shuswap. Les pétitionnaires appuient le projet de loi C-304 d'initiative parlementaire, présenté par le député de Yorkton—Melville, qui renforcerait la protection des droits à la propriété en garantissant le droit de l'individu à la jouissance de ses biens et le droit de ne pas s'en voir privé sans une audition impartiale et une juste indemnisation et le droit d'interjeter appel auprès des tribunaux dans les cas où ses droits de propriété auraient été enfreints.

PAUL BERNARDO

M. John O'Reilly (Haliburton—Victoria—Brock, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition venant essentiellement des habitants de la région de Lakehurst. Les pétitionnaires demandent au Parlement de prendre des mesures pour veiller à ce Paul Bernardo passe le reste de sa vie naturelle en prison, et de prendre également des mesures afin que les bandes vidéo soient détruites et que plus personne ne puisse les voir.

LA LOI SUR LES ARMES À FEU

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Madame la Présidente, j'ai encore une fois un grand nombre de pétitions à présenter, plus de 242 pages de pétitions signées par 5 589 citoyens concernés d'un peu partout au Canada, dont à peu près la moitié du Québec.

Les électeurs me demandent de tenir un état des pétitions que j'ai présentées et qui demandent l'abrogation de la loi C-68. Cette année, j'ai présenté 1 751 pages de pétitions totalisant plus de 40 910 signatures.

Tous ces pétitionnaires demandent au Parlement d'abroger le projet de loi C-68, La Loi sur les armes à feu, qui est totalement inefficace. Ils demandent que, au lieu de gaspiller 50 ou 60 millions de dollars pour l'enregistrement des armes à feu, on consacre cet argent à la lutte contre de véritables problèmes en matière de justice criminelle. Le crime organisé terrorise nos villes, les bandes de motards peuvent faire n'importe quoi impunément, et la GRC gaspille son temps et l'argent des contribuables à enregistrer des armes à feu appartenant à des chasseurs de canards. C'est vraiment scandaleux de voir la GRC rogner sur les services essentiels tandis que le gouvernement gaspille plus de 200 millions de dollars pour l'enregistrement des armes à feu.

Je suis heureux de présenter ces pétitions.

• (1515)

LA LOI SUR LE DIVORCE

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plusieurs Cana-

diens qui demandent au Parlement de modifier la Loi sur le divorce afin que, comme le propose le projet de loi C-340, elle renferme une disposition sur le droit de garde ou d'accès auprès des enfants pour les parents ou les grands-parents des époux.

[Français]

L'ABOLITION DU SÉNAT

M. Jean-Guy Chrétien (Frontenac—Mégantic, BQ): Madame la Présidente, 12 000 électeurs de Frontenac—Mégantic m'ont demandé de présenter au Parlement, en leur nom, cette importante pétition réclamant l'abolition du Sénat canadien.

Ceux-ci affirment que le Sénat est une institution non démocratique, qu'il coûte aux contribuables 50 millions de dollars annuellement, qu'il fait double emploi dans la protection des droits des minorités, qu'il empiète sur le rôle des députés, et que nos institutions parlementaires ont besoin d'être modernisées.

Pour ces raisons, les électeurs et électrices de Frontenac—Mégantic réclament l'abolition du Sénat.

[Traduction]

LES ADDITIFS POUR L'ESSENCE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par des habitants de London, Lucan et Kitchener.

Ils prient le Parlement d'interdire, comme c'est le cas en Europe et dans la plupart des États américains, l'usage du MMT, substance à base de manganèse ajoutée à l'essence, qui dérègle les systèmes antipollution.

LE MARIAGE

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Kent—Middlesex, Lib.): Madame la Présidente, la deuxième pétition est signée par des citoyens de Wallaceburg et Dresden qui exhortent le Parlement à adopter les principes du projet de loi C-225 pour que le mariage soit préservé et protégé.

L'ASSURANCE SUR LES BIENS ET LES RISQUES DIVERS

M. Lee Morrison (Cypress Hills—Grasslands, Réf.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

La première pétition émane de mes électeurs, plus particulièrement ceux des districts de Fox Valleys et de Prelate, en Saskatchewan, et a trait aux recommandations du groupe de travail MacKay.

Les pétitionnaires font observer que les recommandations du groupe de travail MacKay, si on y donnait suite, permettraient aux banques de vendre de l'assurance sur les biens et les risques divers. Ils estiment que cette mesure aurait un impact très négatif sur les courtiers d'assurance indépendants du Canada et entraînerait des milliers de pertes d'emploi.

Ils prient le Parlement de rejeter en bloc les recommandations du rapport du groupe de travail MacKay concernant l'entrée des banques sur les marchés des assurances sur les biens et les risques

Affaires courantes

divers. Ils exhortent donc fortement les parlementaires à ne pas céder aux pressions des banques dans ce dossier.

LA LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1867

M. Lee Morrison (Cypress Hills—Grasslands, Réf.): Madame la Présidente, la deuxième pétition porte les signatures de 248 citoyens de la Saskatchewan.

Les pétitionnaires signalent que l'article 44 de la Loi constitutionnelle prévoit une formule de modification de la Constitution du Canada et que seul le Parlement peut apporter des modifications à cet égard.

De plus, ils exposent les problèmes découlant de la mauvaise gestion de nos affaires par le gouvernement et ils présentent plusieurs autres points. En conséquence, ils prient le Parlement de modifier la Loi constitutionnelle de 1867 en y ajoutant des dispositions inspirées de la mesure de protection des contribuables que propose la Fédération des contribuables canadiens.

LES RÉACTEURS CANDU

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour présenter quatre pétitions au nom de mes électeurs de Kitchener-Centre.

La première a trait à la vente des réacteurs Candu. Les 42 Canadiens qui ont signé la pétition demandent au Parlement de s'opposer à la vente de ces réacteurs à la Turquie.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Madame la Présidente, la deuxième pétition a été préparée par des Canadiens d'origine serbe.

Ils demandent au Parlement d'adopter un rôle proactif pour assurer des droits égaux à tous les citoyens de Serbie, y compris les Serbes qui relèvent du droit international ou des lois serbes.

LE MARIAGE

Mme Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Madame la Présidente, j'ai également deux pétitions qui ont trait à l'institution du mariage.

Les deux pétitions demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-225.

LE SÉNAT

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Réf.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, au nom d'habitants d'Orléans dans la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, une pétition à la Chambre des communes, assemblée en Parlement.

Ces citoyens canadiens attirent l'attention de la Chambre sur ce qui suit. Les Canadiens méritent un Sénat qui leur rende des comptes. Par conséquent, les pétitionnaires prient le Parlement de demander au premier ministre d'accepter les résultats d'une élection au Sénat.

• (1520)

Je répète, je présente cette pétition au nom d'électeurs de la ville d'Orléans et de la circonscription de Glengarry—Prescott—Russell, la circonscription du leader du gouvernement à la Chambre.

Recours au Règlement

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, en cette année marquant le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, je suis heureux de présenter une pétition portant sur les droits de la personne, laquelle a été signée par un certain nombre de Canadiens, dont des résidents de ma circonscription, Mississauga-Sud.

Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que l'on continue de violer les droits de la personne dans un grand nombre de pays, y compris l'Indonésie. Ils font en outre remarquer que le Canada est respecté dans le monde entier parce qu'il défend les droits universels que sont les droits de la personne.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de poursuivre ses efforts de dénonciation des pays qui tolèrent qu'il soit porté atteinte aux droits de la personne et de tout faire pour que les personnes qui se rendent coupables de telles atteintes soient traduites en justice.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je suggère que toutes les questions soient réservées.

[Traduction]

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Réf.): Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Le 11 mars 1998, j'ai fait inscrire la question n^o 84 au *Feuilleton*. Celle-ci demande combien de crimes avec violence ont fait l'objet d'une enquête par la GRC et combien d'entre eux ont comporté l'utilisation d'armes à feu, enregistrées ou non. Conformément à l'article 39 du Règlement, j'ai demandé une réponse écrite dans les 45 jours.

Mes électeurs attendent depuis 271 jours. Le commissaire de la GRC m'a écrit le 6 juillet au sujet de la réponse qu'il avait donnée à la question n^o 84. La GRC a donné sa réponse au gouvernement il y a 154 jours. J'en ai parlé il y a 40 jours, et on m'a assuré à l'époque que j'aurais la réponse immédiatement.

Quand le gouvernement donnera-t-il à mes électeurs et à moi la réponse de la GRC à cette très importante question?

M. Peter Adams: Madame la Présidente, nous avons répondu à plus de 70 p. 100 des questions. Le député a raison. Il l'a déjà demandé. On met la dernière touche à cette réponse. Je continuerai à tâcher d'obtenir la réponse pour le député.

M. John Cummins (Delta—South Richmond, Réf.): Madame la Présidente, la question n^o 132 a été inscrite au *Feuilleton* le 31 septembre et la question n^o 138, le 24 septembre. J'attends toujours les réponses. Ce sont des réponses importantes, parce qu'elles ont trait à la famille d'un ancien combattant qui se voit refuser des avantages.

J'ai demandé à la bibliothèque du Parlement de réaliser une étude sur les questions au *Feuilleton*, en Grande-Bretagne. Là-bas, on répond à la majorité des questions en une semaine. Le délai qu'on nous fait subir à mon collègue et à moi est absolument scandaleux.

M. Peter Adams: Madame la Présidente, je note aussi les questions n^{os} 132 et 138. Certaines questions demandent la participation d'un seul ministère alors que d'autres peuvent toucher littéralement tous les ministères.

Comme je le disais, nous avons répondu à plus de 70 p. 100 d'entre elles. Je continuerai de faire les recherches nécessaires pour répondre aux questions n^{os} 132 et 138, inscrites au nom du député.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

CERTAINS PROPOS ATTRIBUÉS À UN DÉPUTÉ

M. Robert D. Nault (Kenora—Rainy River, Lib.): Madame la Présidente, juste après la période des questions, le député de Cumberland—Colchester a laissé entendre que j'avais proféré des paroles intimidantes envers lui. Premièrement, si j'avais voulu l'intimider, madame la Présidente, vous pouvez être certaine qu'il ne serait pas ici aujourd'hui.

Tout ce que visaient mes paroles de l'autre jour, c'était à lui faire bien comprendre que M. Young, ancien ministre de Développement des ressources humaines, de la Défense et des Transports, a été un député honorable de la dernière législature. C'est un homme honnête pour qui j'éprouve beaucoup de respect.

● (1525)

Je voulais que le député de Cumberland—Colchester comprenne bien que la formulation de sa question laissait entendre que M. Young avait fait quelque chose d'illégal et était malhonnête, ce que je n'aime pas du tout entendre de la part de mes vis-à-vis parce que ce n'est pas très honorable.

Si mes paroles ont pu faire croire au député que je voulais l'intimider et nuire à son travail, je profite de l'occasion pour lui présenter des excuses, car ce n'était pas mon but.

Je voulais plutôt faire comprendre que les députés ne doivent pas, comme l'a fait le député, échafauder des scénarios qui risquent de compromettre la capacité de M. Young de gagner sa vie maintenant qu'il n'est plus député. C'est pour cela et rien d'autre que j'ai dit ce que j'ai dit.

M. Bill Casey (Cumberland—Colchester, PC): Madame la Présidente, il n'y a pas eu de malentendu au cours de la confrontation entre le député et moi. La seule interprétation à donner à ses paroles c'est qu'il a voulu me menacer. Il a cherché à m'intimider. Il

a déclaré que j'avais intérêt à me souvenir que Doug Young avait beaucoup d'amis et qu'ils avaient tous la mémoire longue. Par ailleurs, le député vient juste de dire que s'il avait voulu me menacer, je ne serais pas ici aujourd'hui.

Je voudrais que l'on prenne bien note de ce que le député a déclaré pour justifier les paroles qu'il m'a adressées. Il a dit que s'il avait voulu m'intimider le député, je le saurais et je ne serais pas ici aujourd'hui. Il vient juste de dire cela.

Le Président: Je ne veux pas lancer un débat sur la question. D'après ce que je comprends, et je n'ai vu qu'une partie des échanges à l'écran de mon bureau, un député invoque le Règlement en raison de paroles que lui aurait lancées un autre député.

Le député est à la Chambre en ce moment. Si j'ai bien compris, le député a parlé d'un malentendu. On me corrigera si je me trompe, mais, s'il y a un malentendu, le député s'excuse ou retire ses remarques. Est-ce exact?

Une voix: Oui.

Le Président: S'il s'agit ici d'un cas où nous avons un député qui a porté une accusation et un autre député qui s'est excusé à la Chambre des communes, alors je considère l'affaire close.

Une voix: J'invoque le Règlement monsieur le Président.

Le Président: Je vais entendre le recours au Règlement s'il ne porte pas sur cette question. S'agit-il d'un autre sujet?

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, je crois que j'ai été en partie. . .

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. Greg Thompson: Si l'on ne peut pas intervenir au sujet d'un recours au Règlement, alors à quoi bon être ici?

Le Président: Je demande au député de mettre son écouteur.

M. Greg Thompson: Vous n'avez pas entendu toute la conversation, monsieur le Président. C'est ce que je voulais faire valoir.

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai déjà rendu ma décision sur la question de privilège que le député a soulevée. Si le député veut faire un autre rappel au Règlement, je l'écouterai. Si c'est au sujet du même rappel au Règlement, je ne l'écouterai pas.

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC): Monsieur le Président, c'est un rappel au Règlement dans le sens qu'il m'est arrivé la même chose qu'à l'autre député. C'est le point que je voulais soulever.

Le député de Kenora—Rainy River a utilisé le même ton et le même langage à mon endroit relativement à une question que j'avais posée au ministre des Transports au sujet de la même personne, M. Doug Young. Je crois que c'est inhabituel pour le député d'agir de cette façon, mais il a utilisé le même langage à mon endroit.

Initiatives ministérielles

Dans ses excuses, il a dit que, s'il était sérieux, l'autre député ne serait pas ici aujourd'hui. Autrement dit, comment savoir quand il est sérieux et quand il ne l'est pas?

• (1530)

Le Président: Le député parle-t-il du député de Kenora—Rainy River? Je n'ai pas entendu tout ce qui s'est dit durant cet échange.

Lorsqu'un député accuse un autre député à la Chambre des communes et que cet autre député s'excuse, j'ose espérer que cela veut dire que l'affaire est close. Je préférerais que ce genre de chose ne se produise pas. Cette question de privilège est réglée.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA CORRUPTION D'AGENTS PUBLICS ÉTRANGERS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi S-21, Loi concernant la corruption d'agents publics étrangers et la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, et modifiant d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): En guise de récapitulation, madame la Présidente, disons que la principale réserve que nous avons, c'est que le projet de loi a été déposé en décembre 1997. Un an plus tard, la Chambre est saisie du projet de loi et doit l'adopter à toute vapeur, quasiment le dernier jour des débats. Voilà mon premier point.

Le deuxième, c'est que ce projet de loi nous est venu du Sénat. Il y a lieu de se demander comment il se fait qu'un projet de loi d'une telle importance, comme on l'a mentionné en comité, nous provient d'un groupe comme le Sénat, qui est non élu et sans obligation de rendre compte.

Le gouvernement devrait gérer ses affaires beaucoup mieux. Il devrait faire en sorte que pareils projets de loi émanent de la Chambre, et non du Sénat.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour que la Chambre se forme maintenant en comité plénier afin de passer immédiatement à la prochaine étape de l'étude du projet de loi.

Initiatives ministérielles

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Y a-t-il consentement unanime afin que la Chambre se forme en comité plénier?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la deuxième fois et, du consentement unanime, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M^{me} Thibeault.)

• (1535)

La vice-présidente adjointe: À l'ordre, s'il vous plaît. La Chambre se forme en comité plénier pour étudier le projet de loi S-21, Loi concernant la corruption d'agents publics étrangers et la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, et modifiant d'autres lois en conséquence.

(Les articles 2 à 13, inclusivement, sont adoptés.)

(L'article 1 est adopté.)

(Le titre est adopté.)

(Rapport est fait du projet de loi, qui est agréé.)

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la troisième fois. Avec la permission de la Chambre, maintenant?

Des voix: D'accord.

L'hon. Jane Stewart (au nom du ministre des Affaires étrangères, Lib.) propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

• (1540)

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Madame la Présidente, je suis heureux de prendre brièvement la parole au sujet du projet de loi S-21. Le NPD appuie ce projet de loi. Cette convention est bénéfique tant pour le Canada que pour tous les pays membres de l'OCDE et il serait certainement indiqué d'étendre l'application des mesures de lutte contre la corruption à tous les pays du monde.

Les députés, et en particulier le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, se souviendront que le Nouveau Parti démocratique a récemment remporté une bataille en vue d'empêcher la ratification de l'AMI proposée par l'OCDE. Aujourd'hui, nous appuyons une mesure adoptée par l'OCDE. Nous ne sommes pas contre une économie mondiale fondée sur des règles ou contre les règles comme telles. Nous sommes favorables aux règles qui visent à prévenir des choses nuisibles. Nous croyons que l'imposition de règles visant à prévenir la corruption est une bonne chose.

Dans le cas de l'AMI, cet autre produit de l'OCDE, nous désapprouvons les règles proposées, qui visaient à protéger les investisseurs et les entreprises aux dépens des travailleurs et de l'environnement et qui empêchaient les gouvernements démocratiquement élus d'agir dans l'intérêt public.

Les règles ont donc leur utilité. Les conventions ont également la leur. Le droit international, lui, a pour rôle de prévenir des choses

indésirables, que ce soit, comme dans le cas présent, l'existence et la propagation de la corruption, ou encore l'exploitation des travailleurs, de l'environnement, ou le fait de considérer les stratégies de profits des entreprises comme supérieurs au bien public ou aux lois que des gouvernements démocratiquement élus veulent adopter de temps à autre dans l'intérêt public.

Nous avons vu le contraire de ce qui se passe dans le cas présent, dans le cas de lois qui concernaient non pas une convention mais l'accord international que le Canada a conclu relativement à l'ALENA, ou encore l'accord que le Canada entendait conclure relativement à l'AMI. On accordait plus d'importance aux intérêts de la société Éthyl qu'au droit du gouvernement canadien de légiférer pour protéger l'environnement ou la santé des Canadiens, notamment dans le cas du MMT ou pour assurer la réalisation d'autres objectifs environnementaux.

Nous voyons aujourd'hui l'OCDE, qui s'est longtemps efforcée de faire ce qu'il ne fallait pas relativement à l'AMI, agir maintenant comme il le faut. Afin qu'on ne pense pas que nous condamnons toujours l'OCDE, nous accordons aujourd'hui notre appui au projet de loi à l'étude, afin d'en faciliter l'adoption.

[Français]

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Madame la Présidente, comme mon collègue du NPD vient de le dire, il me fait également plaisir de prendre la parole aujourd'hui sur le projet de loi S-21.

Ce projet de loi concerne la corruption d'agents publics étrangers et la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, et modifie les autres lois qui lui sont directement ou indirectement reliées.

Le Bloc québécois appuie cette loi puisqu'elle s'attaque au problème de la corruption dans les transactions commerciales internationales mettant en cause les gouvernements et les projets du gouvernement. Elle fait d'ailleurs suite à la signature du Canada et des 28 autres pays à la Convention sur la lutte contre la corruption, conclue l'an dernier.

Cet accord exigeait que cinq des dix plus grandes nations commerçantes de l'OCDE ratifient la Convention avant la fin de 1998.

• (1545)

Quatre pays ont déjà ratifié la Convention ou indiqué qu'ils le feraient d'ici la fin décembre. Ce sont les États-Unis, l'Allemagne, le Japon et le Royaume-Uni. La ratification du Canada permettrait donc son entrée en vigueur.

Il est minuit moins cinq, et le gouvernement se réveille, quelques jours avant la fin des travaux parlementaires, en nous demandant de chanceler un peu nos travaux pour ratifier rapidement et adopter cette convention. Il est évident que nous l'appuyons, mais on peut se poser des questions sur le processus menant à son adoption.

Qu'il me soit permis de décrire en quoi consiste cette convention. En la signant, les pays s'engagent à légiférer de façon à ce qu'il

Initiatives ministérielles

devienne illégal, pour les entreprises, de verser des pots-de-vin aux représentants de gouvernements étrangers. Ils se sont également engagés à mettre sur pied un mécanisme de surveillance qui verra à assurer le respect de cette loi.

Dans cette convention, on prévoit que les parties doivent faire en sorte qu'une action intentionnelle, de la part de toute personne, en vue d'offrir, de promettre ou d'octroyer un avantage indu, pécuniaire ou autre, à un agent public étranger, et d'obtenir ou de conserver un marché ou un autre avantage indu dans le commerce international, constitue une infraction pénale. Elle s'applique également aux pots-de-vin versés aux personnes qui détiennent un mandat public, soit aux législateurs et au personnel d'entreprises publiques. De plus, cette convention reconnaît les paiements de facilitation et exige des parties qu'elles mettent en oeuvre des normes dans le but de prévenir des pratiques comptables trompeuses ou l'utilisation de faux documents qui viseraient à corrompre ou à dissimuler la corruption.

Ce projet de loi, dont l'élément principal se retrouve à l'article 3, a donc pour but de mettre en oeuvre cet accord. À partir de maintenant, les pays de l'OCDE joueront d'après les mêmes règles. La corruption et les pots-de-vin ne seront plus acceptés et de telles activités seront maintenant considérées comme criminelles.

Cette convention permettra aux entreprises québécoises et canadiennes d'avoir accès à un environnement plus équitable pour livrer une concurrence sur les marchés internationaux. Bien sûr, le Bloc québécois se joint aux milieux d'affaires québécois et canadiens pour appuyer ce projet de loi. Mais peut-être serait-il possible d'aller plus loin.

On parle maintenant des 28 pays membres de l'OCDE. Dieu sait qu'on fait beaucoup de commerce aussi avec les pays en voie de développement. On fait beaucoup de commerce avec les pays membres de l'APEC. On fait beaucoup de commerce avec l'ensemble des pays du monde. Donc, pour le Bloc québécois, il serait impératif de prendre cette convention négociée avec 28 pays de l'OCDE et de l'amener le plus rapidement possible sous l'égide de l'OMC.

Je dois dire que je suis amèrement déçu de l'attitude des libéraux. Les conservateurs viennent de parler de menaces. On peut voir un autre exemple du manque de respect des députés du Parti libéral, et un peu de quelle façon ils perpétuent la mauvaise opinion qu'a la communauté en général à l'endroit des politiciens.

Lorsqu'un député intervient à la Chambre dans le cadre d'un débat qui n'est pas totalement litigieux, qu'on se fait tout le temps interrompre par des sarcasmes, par des rires ou par des conversations personnelles, on est à même de se demander où est la politesse. Peut-être que la politesse est absente aussi dans ce parti et présente seulement dans l'opposition. Ce serait une autre caractéristique qui ne les habiterait pas mais qui habiterait l'opposition.

Ils ont un whip qui sert la vis occasionnellement. Vont-ils comprendre? Peut-être que le whip devrait changer de place et aller s'asseoir là pour leur faire comprendre le bon sens. Quand ce ne sont pas les conservateurs qu'ils accusent ou qu'ils menacent, ce sont les autres députés de cette Chambre qu'ils empêchent de parler en

faisant leur party de Noël à la Chambre, à 15 h 50, un lundi après-midi. C'est un peu disgracieux.

On peut aussi se demander, alors que le ministre et le gouvernement font présentement preuve de bonne volonté en accélérant l'acceptation et le processus de la Convention contre la corruption, pourquoi ce même gouvernement ne porte pas autant d'intérêt à d'autres actions qui pourraient être prises au niveau international, grâce à un leadership national, pour améliorer le commerce international qui est de plus en plus présent dans nos activités.

Mon collègue de Frontenac—Mégantic vient de déposer une pétition assez volumineuse pour l'abolition du Sénat. Toutefois, le Sénat, dans un élan de lumière—je ne sais pas, je ne sais trop—, vient de déposer un rapport. Dans ce rapport, on demande au gouvernement canadien de mettre en place un code d'éthique pour les entreprises, lequel serait plus fort et plus contraignant que le code volontaire présentement établi par les entreprises canadiennes.

● (1550)

J'ai personnellement questionné le ministre du Commerce international sur ses intentions par rapport à l'application d'un code d'éthique recommandé dans un rapport du Sénat. Le ministre a répondu: «On ne peut répondre tout simplement par oui ou par non à une recommandation comme celle-ci, il faudrait l'étudier davantage.» On est bien d'accord cela.

Lorsqu'on a demandé au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de même qu'au Sous-comité sur le commerce international de faire une étude sur un code d'éthique pour les entreprises canadiennes pour exporter les valeurs québécoises et canadiennes à l'étranger, la réponse a été non. Ce fut une fin de non-recevoir de la part du gouvernement libéral. On refuse d'étudier ce plan d'action au gouvernement canadien, alors qu'au même moment, très rapidement, on est prêt en une journée à passer à l'action au niveau d'un code d'éthique pour nos entreprises qui font du commerce à l'étranger.

Dans le même rapport du Sénat, on y dit que toute aide canadienne—que ce soit par l'entremise de la Société canadienne pour l'expansion des exportations, de l'ACDI ou d'autres organismes gouvernementaux—accordée à des entreprises canadiennes et des entreprises québécoises qui font du commerce à l'étranger devait être liée à une obligation de normes minimales.

On reste muet sur une recommandation aussi évidente que celle-là. On est indifférent à l'endroit d'une recommandation qui vise à établir un code d'éthique pour s'assurer que nos entreprises canadiennes, pour épargner quelques cents de l'heure ou quelques dollars de l'heure, n'iront pas exploiter des femmes et des enfants dans des conditions de travail exécrables dans des pays qui ont des conditions de travail moins évidentes qu'ici.

En plus, le gouvernement aide les entreprises en leur donnant des subventions, en leur donnant de l'aide financière ou en leur assurant un paiement à la suite de l'exportation. On demande, et le Comité du Sénat recommande, que cette aide soit liée à l'obligation de normes minimales de l'exportation des valeurs canadiennes. On fait aussi la sourde oreille face à cette autre recommandation.

Initiatives ministérielles

Donc, d'un côté, on peut être fiers que le gouvernement canadien aille de l'avant rapidement pour établir une convention anticorruption dans le commerce international, et qu'il soit le cinquième des pays membres de l'OCDE à ratifier cette convention. Mais on peut, à tout le moins, le questionner sur ses bonnes intentions à savoir s'il ne donne pas un petit peu pour cacher un côté plus grave, c'est-à-dire les conditions de travail absolument épouvantables imposées, sur le plan international, aux enfants, aux hommes et aux femmes. Le gouvernement canadien s'en lave les mains et dit: «On ne doit pas nuire à la concurrence de nos entreprises.» Ainsi, si les entreprises canadiennes, pour faire de l'argent et augmenter leur chiffre d'affaires, doivent aller là où on ne respecte pas les droits de la personne, eh bien, il en sera ainsi, car il ne faut pas nuire à leur compétitivité.

Au même moment, le Sénat fait deux recommandations très réalistes: l'établissement d'un code d'éthique pour les entreprises plus rigoureux que le code d'éthique volontaire, et l'obligation de normes minimales liées à l'aide gouvernementale pour les activités internationales. Mais on va attendre très longtemps une réponse à ces deux questions, parce qu'on intervient rapidement en apparence, mais pour ce qui est de l'aide concrète et de la réalisation, le gouvernement a moins de temps.

Donc, je conclus sur ces propos, et on va les voir à l'action.

[Traduction]

M. Peter Adams: J'invoque le Règlement, madame la Présidente. Je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour revenir au dépôt de documents dans le cadre des Affaires courantes afin que nous puissions déposer des documents qui ont été demandés vendredi, au cours de la période des questions.

[Français]

M. André Bachand: Madame la Présidente, puisqu'on est en plein débat sur le projet de loi S-21, pourrait-on avoir plus d'informations sur la nature des documents avant qu'on ne donne notre consentement?

[Traduction]

M. Peter Adams: Je le ferai avec plaisir, madame la Présidente. Que le député se rassure, nous avons sollicité le consentement unanime des partis. Ces documents ont été demandés au ministre des Ressources naturelles et concernent le protocole d'entente entre le gouvernement fédéral et le gouvernement américain sur des secteurs du commerce des produits agricoles.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Y a-t-il consentement unanime pour revenir au dépôt de documents?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Peter Adams (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je remercie tous les députés de leur appui à cet égard.

• (1555)

Vendredi, on a demandé au ministre des Ressources naturelles et ministre chargé de la Commission canadienne du blé de déposer certains documents. Le ministre a fait savoir qu'il serait heureux de déposer les documents concernant un accord conclu entre le Canada et les États-Unis. Je le répète, il s'agit du protocole d'entente entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant des secteurs du commerce des produits agricoles. Je dépose ces documents dans les deux langues officielles.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI SUR LA CORRUPTION D'AGENTS PUBLICS ÉTRANGERS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi S-21, Loi concernant la corruption d'agents publics étrangers et la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, et modifiant d'autres lois en conséquence, soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Madame la Présidente, les gens des médias vous diront qu'en répétant sans cesse, on arrive à mieux faire passer son message. Après être intervenu à l'étape de la deuxième lecture aujourd'hui et après avoir terminé en partie mon intervention en deuxième lecture après la période des questions, j'ai maintenant l'occasion d'intervenir à l'étape de la troisième lecture.

Je répète que l'un des plus gros problèmes que pose ce projet de loi à nos yeux réside dans le fait qu'on s'était entendu là-dessus en décembre 1997, mais que la Chambre n'a été saisie de cette mesure que vendredi et on nous presse maintenant de l'adopter à toutes les étapes. Cela reflète une très mauvaise gestion et montre qu'on n'aborde pas les questions qui sont censées être importantes pour le pays, selon le gouvernement. Cela ne permet pas à des témoins de comparaître. Nous n'avons pas la possibilité d'examiner tous les aspects du dossier et de poser des questions.

Est-ce que cela va nous nuire sur le marché international? Et qu'en est-il des pays qui ne font pas partie de l'OCDE? Que va-t-il

Initiatives ministérielles

arriver dans leur cas en ce qui concerne la concurrence? Il y aurait tant de questions à poser.

Très souvent, le gouvernement présente une vision plutôt naïve du monde. Ainsi, dans le cadre de l'étude sur les questions nucléaires, nous avons vu que le gouvernement croyait qu'il n'y aurait plus de guerre et que nous n'avions pas vraiment besoin de nous protéger.

Le deuxième problème relatif à ce projet de loi, c'est qu'il vient de la Chambre non élue, non responsable, le Sénat. Ou que nous allions dans le monde, il nous est difficile d'expliquer le Sénat. Nous parlons de démocratie et de démocratisation. Nous disons que le quart des porte-parole du gouvernement ne sont pas élus, qu'ils ne sont que des valets politiques envoyés là pour recueillir des fonds pour le parti et aider à son organisation. Nous avons beaucoup de difficulté à accorder une quelconque crédibilité aux documents qui émanent de cet organe.

Je vais parler du projet de loi en tant que tel. L'OCDE a fait un certain nombre de recommandations au Canada. La recommandation la plus digne de mention fut faite lors de notre visite à l'OCDE en août. Il y a trois raisons pour lesquelles le Canada éprouve de la difficulté avec son économie.

Nous perdons notre personnel qualifié. Nous avons un dollar faible. Nous avons un taux de chômage de 8 p. 100, sans compter tous ceux qui ne figurent plus dans les données sur le chômage. Nous avons un régime de pensions qui sur le bord de la ruine. Nous avons les impôts les plus élevés, etc. Quand on demande à l'OCDE ce qui ne va pas au Canada, elle ne donne pas tout de suite comme raison la corruption, mais avance plutôt trois causes très claires.

La première, c'est que la dette est trop élevée. Notre ratio de la dette par rapport au PIB est trop élevé. Aucun pays dont le ratio dette/PIB est de 79 p. 100 ne deviendra prospère dans la communauté internationale. De toute évidence, le gouvernement devra régler le problème de la dette. Il nous a fallu trente ans pour accumuler cette énorme dette de 600 milliards de dollars, mais il va falloir trouver le moyen de s'en sortir. Le problème avec cette dette, ce sont les intérêts. Quand on paie 50 milliards de dollars par an en intérêts, cela fait mal au pays, aux jeunes, aux entreprises. Il faut le reconnaître.

• (1600)

L'OCDE dit également que les impôts sont trop élevés. Ce sont les impôts qui sont responsables du chômage, de la fuite des cerveaux, du grand nombre de faillites commerciales et de la difficulté d'attirer des investisseurs. Qu'il s'agisse de la fiscalité des particuliers ou de celle des entreprises, c'est là qu'il faut chercher la cause du problème. Voilà ce qui détruit le pays et réduit sa capacité de relever les défis du XXI^e siècle.

La troisième raison, et peut-être la plus importante, c'est que le Canada ne dispose d'aucun plan. Ce pays ne sait pas où il va. Et s'il n'y a pas de plan c'est à cause des 30 ans de mauvaise gestion de la part des gouvernements qui se sont succédé.

Pour en revenir au projet de loi et à la corruption, il va sans dire que c'est important. La corruption détruit le pays. Toutefois, ce

n'est pas le problème fondamental au Canada. Notre problème fondamental, c'est l'énorme dette, les impôts excessivement élevés et l'absence de plan.

Passons aux diverses formes de corruption et à leurs conséquences sur un pays et son économie. Plusieurs facteurs sont à considérer. Il ne peut y avoir de bon gouvernement là où la corruption règne en maître. La démocratie sera détruite, qu'elle soit émergente ou ancienne. La démocratie sera détruite si la corruption est tolérée.

C'est ce qui amène bien des gens d'ici à se poser des questions sur la démocratie. Sommes-nous vraiment une démocratie quand les ministres recourent à des menaces pour amener les députés d'arrière-ban à appuyer leur position et à voter suivant la ligne de parti? Est-ce vraiment cela, la démocratie? Il y a des comités qui sont forcés de se conformer à la position du gouvernement, alors même que leurs membres sont en désaccord. Est-ce bien cela, la démocratie? Nous sommes témoins d'ententes qui se font et se défont. Est-ce là vraiment la démocratie?

Durant la période des questions, le gouvernement nous dit qu'il va examiner à fond toute la question du sommet de l'APEC. Cependant, il n'y a plus de président. On ne peut rien espérer des politiciens. Est-ce vraiment de la démocratie? Ne jetons pas trop de pierres lorsque l'on habite dans une maison de verre.

Il y a beaucoup de choses qui pourraient nous amener à douter du genre de gouvernement que nous avons. Je pourrais remonter à l'enquête sur la Somalie. Quel pitoyable exemple pour les autres pays. Nous avons été condamnés en Belgique et dans d'autres pays européens lorsqu'ils ont vu comment nous procédions. Nous avons laissé la commission opérer pendant un an et demi sans qu'elle touche une seule personne au sommet de la hiérarchie. Elle ne s'est attaquée qu'à quelques subalternes. Nous n'avons pas soutenu nos troupes. Nous n'avons pas soutenu le mode de vie canadien. Je conteste encore ce que fait le gouvernement.

Nous pouvons déformer la politique publique. Nous avons les exemples de l'entente sur l'aéroport Pearson et de l'achat des hélicoptères. Autant d'exemples de machinations du gouvernement pour des raisons politiques, mais en dehors des cercles politiques les gens s'interrogent.

La corruption cause également la mauvaise affectation de ressources. Combien d'exemples avons-nous de projets de l'ACDI qui ont mal tourné? Pas plus tard que la semaine dernière, notre ministre est allé à Washington pour le lunch. Il a décidé que le Canada serait un des grands à la table, et il a signé un chèque de 92 millions pour la Palestine, afin de l'aider à construire des routes et à terminer un aéroport. Nous avons déjà donné 120 millions. Le seul pays qui ait donné davantage, ce sont les États-Unis. Savons-nous où ira cet argent? Rendra-t-on des comptes? Savons-nous comment il sera dépensé?

Allez donc dire aux agriculteurs de la Saskatchewan qui essaient de transporter leur grain sur des routes dans un état déplorable que les Palestiniens ont plus besoin de routes que les agriculteurs de Saskatchewan.

Le mauvais usage des fonds fait partie de la corruption. Tout cela forme un tout.

Initiatives ministérielles

Nous pourrions parler aussi des autochtones. C'est pas mal non plus. Nous venons d'avoir une vérification judiciaire de la bande Stoney.

• (1605)

Bien sûr, de nombreux autochtones nous disent: «Il y a de la corruption parmi les chefs et les conseils. Nous, de la base, nous demandons d'y voir, de régler la situation.» C'est un problème au Canada. Pourquoi ne fait-on rien pour le régler?

Je répète, nous pouvons continuer ainsi, vivre dans notre bulle de verre, jeter la pierre aux autres et parler de la corruption au niveau international, mais nous devrions nous pencher sur notre propre situation.

Nous pouvons également nous pencher sur la situation des pauvres de ce monde. Nous pouvons voir les liens entre la pauvreté et la corruption, voir comment la corruption blesse ces gens. Nous devons continuer de nous poser ces questions.

C'est la raison pour laquelle nous sommes ici, pour poser ces questions. Les députés pourraient ne pas aimer cela. Ils préféreraient vivre dans un monde naïf, un monde merveilleux, un monde brillant où tout va pour le mieux. Ces lunettes roses sont toutefois de moins en moins claires. Je crois qu'il serait temps que les députés d'en face les nettoient un peu.

Pour ce qui est de la transparence, les Nations Unies ont effectué une étude très intéressante. On a mis au point un genre d'indice de corruption en se rendant dans tous les pays et en accordant à chacun un pointage de zéro à dix. Le pointage de zéro était accordé à un pays aux prises avec de gros problèmes de corruption et un pointage de 10 était accordé à un pays où l'on n'avait pu trouver aucune trace de corruption.

C'est très intéressant. J'aimerais vous faire part de quelques-uns des pays qui ont été étudiés.

Le Danemark est arrivé premier. Il a eu dix sur dix. Autrement dit, aucun degré de corruption n'a pu être détecté au sein du gouvernement danois. Le Canada, et c'est intéressant, a fini sixième, avec une note de 9,2. Ce n'est pas mal, mais on a constaté un certain degré de corruption au sein de notre système.

La Grande-Bretagne s'est classée onzième, avec 8,7; les États-Unis au dix-septième rang, avec 7,5; le Chili vingtième avec 6,8, le Botswana vingt-troisième avec 6,1, la Hongrie trente-troisième avec 5,0; la Russie s'est classée 76^e sur 85 avec 2,4.

Nous pouvons voir d'après cette échelle de la corruption où se situent certains pays et ce que cela veut dire. Prenons des exemples. Prenons la Russie.

La Russie est un pays dirigé aujourd'hui par la mafia; évidemment, il y a beaucoup de corruption. À voir la note de ce pays, soit 2,4, on peut dire que c'est un pays où règne la corruption. C'est une situation difficile pour les gens. Les entreprises doivent payer les gangsters de la protection simplement pour pouvoir rester en activité.

Quand on veut faire une affaire en Russie, il faut glisser de l'argent sous la table. Le PIB est complètement anéanti. La seule chose qui maintient ce pays parmi les puissances internationales, si vous voulez, ce sont ses armes nucléaires. Il est évident que nous devons lutter contre ce problème et mettre fin à la corruption.

Revenons au Canada. Nous n'avons pas dix sur dix. Pour quelle raison? Y aurait-il un certain degré de corruption au sein du gouvernement?

Ceux qui ont écouté le ministre des Finances aujourd'hui l'auront entendu se vanter d'avoir créé tous ces emplois; il dit qu'il n'y a pas de problème avec les taxes, qu'elles ne coûtent pas vraiment d'emplois. Nous entendons toutes sortes d'allusions. Un ministre dit une chose, l'autre en dit une autre. Que pensent les contribuables quand ils entendent les ministres tenir un double langage?

Que pensent les contribuables? C'est dans les affaires étrangères que je m'y connais le mieux. Que pensent les gens alors que nous avons à Los Angeles une ambassadrice qui vit, avec des serviteurs, dans un manoir de 2,5 millions de dollars, à Beverly Hills? Cette personne n'a absolument aucune compétence pour être notre ambassadrice là-bas. Tout ce qui la rend apte à occuper ce poste, c'est qu'elle a subi la défaite électorale la plus cuisante de l'histoire du Canada.

Là-bas, dans son palais de Beverly Hills, elle est censée promouvoir le Canada, cela, aux frais des contribuables canadiens. S'agit-il là de corruption? En savait-elle trop sur l'enquête concernant les événements survenus en Somalie? Était-ce là une façon de l'éloigner de notre pays?

• (1610)

Que dire de notre ambassadeur aux Nations Unies, M. Fowler? Le hasard a fait qu'il a été nommé à ces fonctions le 24 décembre, à l'époque où l'enquête sur la Somalie était en cours, lui qui était alors sous-ministre du MDN depuis neuf ans. Comment se fait-il qu'il ait été envoyé précipitamment à l'étranger? Comment se fait-il qu'il vit maintenant dans un bel endroit à New York, qu'il est grassement payé et qu'il est à l'abri de toute commission d'enquête? Comment cela se fait-il? Est-ce là de la corruption?

Mary Clancy est à Boston. Gilles Bernier est à Haïti. Roger Simmons est à Seattle. Toutes ces personnes ont été nommées. Qui sont ces personnes? Sont-elles les mieux placées pour représenter là-bas les Canadiens? Non, ce sont, en fait, des députés qui ont subi la défaite. Voilà ce qui justifie leur nomination.

L'hon. Jane Stewart: Que dire de Kim?

M. Bob Mills: Que penser de Kim? Kim a perdu ses élections. Elle s'est très bien débrouillée en perdant ses élections et en se retrouvant là-bas, à Beverly Hills.

Ces nominations évoquent quelque chose dans notre esprit.

On voit le Sénat et une bande de partisans intéressés qui participent aux campagnes et sollicitent des fonds pour le parti. Nous nous posons des questions au sujet de la corruption, de la démocratie. Nous avons encore des problèmes.

Les édifices du Parlement étaient censés coûter moins d'un demi-milliard de dollars. La facture atteint maintenant 1,4 milliard.

Initiatives ministérielles

Que pensent les Canadiens de tout cela? Sur la planète Ottawa, c'est peut-être acceptable, mais dans les rues, ce n'est pas si acceptable. Il faut prendre des mesures sur ce genre de choses.

Nous pourrions parler de ce que pensent les gens de l'union sociale. Les gens pensent que leurs soins de santé sont en piètre état, que les systèmes d'éducation ne sont plus aussi bons, que les politiques sociales ne fonctionnent pas. Il y a les banques alimentaires, les problèmes de logement, tout cela, et ils demandent: que fait le gouvernement sur ces questions?

Le gouvernement réduit le financement. Les soins de santé ont été sabrés de 7 milliards de dollars au cours des cinq dernières années. Je reviens à l'idée qu'il n'y a pas de plan. Le gouvernement ne sait pas où il s'en va. Il n'a pas de plan directeur.

Le gouvernement sait-il ce qu'il fera dans le domaine de l'agriculture? Dans d'autres régions du monde, on s'en occupe. Pourquoi faudrait-il signer des ententes alors que, dans d'autres régions, par exemple au sein de l'Union européenne ou aux États-Unis, tout le monde reçoit des subventions? Pourquoi n'avons-nous pas négocié une meilleure entente? Qu'est-ce qui ne va pas pour que nos dirigeants nous aient laissés nous embourber ainsi?

Parlons maintenant du problème des services policiers. Dans ma région, les policiers se sont présentés à une réunion du club Rotary pour prier le club de bien vouloir les aider à se procurer une moto, car les motos sont plus efficaces pour rattraper les gens qui font des excès de vitesse ou qui brûlent des feux rouges. Pourquoi étaient-ils là au club Rotary? Parce que le gouvernement a sabré dans leur financement. Depuis un mois, on leur a dit de ne plus utiliser leur téléphone cellulaire et de garder deux automobiles dans le garage. Ils ne peuvent plus les utiliser faute de financement. Pendant ce temps, tous les problèmes reliés aux jeunes contrevenants, aux entrées par effraction et le reste se posent toujours.

Qu'arrive-t-il à notre système?

On peut parler du régime de pensions et de l'augmentation de 73 p. 100 du coût du régime. Parlez à des jeunes et interrogez-les sur un investissement dans un régime de pensions. S'ils ont 20 ou 25 ans et doivent investir 9,9 p. 100 de leur revenu dans un régime de pensions jusqu'à l'âge de 65 ans, demandez-leur ce qu'ils pensent de ce type d'investissement.

J'ai effectué un petit sondage en janvier dernier. Il était très intéressant. Je pense que cela pourrait intéresser la Chambre. Il s'agissait de faire du porte-à-porte au Chili, un pays qui a, depuis 26 ans, un régime de pensions privé dans le cadre duquel les gens investissent dans leur propre régime de pension. Ils sont eux-mêmes propriétaires du régime. J'ai constaté une énorme fierté à l'égard de ce régime de pensions parmi les gens à revenu faible, moyen ou élevé, car cela signifie quelque chose.

• (1615)

Qu'en est-il de l'assurance-emploi? Les gens remettent certainement en question le fait que le gouvernement a perçu et perçoit 350 \$ par travailleur de plus que ce qu'il peut utiliser. Il perçoit aussi, des entreprises, 500 \$ de trop par employé. Bien entendu, le

gouvernement va maintenant remettre à ces gens 15¢ par tranche de 100 \$. N'est-ce pas merveilleux?

Les gens se demandent ce qui se passe. Ils veulent savoir s'il y a de la corruption. Demandez aux gens ce qu'ils pensent du gouvernement fédéral et ils vous parleront de ce genre de choses. Ils ne parleront pas nécessairement des grands accords internationaux. Ils parleront surtout de choses comme les soins de santé, les impôts, leurs pensions, l'éducation et les systèmes qui touchent les gens. C'est ce qui les préoccupe.

Même si nous sommes d'accord en principe avec ce projet de loi, la façon dont il a été présenté est tout à fait honteuse. Les ministériels devraient avoir honte de nous le soumettre ainsi. Ils devraient avoir honte de l'avoir présenté par le truchement du Sénat. Ils devraient avoir honte de ne pas permettre qu'on consacre à cette étude le temps qu'il faut et de simplement adopter à toute allure ce projet de loi à la onzième heure.

Fondamentalement, lorsqu'on examine la question, on se dit qu'on est contre la corruption. C'est une question qui fait l'unanimité. Cependant, je pense qu'il y a des questions auxquelles les entreprises voudraient qu'on réponde.

En principe, nous pouvons souscrire à ce projet de loi, mais nous avons certes beaucoup de questions et nous tenons à dire au gouvernement que nous n'apprécions pas la façon dont il a présenté cette mesure.

[Français]

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC): Madame la Présidente, le projet de loi S-21 est un pas dans la bonne direction. C'est une entente internationale qui nous ravit et qui a été présentée au Sénat.

Il est intéressant de constater qu'il y a déjà une entente pour assurer qu'il y aurait un rapport périodique—un amendement sera proposé à cet égard au Sénat—de ce qui se passe au niveau international au sujet de la corruption et qui sera déposé au Parlement.

Nous pourrions alors évaluer ce qui se passe sur une base régulière de façon à avoir plus de crédibilité que le député réformiste lorsqu'il parlait, par exemple, de l'étude soulignant qu'il n'y avait pas de corruption au Danemark et qu'il y en avait au Canada.

Malheureusement, avec l'argumentation soulevée par le Parti réformiste, je vais devoir passer quelques minutes là-dessus. Je m'excuse d'utiliser ce mot, mais c'est un petit peu écoeurant de voir le Parti réformiste pousser, à leur limite, les règles parlementaires sans les outrepasser. Ils ont donné à peu près 10, 12 ou 15 exemples en soulevant si c'était de la corruption. Si c'est cela l'esprit parlementaire du député réformiste, j'ai des questions à poser.

Encore une fois, la crédibilité du Parti réformiste est mise en cause. Lorsqu'on veut se regarder dans un miroir, c'est une chose, mais l'exercice que le Parti réformiste essaie de faire en disant que le Canada serait un pays corrompu—ce que le député réformiste a pratiquement dit—en est une autre. Je me demande quelle est l'idée dans tout cela surtout que les exemples utilisés se tenaient plus ou moins.

Initiatives ministérielles

Prenons le même exemple ou la même ligne de pensée que le Parti réformiste. Est-ce que le fait que le chef de l'opposition officielle ait refusé pendant x nombre d'années la résidence officielle de Stornoway et que, par la suite, il l'ait acceptée, fait qu'il y a eu de la corruption? Je pose une question comme celle-là. Est-ce qu'il y a eu de la corruption?

Le Parti réformiste parle du nucléaire dans les journaux alors qu'il condamne les États-Unis. Le Parti réformiste semble être dans la poche des Américains. Est-ce qu'il y a eu de la corruption? Il faudrait faire très attention à ce type de réflexion. Il y a un terme en langue anglaise pour le décrire, c'est le terme «irrelevant».

Le projet de loi S-21 est un pas dans la bonne direction. C'est une entente internationale. Le Parti réformiste se pète les bretelles en disant: «Ça vient du Sénat, ça vient du Sénat.»

• (1620)

Ils ne sont même pas capables de respecter l'institution et ce n'est pas une élection en Alberta qui va changer les règles. Si on veut vraiment apporter des changements à cette institution, il y a une manière de le faire sans la discréditer. En discréditant toute partie du Parlement, on discrédite tous ceux qui y siègent. Le Parti réformiste l'a déjà fait. Ce n'est pas grave, mais il faut faire attention. Je sais que la Présidence de la Chambre veut appliquer les règles à la lettre. Cependant, un discours comme celui-là ne devient plus crédible et pourrait être l'objet d'accusations. Ils ne vont pas assez loin parce qu'ils n'ont pas assez de couilles—pour utiliser une expression de chez nous—pour aller plus loin. Ils soulèvent des questions et des hypothèses pour discréditer plusieurs personnes, mais ils ne sont pas meilleurs.

Il y a un adjoint réformiste qui est allé filmer le gymnase et le bain qui avaient été rénovés. Il a eu l'air «tarla» quand les députés ont dit: «Moi, je me sers du bain et du sauna, et c'est correct et normal.» À un moment donné, il faut être crédible.

Revenons aux choses sérieuses, c'est-à-dire à autre chose qu'au Parti réformiste. Le projet de loi S-21 est un pas dans la bonne direction. C'est une convention qui a été signée. Bien sûr, ce n'est pas ouvert à tous les pays de la terre. Cependant, on va enfin avoir un cadre juridique qui va regrouper les divers aspects de la corruption. Ce n'est pas complet, mais ce que le projet de loi S-21 vient faire, c'est d'assurer que l'entente que le Canada a signée puisse devenir une loi, ici, au Canada.

Ce qui est important aussi, c'est que pour une fois, trop rapidement toutefois, la Chambre peut en discuter. Par contre, le gouvernement dit depuis janvier qu'il est prêt à présenter le projet de loi. On a manqué un peu de temps et je suis vraiment déçu de cela. Avec le gouvernement libéral, c'est long mais, à un moment donné, il va comprendre qu'on devrait prendre beaucoup plus de temps pour discuter des ententes internationales.

Cependant, je pense, encore une fois, que c'est un pas dans la bonne direction. C'est un document qui va faire en sorte que, très

rapidement, la loi qu'on va adopter et qui, je l'espère, va être ratifiée par le Sénat très bientôt, va faire en sorte que pour les cinq pays, la première condition, soit le paragraphe 1 de la mise en application du projet de loi S-21, entrera en vigueur et sera appliqué.

J'espère qu'avec la révision, on pourra aller plus loin que le rapport périodique et inclure les organismes non gouvernementaux et ceux sans but lucratif. On devrait aller beaucoup plus loin que cela. Toutefois, avec le projet de loi S-21, le Canada répond à ses ententes internationales. C'est un pas dans la bonne direction. La Chambre est saisie de cette question et nous, du Parti progressiste-conservateur, allons pousser pour faire en sorte que ça continue.

Le prochain pas, nos amis du Bloc l'ont souvent soulevé, ce sont les droits de la personne. Il faudra éventuellement aller beaucoup plus loin au niveau du commerce international, pour ce qui touche les droits de la personne, pour donner une crédibilité supplémentaire.

Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a beaucoup de travail et plusieurs de sujets à étudier. Ce serait éventuellement une bonne chose qu'on regarde quel genre de politique le Canada pourrait appliquer pour regrouper plusieurs lois et ententes internationales dont il fait déjà partie.

Donc, le projet de loi S-21 nous passe rapidement entre les mains. Cependant, il y a eu une entente à la Chambre pour faire en sorte de faire cesser la corruption. Mais va-t-elle cesser? Probablement pas demain matin mais, au moins, les gens sauront que le Canada, comme quatre autres pays dans le monde, a une loi, a signé une convention et qu'il pourrait faire des interventions pour que ces ententes soient signées et peut-être même en faire une sorte de condition. Lorsque le Canada négociera ou renégociera, en partie ou en totalité, des ententes internationales, il devra s'assurer que les autres parties aient aussi une loi anticorruption.

Auparavant, c'était une question de culture. On disait que dans certain pays, par exemple, si on voulait avoir un passeport, il fallait payer le fonctionnaire. On disait que c'était dans la culture et qu'on avait un peu de difficulté à encadrer tout cela. Maintenant, cela a évolué, Dieu merci, grâce, entre autres, à la mondialisation des marchés qui a fait en sorte que les lois et règlements qui régissent un pays sont maintenant sous la loupe de l'ensemble des partenaires réels et potentiels au niveau mondial.

C'est donc un bon projet de loi qui nous parvient du Sénat, une institution qui, bien sûr, doit être améliorée. Toutefois, cela prouve qu'il y a des choses qu'on peut faire à l'intérieur de ce Parlement d'une façon crédible et c'est ce que veulent faire les députés du Parti progressiste-conservateur. Nous appuyons avec beaucoup d'enthousiasme le projet de loi S-21. Nous assurons le gouvernement et le Parlement, tant cette Chambre que le Sénat, de notre entière collaboration.

• (1625)

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Il est de mon devoir, conformément à l'article 38 du Règlement, de faire connaî-

Initiatives ministérielles

tre à la Chambre les questions qu'elle abordera au moment de l'ajournement, ce soir, à savoir: l'honorable député de Halifax-Ouest, La défense nationale; l'honorable député de New Westminster—Coquitlam—Burnaby, L'assurance-emploi; l'honorable député de Brandon—Souris, L'agriculture; l'honorable député de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, L'assurance-emploi.

[Traduction]

M. Julian Reed (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, je remercie les députés pour ce qui, dans une grande mesure, a été un débat constructif cet après-midi et je leur sais gré d'appuyer cet important projet de loi qui marque un progrès décisif. C'est une première au Canada. Grâce à la coopération de tous les partis, le Canada devient un chef de file en la matière. Ceci dit, j'aimerais faire quelques commentaires au sujet des propos tenus par certains députés.

Je suis émerveillé par la générosité de la présidence à l'endroit du député de Red Deer qui s'est beaucoup éloigné du sujet. Je sais qu'il existe une certaine latitude au Parlement et ce n'est probablement pas mauvais. Je pense toutefois qu'il se serait fait rappeler à l'ordre à l'assemblée législative de l'Ontario, si j'ai bon souvenir. Par moment, je ne savais pas si j'avais affaire au Dr No ou à un prophète de malheurs, mais j'ai néanmoins trouvé son discours intéressant. Au milieu de toutes ses jérémiades sur l'état épouvantable dans lequel, selon lui, se trouve notre pays, il y avait une ou deux questions qui, je pense, méritent une réponse.

La première concerne le fait qu'il ait déploré que ce projet de loi ait d'abord été présenté en l'autre endroit avant d'arriver à la Chambre. Je tiens à rappeler qu'en vertu du système parlementaire qui est le nôtre actuellement, un projet de loi peut être présenté indifféremment d'abord au Sénat ou à la Chambre des communes. C'est strictement une question de procédure. Il n'y a aucune autre raison à cela, si ce n'est le fait que souvent c'est plus rapide.

Le député de Red Deer était également préoccupé par le fait que ce projet de loi était présenté, semble-t-il, à la dernière minute, car on s'était engagé à le faire en décembre 1997. J'admets que les choses semblent parfois se dérouler très lentement au Parlement et je partage ce point de vue, mais je souligne que des consultations très étendues ont eu lieu lorsque ce projet de loi a été envisagé. Toutes les provinces et les territoires ont été consultés, de même que le secteur privé: la Chambre de commerce du Canada, le Conseil canadien pour le commerce international, le Conseil économique des pays du bassin du Pacifique et ainsi de suite. Il fallait tenir compte de tous ces organismes.

En rétrospective, il aurait peut-être fallu prévoir une période plus longue pour permettre le respect d'un tel engagement. Cependant, la bureaucratie a fonctionné comme d'habitude, je crois, à la vitesse de la lumière, de sorte que nous en sommes maintenant à un stade acceptable et que nous avons pu tenir un débat convenable pour tout le monde, ici, aujourd'hui.

• (1630)

Les bloquistes et le député du Parti conservateur ont laissé entendre que nous aurions pu aller plus loin, et j'en conviens.

Toutefois, je rappelle à la Chambre que nous agissons de concert avec l'OCDE, les 29 pays très industrialisés, l'Organisation des États américains et la Communauté européenne.

Grâce à ces organismes, à mesure que cette force de lutte contre la corruption prendra forme et qu'elle étendra ses filets, elle visera pratiquement toutes les transactions commerciales qui sont effectuées dans le monde. J'admets que certains pays opposeront une résistance, mais des pressions seront exercées pour que tous les pays mettent progressivement de l'ordre dans leurs affaires.

Le député du Bloc a également critiqué légèrement la position du Canada au sujet des droits de la personne. Le Canada encourage tous les pays à prendre des mesures en faveur des droits de la personne. Nous aidons la Chine dans le dossier des droits de la personne, et des progrès ont été enregistrés ces dernières années. Nous agissons de même dans tous les pays où nous avons, ce que l'on appelle, un engagement constructif qui vise, dans le meilleur des cas, à favoriser les échanges commerciaux tout en permettant à nos vis-à-vis de voir comment le Canada agit et comment le système canadien fonctionne.

J'ai eu l'honneur de recevoir des délégations de pays de partout dans le monde qui viennent étudier le Canada, notre système de gouvernement et ce que le député de Red Deer estime être une démocratie boiteuse et régressive. Il demande si nous avons une démocratie. Je lui rappelle que sir Winston Churchill a déjà dit: «La démocratie est la pire forme de gouvernement à l'exception de toutes les autres.» En dépit de toutes les difficultés, notre système de démocratie fonctionne.

Je remercie tous les députés d'avoir participé au débat et d'accepter que nous travaillions tous ensemble pour que le Canada soit vu comme un modèle.

M. Lee Morrison (Cypress Hills—Grasslands, Réf.): Madame la Présidente, je me réjouis d'entendre le député citer les paroles de Winston Churchill sur la démocratie. Apparemment, le député est d'accord avec M. Churchill.

S'il croit vraiment cela, pourquoi le gouvernement libéral n'essaie-t-il pas de la mettre en oeuvre de temps à autre? Il serait merveilleux que nous puissions introduire un peu de démocratie à la Chambre et au Canada. Personne n'en serait plus heureux que moi.

M. Julian Reed: Madame la Présidente, je rappelle au député que, dans 25 minutes, nous verrons ici la démocratie à l'oeuvre.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Réf.): Madame la Présidente, je partagerai mon temps de parole avec le député de Peace River.

• (1635)

Je vais expliquer à mes électeurs en quoi consiste essentiellement le projet de loi. Vendredi dernier, en fin d'après-midi, jugeant qu'il avait suffisamment laissé traîner le projet de loi, le gouvernement a

Initiatives ministérielles

décidé d'en saisir la Chambre et de le faire adopter le plus rapidement possible. Il y a un parfum de prorogation dans l'air; c'est pourquoi il a agi ainsi.

Je vais raconter des anecdotes. Je commencerai par quelques citations et j'invite les députés à participer à un jeu. Il s'agit de deviner qui je cite. La première personne que je cite déclarait: «Par ailleurs, je suis favorable à la réforme du Sénat. La Chambre haute, si elle était restructurée et revitalisée de façon adéquate, pourrait donner aux Albertains une voix au gouvernement du Canada. Si je suis élu chef du Parti libéral, je m'engage à oeuvrer en faveur d'un Sénat élu, qui aura ses propres pouvoirs législatifs et comptera une forte représentation de toutes les régions du Canada.»

Ces paroles ont été prononcées au congrès de direction du Parti libéral, le 23 juin 1990. Voici un autre indice. Cette personne est l'actuel chef du Parti libéral du Canada.

Au cas où certains n'auraient pas deviné, voici la seconde citation: «Les régions du Canada doivent participer davantage au processus décisionnel et politique national. La réforme du Sénat est indispensable, si nous voulons répondre aux espoirs et rêves de ceux qui vivent dans l'Ouest et dans la région de l'Atlantique. Nous devons avoir un Sénat élu, efficace et équitable.» Ces propos sont tirés du hansard du 24 septembre 1991. Pour ceux qui n'auraient pas encore deviné, la personne que je cite a déjà été ministre des Finances sous Pierre Elliot Trudeau.

Et encore ceci, au sujet du Sénat: «Le gouvernement fédéral fera qu'il soit élu d'ici à deux ans—en tant que premier ministre, je peux prendre des mesures pour que cela arrive.» Cela a été dit devant les 400 délégués réunis à l'assemblée générale annuelle de la section albertaine du Parti libéral fédéral par ce même homme qui dit toujours «vous savez».

Je vous donne une quatrième citation. Il a confié ceci, le 2 février 1990, au *Star* de Toronto: «Vous voulez un Sénat tripe E et c'est ce que je veux moi aussi.»

Je ne laisserai pas les députés ni les Canadiens languir bien longtemps et je leur dirai que tous ces propos ont été tenus par l'actuel premier ministre, qui continue à nommer des personnes au Sénat du Canada en dépit de toutes ces promesses.

Je vais aborder plusieurs des questions dont nous sommes saisis aujourd'hui dans le projet de loi S-21 concernant l'obligation internationale du Canada conformément à la convention de l'OCDE de lutter contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales. Je vais d'abord parler de la composante étrangère.

Jusqu'à récemment, des étrangers aidaient à servir la Chambre. Je me souviens d'un certain Andrew Thompson, qui siégeait à l'autre endroit. C'était certes un étranger, car il n'a passé qu'un jour de printemps et un jour d'automne dans la Chambre que nous appelons l'autre endroit. C'est ainsi qu'il n'a purgé que 2,6 p. 100 de sa peine au Sénat, qui n'était que de 65 à 68 jours par année. De quelle peine s'agit-il, demanderont certains. C'était loin d'être une

peine sévère, mais il n'en a servi que 2,6 p. 100. Il pouvait donc passer 97,4 p. 100 de son temps au Mexique, un luxe que beaucoup de Canadiens aimeraient bien pouvoir se payer.

J'ai quelques brèves observations à présenter à ce sujet. Notre premier ministre, que j'ai cité quatre fois à l'égard de son engagement envers un Sénat élu, a écrit ceci à propos d'Andrew Thompson dans une lettre: «L'absence aux séances du Sénat et la non-participation au travail du caucus pendant bien des années sont absolument inacceptables.» Le premier ministre lui-même a attiré l'attention sur l'absence d'un sénateur et sur sa non-participation au caucus libéral. Même le premier ministre convient que des étrangers ont agi en tant que législateurs au Canada.

● (1640)

Depuis que le Sénat tient un registre des présences, soit depuis juin 1990, Andrew Thompson a assisté à 12 séances sur un total de 459 au cours des deux dernières législatures. Ce n'est pas exagérer que de le qualifier d'étranger. Ce sénateur étranger s'est absenté si souvent que, compte tenu du montant de 519 550 \$ qu'il a reçu pour les 14 jours où il s'est présenté au Sénat, il a gagné 37 110 \$ par jour, salaire très enviable pour une journée de séance. Quel Canadien peut se vanter de gagner plus de 37 000 \$ par jour seulement pour s'asseoir quelque part? Personne, sauf Andy Thompson. Or, il n'est pas le seul.

Dernièrement, j'ai discuté avec un sénateur qui devait prendre la défense d'Andy. Le sénateur en question est toujours présent aux séances du Sénat, mais il est une des rares exceptions. Il y a 17 sénateurs qui sont plus souvent absents que présents. Peut-on imaginer un employé qui s'absente plus souvent qu'il n'est au travail? Il y aurait apparemment une retenue de 120 \$ pour chaque jour d'absence. Toutefois, en vertu d'un régime de confiance, les sénateurs peuvent s'absenter à cause d'une maladie ou pour affaires. Parlons d'un régime de confiance.

Voilà ce que j'avais à dire sur les dispositions du projet de loi S-21 portant sur la corruption d'agents étrangers. Parlons maintenant plus précisément du terme «corruption». On n'a pas à chercher très loin. À l'autre endroit, il y a Michel Cogger. Qui est-ce?

Le 2 juin dernier, Cogger a été reconnu coupable de trafic d'influence, soit un genre de corruption. Il a été condamné pour avoir usé de son influence, entre 1986 et 1988, en échange de 212 000 \$ de l'homme d'affaires Guy Montpetit. On dit qu'il a usé de son influence pour faire obtenir une subvention gouvernementale à M. Montpetit servant à l'établissement d'une usine de puces informatiques à Vaudreuil et pour son aide dans le projet de traduction par ordinateur qui a profité d'une subvention de 4 millions de dollars du gouvernement de la Saskatchewan.

Le sénateur Cogger a allégué, dans sa défense, qu'il n'avait pas l'esprit corrompu—et cela a fait l'objet d'un débat sur toute la question de la corruption. Il a été trouvé coupable d'un acte criminel, d'un acte délictueux grave, voire d'un crime infâme.

Le Sénat a-t-il en fait demandé sa démission? Non, pas du tout. Les sénateurs étaient trop occupés à présenter le projet de loi S-21,

Initiatives ministérielles

n'est-ce pas? Cela était plus prioritaire pour les sénateurs que de demander la démission à un de leurs collègues trouvé coupable de trafic d'influence. Cette condamnation a terni davantage la réputation du Sénat. Le sénateur Cogger devrait donner sa démission. Sinon, la réputation du Sénat en souffrira encore.

Nous avons eu un débat ce week-end à Montréal. Je discutais avec un sénateur dont le dossier de présence est sans tache. Je le félicite, car il est un des rares à afficher un tel dossier à l'autre endroit. J'ai entendu des gens dire que le Sénat ne servait qu'à récompenser les bons amis du parti. J'ai appris quelque chose d'intéressant.

Même si Iona Campagnolo, que j'ai également rencontrée ce week-end, est une travailleuse très loyale du Parti libéral qui devrait, comme bien des gens le pensent, siéger au Sénat, elle ne fait pas partie du cercle d'amis du premier ministre, elle n'était pas dans le camp du bon candidat. Elle travaillait, comme chacun sait, dans le camp de Paul Martin au congrès à la direction du Parti libéral. Par conséquent, même si elle est une députée libérale fort compétente et respectée, elle n'a jamais été nommée au Sénat.

Je voudrais aborder mon cinquième point relativement au projet de loi S-21. Il s'agit de la corruption des fonctionnaires étrangers et de l'idée que le Sénat est rempli d'agents de financement, de bailleurs de fonds et de personnes qui militent dans un parti politique. Et j'en passe. Je voulais mentionner certaines choses qui se passent au Sénat et donner une liste des projets de loi venus de cet endroit, mais je m'éloigne du sujet.

• (1645)

M. Charlie Penson (Peace River, Réf.): Madame la Présidente, je suis heureux d'intervenir aujourd'hui pour prendre part au débat du projet de loi S-21, la mesure de lutte contre la corruption adoptée il y a environ un an à l'OCDE. Le protocole d'entente a été signé le 17 décembre 1997.

Ce qui me préoccupe à cet égard, ce n'est pas tant la teneur du projet de loi, même si j'aurais certainement aimé disposer de temps pour convoquer des témoins et entendre ce qu'ils ont à dire, c'est surtout le fait que nous en avons été saisis sans grand préavis. Je ne peux pas comprendre pourquoi.

Le gouvernement a eu près d'un an pour présenter cette mesure. Il ne l'a pas fait plus tôt. Il a échappé la balle. Il faut que cinq des principales puissances économiques de l'OCDE signent la convention pour qu'elle puisse entrer en vigueur, de sorte qu'elle ne tombe pas à l'eau avant la fin de l'année.

Quatre autres pays, dont les États-Unis, ont trouvé le temps de lui faire franchir tout le processus législatif. Je suppose qu'ils sont très occupés.

Un vent de panique souffle soudain ici depuis quelques jours. Je sais que notre comité a fini par être saisi du projet de loi, qu'il a examiné jeudi après-midi. Les libéraux nous ont dit que l'étude de cette mesure avait commencé au Sénat plutôt qu'à la Chambre des communes parce qu'ils ne croyaient pas réussir à la faire adopter à

temps, et parce qu'ils savaient qu'ils pourraient la faire adopter à la hâte au Sénat avant de nous en saisir pour en discuter.

Le secrétaire parlementaire a dit à cet égard que c'était plus efficace que le projet de loi soit présenté au Sénat, il fallait donc qu'il soit examiné d'abord par les sénateurs plutôt que par les représentants élus à la Chambre des communes.

C'est peut-être plus efficace de certains points de vue, mais ce n'est pas plus efficace pour ce qui est d'améliorer le projet de loi. Une des raisons qui font que c'est peut-être plus efficace, c'est que les gens nommés au Sénat n'ont pas à consulter la population comme nous devons le faire.

Je me souviens d'avoir participé à l'examen de la politique étrangère, un examen fait conjointement par la Chambre des communes et le Sénat. J'ai remarqué que beaucoup de sénateurs qui ont participé à cet examen n'étaient absolument pas à jour en ce qui concerne les divers enjeux. Il leur a fallu plusieurs mois pour se mettre au courant de ce qui se passait dans le pays.

Je crois que ce processus a été bon pour eux puisqu'il leur a permis de découvrir ce que les Canadiens d'un bout à l'autre du pays pensaient à ce moment-là. Je considère comme un problème le fait que les sénateurs ne consultent pas régulièrement la population. Ils n'ont pas besoin de le faire. Ils sont nommés jusqu'à l'âge de 75 ans.

J'appuie le concept. J'ai fait partie du sous-comité qui a examiné la question des petites et moyennes entreprises. Nous avons présenté un très bon rapport. Nous avons entendu beaucoup de choses de la part des entreprises qui sont venues témoigner devant notre comité.

Elles ont expliqué, entre autres choses, les raisons qui les tiennent à l'écart du secteur des exportations. Elles ne sont pas concurrentielles à l'extérieur du Canada principalement à cause de facteurs comme les impôts élevés, la lourde réglementation à laquelle il est très difficile pour elles de se conformer, les coûts et d'autres facteurs comme les barrières au commerce interprovincial. Tout cela nuit à la capacité des petites entreprises de se faire une place dans le secteur des exportations.

Selon des gens d'affaires, la corruption qui entache les relations commerciales dans certains pays du tiers monde fait qu'il est très difficile de faire des affaires à l'extérieur du Canada. Voici ce que dit un document préparé par l'OCDE: «Étant donné qu'il s'agit d'un phénomène omniprésent dans les transactions commerciales internationales, imprégnant aussi bien le commerce que les investissements, ce qui suscite de sérieuses préoccupations d'ordre moral et politique, la corruption sape les principes de bon gouvernement et nuit au développement économique. Elle affecte les conditions concurrentielles internationales.»

Voilà ce qu'on nous a dit en comité. J'irais jusqu'à dire que, dans une certaine mesure, l'initiative de l'OCDE est inspirée des recommandations touchant la petite et moyenne entreprise.

Nous souscrivons au concept voulant qu'il soit interdit aux fonctionnaires et gens d'affaires canadiens d'offrir des pots-de-vin à leurs homologues étrangers. L'OCDE et quelques autres pays membres ont signé cette convention et ils devront s'y conformer une fois que la mesure législative aura été adoptée.

Initiatives ministérielles

Je m'en réjouis. Autrement dit, tous les membres de l'OCDE, y compris le Canada, y compris toutes nos entreprises, et pas seulement celles du secteur privé mais également les sociétés d'État, devront s'y conformer.

• (1650)

On a déjà vu des dirigeants canadiens se mettre dans le pétrin en vendant des réacteurs nucléaires dans le monde. C'est ainsi que, dans un premier temps, Énergie atomique du Canada limitée a dû être subventionnée afin de pouvoir les construire. Il nous a fallu ensuite subventionner leur vente au moyen de crédits à l'exportation consentis par la Société pour l'expansion des exportations. Dans le passé, nous avons dû offrir des commissions d'intermédiaires et, dans certains cas, bien d'autres choses, pour graisser la patte aux dirigeants de pays membres qui envisageaient d'en faire l'achat.

Et tout cela n'a pas manqué de susciter, pour reprendre l'expression du document de l'OCDE, de sérieuses préoccupations d'ordre moral et politique. Oui, la corruption sape les principes de bon gouvernement, nuit au développement économique et affecte les conditions concurrentielles internationales. Je suis tout à fait de cet avis.

C'est un pas dans la bonne direction et nous devrions aller de l'avant. Notre parti a l'intention d'appuyer ce projet de loi et se réjouit de ce que la troisième lecture ait lieu aujourd'hui.

Qu'advient-il cependant du processus de consultation dont a parlé longuement le secrétaire parlementaire? Le sous-comité du commerce, des différends commerciaux et des investissements internationaux allait commencer à appeler des témoins. Nous avons été privés de cette possibilité par un gouvernement qui n'arrive pas à gérer ses propres affaires. Il a attendu le dernier moment pour nous soumettre ce projet de loi et il s'attend maintenant à ce que l'on examine en première, deuxième et troisième lecture en un jour. Il n'y a eu aucune consultation.

Le comité devait tenir des audiences et inviter les témoins à nous dire si, à leur avis, c'était ou non une bonne entente. On ne nous autorise pas à le faire. Nous avons dû procéder en vitesse pour que le projet de loi soit adopté à toute vapeur. Qu'advient-il du processus de consultation? Le secrétaire parlementaire nous a dit que des consultations avaient été menées auprès des entreprises cet été. Où se sont tenues ces consultations? Quelles étaient les entreprises en question? Je suppose qu'on le saura en temps voulu, mais en attendant, mystère.

L'AMI n'a-t-il pas servi de leçon au gouvernement, le gouvernement n'a-t-il pas appris qu'il doit consulter les citoyens ordinaires, pas seulement ses amis et certaines organisations, pas seulement certains groupes industriels, mais les Canadiens eux-mêmes? Ils veulent donner leur avis sur des ententes de la portée de l'AMI? Apparemment, le gouvernement ne considère pas que c'est important.

Il y a eu un semblant de consultation durant l'été, apparemment, lorsque la Chambre ne siégeait pas. Les comités parlementaires ne comptaient pas beaucoup. Nous voulions convoquer des témoins. Nous n'avons pas pu le faire.

Il y a un problème. Les députés doivent faire un peu d'ordre et se rendre compte qu'ils ont eu toute une année pour déposer le projet de loi. On nous bouscule à la toute dernière minute pour faire tout cela aujourd'hui avant que la Chambre ne s'ajourne pour le congé de Noël.

Ce projet de loi est un pas dans la bonne direction, mais il y a toujours certains points qui continuent de me préoccuper. On considère comme une infraction criminelle le fait, pour tout pays signataire, de soudoyer un agent public étranger, et le Canada signera la Convention. C'est une bonne chose, mais ça ne règle pas la question des frais dits de facilitation.

Si je comprends bien, même si les États-Unis ont approuvé un concept semblable en adoptant la Foreign Corruption Practices Act, il n'en reste pas moins que l'on permet les frais de facilitation.

À mon avis, les frais de facilitation pourraient prendre beaucoup d'importance au cours des quelques prochaines années et alors qu'arrivera-t-il des pays qui n'auront pas signé ce pacte? Seulement 29 pays membres de l'OCDE ont signé. Je crois qu'il y en a quatre ou cinq autres qui signeront aussi, mais il y a plusieurs autres pays qui se livrent concurrence un peu partout au monde. Ne devraient-ils pas respecter le même code que tous les autres? Est-ce que cela ne devrait pas aller plus loin, être adopté par exemple au sein de l'Organisation mondiale du commerce et toucher les 135 pays membres? Il me semble que ce serait la chose à faire. Il n'y a rien à cet égard dans la mesure actuelle, mais c'est un début.

C'est un pas dans la bonne direction. Nous appuierons les trois lectures aujourd'hui à la Chambre des communes.

• (1655)

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, Réf.): Madame la Présidente, je réclame de mon collègue quelques éclaircissements sur certains projets de loi qui sont venus de l'autre endroit, notamment les projets de loi S-3, S-4, S-5, S-9 et S-16. Par un de ces projets de loi, les sénateurs ont voté pour s'accorder à eux-mêmes une augmentation de traitement. Un autre modifie la Loi sur la marine marchande du Canada et soulève la question de son impact sur la Canada Steamship Line. Un autre projet de loi concerne la Loi sur la preuve et les droits de la personne. Un jeune homme d'Ottawa, Michael O'Connor, essaie d'organiser un recours collectif parce qu'il estime que le Sénat ne lui en donne pas pour son argent.

Le projet de loi S-9 concerne la gestion des finances publiques. Le Sénat s'est rendu utile une fois dans son histoire, dans le dossier de la TPS. Il a alors permis aux Canadiens d'économiser 10 milliards de dollars en s'opposant à l'adoption de cette taxe et en obtenant qu'elle soit réduite de 11 p. 100 à 9 p. 100, puis à 7 p. 100. Le projet de loi S-16 concernait la mise en oeuvre d'un accord conclu entre le Canada et la République socialiste du Vietnam.

J'aimerais que mon collègue nous parle des autres projets de loi que l'autre endroit a adoptés et du rapport entre ces mesures et le projet de loi S-21 qui concerne la corruption d'agents publics étrangers.

Initiatives ministérielles

M. Charlie Penson: Madame la Présidente, j'ai déjà exprimé ma préoccupation au sujet du fait que ce projet de loi vienne du Sénat. Le secrétaire parlementaire disait que l'autre endroit a un processus plus efficace. C'est peut-être le cas, mais le Sénat n'a pas la légitimité qu'il lui faut. Ceux de l'autre endroit ont, du point de vue formel, le droit d'adopter un projet de loi de ce genre, mais cela soulève la question de la légitimité. Le Sénat s'est tellement discrédité aux yeux de l'opinion publique canadienne que les Canadiens en sont venus à s'interroger sur la légitimité des projets de loi qu'il adopte. À mon avis, cette légitimité n'existe pas.

Selon moi, les Canadiens ne voient aucune raison pour que des projets de loi viennent du Sénat. Les Canadiens peuvent réélire ou non un député après un mandat. Les électeurs jugent les députés selon la qualité du travail qu'ils ont accompli. Ce n'est pas le cas à l'autre endroit. Le Sénat pourrait devenir une assemblée légitime s'il était élu et égal. J'en serais heureux.

Le Sénat américain n'a pas toujours été une assemblée élective. Il ne l'est que depuis 1910. L'Oregon a été le premier État à prendre l'initiative en proposant d'élire les sénateurs. Cette demande a été jugée très étrange à l'époque. Certains estimaient que ça ne pourrait pas fonctionner. Il a fallu attendre cinq ans avant que le Sénat américain ne devienne une assemblée élue. C'est ce qui lui a conféré sa légitimité.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la troisième fois et adopté.)

* * *

[Français]

LOI SUR L'AGENCE DES DOUANES ET DU REVENU DU CANADA

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 3 décembre, du projet de loi C-43, Loi portant création de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence, dont le comité a fait rapport avec des amendements.

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Comme il est 17 heures, conformément à l'ordre adopté le mercredi 2 décembre

1998, la Chambre abordera maintenant les votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C-43.

Convoquez les députés.

• (1720)

[Traduction]

Après le timbre:

Le Président: Le vote porte sur la motion n° 1. Le résultat du vote sur cette motion s'appliquera également aux motions n°s 4, 5, 12 à 24, 27, 30, 31, 34 à 36, 39 à 54, 57 à 63, 66 à 70, 73 à 99, 104, 105 et 108 à 204.

• (1725)

(La motion n° 1, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 299)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Blaikie	Cardin
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Crête
Dalphond-Guiral	Davies
de Savoye	Debien
Desrochers	Dockrill
Duceppe	Dumas
Earle	Fournier
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Guay	Hardy
Laliberte	Lalonde
Lebel	Lill
Loubier	Mancini
Marceau	Marchand
Martin (Winnipeg Centre)	McDonough
Ménard	Mercier
Nystrom	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Proctor	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Solomon
Stoffer	Tremblay (Rimouski—Mitis)
Wasylycia-Leis—49	

CONTRE

Députés

Adams	Anders
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bailey
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélair
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brisson
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Carroll

Initiatives ministérielles

Casey	Casson
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chatters
Clouthier	Coderre
Cohen	Comuzzi
Copps	Cullen
Cummins	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepolo	Doyle
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Finlay	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Goldring	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Hanger
Harb	Harris
Hart	Harvard
Harvey	Herron
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hoepfner
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jones
Jordan	Karetak-Lindell
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keyes
Kilger (Stormont—Dundas)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
Lowther	Lunn
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Marchi
Mark	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
Meredith	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peric	Peterson
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Power
Pratt	Price
Proud	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Richardson	Ritz
Robillard	Rock
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Solberg	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Stinson	St-Jacques
St-Julien	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (Wild Rose)
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wayne

Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Williams	Wood—202

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Collenette
Brien	Gagnon
Folco	Guarnieri
Grose	Kilgour (Edmonton Southeast)
Guimond	Lefebvre
Laurin	McLellan (Edmonton West)
Manley	Pettigrew
O'Brien (Labrador)	Turp
St-Hilaire	
Venne	

Le Président: Je déclare la motion n^o 1 rejetée. Par conséquent, les motions n^{os} 4, 5, 12 à 24, 27, 30, 31, 34 à 36, 39 à 54, 57 à 63, 66 à 70, 73 à 99, 104, 105 et 108 à 204 sont également rejetées.

Le vote suivant porte sur la motion n^o 2.

• (1730)

[*Français*]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je crois qu'il y a consentement pour appliquer le résultat du dernier vote aux motions suivantes inscrites au nom de M. Perron, soit les motions n^{os} 2, 6, 9, 205, 25, 37, 55, 71, 28, 32, 64, 106, 100 et 102.

[*Traduction*]

Le Président: La Chambre consent-elle à ce que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

[*Note de la rédaction: Voir la liste sous le vote n^o 299.*]

Le Président: Par conséquent, je déclare les motions n^{os} 2, 6, 9, 205, 25, 37, 55, 71, 28, 32, 64, 106, 100 et 102 rejetées.

Mme Elinor Caplan: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande que mon nom soit ajouté à ceux des ministériels ayant déjà voté.

M. Charlie Power: Monsieur le Président, auriez-vous l'amabilité de faire inscrire mon nom aussi?

Le Président: Madame la députée de Thornhill, est-ce que cela s'applique au vote qui vient juste d'avoir lieu ainsi qu'à tous les votes suivants?

Mme Elinor Caplan: Oui, monsieur le Président, je vous remercie.

Le Président: Monsieur le député de St. John's-Ouest, voulez-vous que l'ajout de votre nom s'applique à tous ceux qui ont eu lieu et à tous ceux qui vont avoir lieu?

Initiatives ministérielles

M. Charlie Power: Oui, monsieur le Président.

Le Président: Le prochain vote porte sur la motion n° 3.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, je proposerais que vous sollicitiez le consentement unanime pour que le résultat du vote sur les motions précédentes s'applique aussi à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant contre.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime à cet effet?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de cette motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront non.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés du NPD présents ce soir votent oui à cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés de notre parti appuient cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 3, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 300)

POUR

Députés

Anders	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bailey	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brison
Cadman	Casey
Casson	Chatters
Cummins	Davies
Dockrill	Doyle
Duncan	Earle
Epp	Forseth
Gilmour	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Grewal
Hanger	Hardy
Harris	Hart
Harvey	Herron
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hoepfner
Jaffer	Johnston
Jones	Keddy (South Shore)
Kennedy (Calgary Southeast)	Kerpan
Konrad	Laliberte
Lill	Lowther
Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mancini	Mark
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McDonough	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Muise
Nyström	Penson
Power	Price
Proctor	Ramsay
Reynolds	Riis
Ritz	Robinson

Schmidt	Scott (Skeena)
Solberg	Solomon
Stinson	St-Jacques
Stoffer	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Wasylcyia-Leis
Wayne	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Williams—82

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Anderson	Assad
Assadourian	Asselin
Augustine	Bachand (Saint-Jean)
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélair
Bélanger	Bellehumeur
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Cardin
Carroll	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier
Coderre	Cohen
Comuzzi	Copps
Crête	Cullen
Dalphond-Guiral	de Savoye
Debien	Desrochers
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duceppe	Duhamel
Dumas	Easter
Eggleton	Finestone
Finlay	Fontana
Fournier	Fry
Gagliano	Galloway
Gauthier	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Châteauguay)
Goodale	Graham
Gray (Windsor West)	Guay
Harb	Harvard
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jennings	Jordan
Karetak-Lindell	Keys
Kilger (Stormont—Dundas)	Knutson
Kraft Sloan	Lalonde
Lastewka	Lavigne
Lebel	Lee
Leung	Lincoln
Longfield	Loubier
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Marceau	Marchand
Marchi	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McCormick	McGuire
McKay (Scarborough East)	McTeague
Ménard	Mercier
Mifflin	Milliken
Mills (Broadview—Greenwood)	Minna
Mitchell	Murray
Myers	Nault
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Perron	Peterson
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Plamondon	Pratt
Proud	Provenzano
Redman	Reed

Initiatives ministérielles

Richardson
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Julien
Telegdi
Torsney
Ur
Vanclief
Whelan
Wood—169

Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Speller
Steeckle
Stewart (Northumberland)
Szabo
Thibeault
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Valeri
Volpe
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Axworthy (Winnipeg South Centre) Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Brien Collenette
Folco Gagnon
Grose Guarnieri
Guimond Kilgour (Edmonton Southeast)
Laurin Lefebvre
Manley McLellan (Edmonton West)
O'Brien (Labrador) Pettigrew
St-Hilaire Turp
Venne

Le Président: Je déclare la motion n° 3 rejetée.

• (1735)

Le prochain vote porte sur la motion n° 7.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez, je crois, qu'il y a consentement unanime pour que les résultats du dernier vote s'appliquent aux motions inscrites au nom du député de Calgary-Sud-Est, soit aux motions n°s 7, 8, 10, 11, 26, 38, 56, 72, 29 et 33.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

[*Note de la rédaction: Voir la liste sous le vote n° 300.*]

Le Président: Je déclare les motions n°s 7, 8, 10, 11, 26, 38, 56, 72, 29 et 33 rejetées.

Mme Angela Vautour: Monsieur le Président, je voudrais qu'il soit tenu compte de mon vote, car je viens d'arriver.

Le Président: Il en sera tenu compte dans les résultats du vote sur la prochaine motion.

M. Jean Dubé: Monsieur le Président, je voudrais qu'il soit également tenu compte de mon vote, car je viens d'arriver moi aussi.

Le Président: Il en sera tenu compte à partir de maintenant.

Le prochain vote porte sur la motion n° 206.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, je propose que vous sollicitiez le consentement unanime pour que le résultat du vote sur la motion précédente s'applique aussi à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant contre.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour procéder ainsi?

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste présents votent oui sur cette motion.

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront non.

[*Traduction*]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir votent en faveur de cette motion.

[*Français*]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent non sur cette motion.

[*Traduction*]

(La motion n° 206, mise aux voix, est rejetée.)

(*Vote n° 301*)

POUR

Députés

Anders	Bailey
Benoit	Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Cadman	Casson
Chatters	Cummins
Davies	Dockrill
Duncan	Earle
Epp	Forseth
Gilmour	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Grewal
Hanger	Hardy
Harris	Hart
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hoepfner
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Konrad	Laliberte
Lill	Lowther
Lunn	Mancini
Mark	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Nystrom
Penson	Proctor
Ramsay	Reynolds
Riis	Ritz
Robinson	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Vautour
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Williams—66

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Adams
Anderson
Assadourian
Augustine
Bachand (Saint-Jean)
Bakopanos
Bélaïr
Bellehumeur
Bennett
Bertrand
Blondin-Andrew
Bonwick
Boudria
Brisson
Bryden
Byrne
Calder
Caplan
Carroll
Catterall
Chamberlain
Charbonneau
Clouthier
Cohen
Copp
Cullen
de Savoye
Desrochers
Dhaliwal
Discepola
Dromisky
Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel
Easter
Finestone
Fontana
Fry
Galloway
Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)
Graham
Guay
Harvard
Herron
Ianno
Jackson
Jones
Karetak-Lindell
Keys
Knutson
Lalonde
Lavigne
Lee
Lincoln
Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Malhi
Marceau
Marchi
Martin (LaSalle—Émard)
Matthews
McGuire
McTeague
Mercier
Milliken
Minna
Muise
Myers
Normand
O'Reilly
Paradis
Patry
Perron
Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)
Plamondon
Pratt
Proud

Alarie
Assad
Asselin
Bachand (Richmond—Arthabaska)
Baker
Beaumier
Bélangier
Bellemare
Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bevilacqua
Bonin
Borotsik
Bradshaw
Brown
Bulte
Caccia
Cannis
Cardin
Casey
Cauchon
Chan
Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Coderre
Comuzzi
Crête
Dalphond-Guiral
Debien
DeVillers
Dion
Doyle
Drouin
Duceppe
Dumas
Eggleton
Finlay
Fournier
Gagliano
Gauthier
Godfrey
Goodale
Gray (Windsor West)
Harb
Harvey
Hubbard
Iftody
Jennings
Jordan
Keddy (South Shore)
Kilger (Stormont—Dundas)
Kraft Sloan
Lastewka
Lebel
Leung
Longfield
MacAulay
Mahoney
Maloney
Marchand
Marleau
Massé
McCormick
McKay (Scarborough East)
Ménard
Mifflin
Mills (Broadview—Greenwood)
Mitchell
Murray
Nault
O'Brien (London—Fanshawe)
Pagtakhan
Parrish
Peric
Peterson
Picard (Drummond)
Pillitteri
Power
Price
Provenzano

Redman
Richardson
Rocheleau
Saada
Scott (Fredericton)
Serré
St. Denis
Stewart (Brant)
St-Jacques
Szabo
Thibeault
Tremblay (Rimouski—Mitis)
Valeri
Volpe
Whelan
Wood—187

Reed
Robillard
Rock
Sauvageau
Sekora
Speller
Steckle
Stewart (Northumberland)
St-Julien
Telegdi
Torsney
Ur
Vanclief
Wayne
Wilfert

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Axworthy (Winnipeg South Centre)
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)
Brien
Folco
Grose
Guimond
Laurin
Manley
O'Brien (Labrador)
St-Hilaire
Venne

Bergeron
Collenette
Gagnon
Guarnieri
Kilgour (Edmonton Southeast)
Lefebvre
McLellan (Edmonton West)
Pettigrew
Turp

Le Président: Je déclare la motion n° 206 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 65.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je propose que vous demandiez le consentement unanime de la Chambre pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient considérés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux ayant voté non.

Le Président: Est-ce d'accord pour que nous procédions de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste votent non. C'est ce que nous pouvons faire de mieux.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront non.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, dans l'esprit de Noël, les députés du NPD voteront en faveur de cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent non sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 65, mise aux voix, est rejetée.)

Initiatives ministérielles

(Vote n° 302)

POUR

Députés

Blaikie	Davies
Dockrill	Earle
Godin (Acadie—Bathurst)	Hardy
Laliberte	Lill
Mancini	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	Nystrom
Proctor	Riis
Robinson	Solomon
Stoffer	Vautour
Wasylcia-Leis—19	

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélair	Bélangier
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Borotsik	Boudria
Bradshaw	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brison
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Cardin
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Cohen	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Cummins
Dalphond-Guiral	de Savoye
Debien	Desrochers
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duceppe	Duhamel
Dumas	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Finlay	Fontana
Forseth	Fournier
Fry	Gagliano
Galloway	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godfrey	Godin (Châteauguay)
Goldring	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Guay
Hanger	Harb
Harris	Hart
Harvard	Harvey
Herron	Hill (MacLeod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hoepfner	Hubbard
Ianno	Ifody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Keys	Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Lalonde
Lastewka	Lavigne

Lebel	Lee
Leung	Lincoln
Longfield	Loubier
Lowther	Lunn
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Mahoney	Malhi
Maloney	Marceau
Marchand	Marchi
Mark	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
Ménard	Mercier
Meredith	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Penson
Peric	Perron
Peterson	Phinney
Picard (Drummond)	Pickard (Chatham—Kent Essex)
Pillitteri	Plamondon
Power	Pratt
Price	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Richardson
Ritz	Robillard
Rocheleau	Rock
Saada	Sauvageau
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Solberg
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Jacques	St-Julien
Strahl	Szabo
Telegdi	Thibeault
Thompson (Wild Rose)	Torsney
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Wayne
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Williams	Wood—234

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Collette
Brien	Gagnon
Folco	Guarnieri
Grose	Kilgour (Edmonton Southeast)
Guimond	Lefebvre
Laurin	McLellan (Edmonton West)
Manley	Pettigrew
O'Brien (Labrador)	Turp
St-Hilaire	
Venne	

Le Président: Je déclare la motion n° 65 rejetée. Le prochain vote porte sur la motion n° 107.

• (1740)

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je pense que vous constaterez que la Chambre consent à ce que les résultats du vote précédent soient appliqués aux motions inscrites au nom du député de Regina—Qu'Appelle, soit les motions nos 107 et 101.

Initiatives ministérielles

(Vote n° 303)

Le Président: La Chambre est-elle d'accord pour procéder ainsi?**Des voix:** D'accord.*[Note de la rédaction: Voir la liste sous le vote n° 302.]***Le Président:** Je déclare les motions n°s 107 et 101 rejetées.

Nous avons sauté une motion. Le vote porte sur la motion n° 103. Les greffiers me disent que nous l'avons oubliée. Nous allons donc nous en occuper.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je vous ferai respectueusement remarquer que vous avez vous-même réglé le cas de la motion n° 101 en y appliquant le résultat du vote sur la motion n° 103.

Le Président: Je vais juger votre recours au Règlement, mais je vous ferai d'abord respectueusement remarquer à mon tour que, conformément à l'information dont je dispose ici, les motions n°s 101 et 103 ne semblent pas coïncider.

M. Bob Kilger: Si la Présidence veut mettre la motion n° 103 aux voix, nous sommes disposés à voter.

Le Président: Le vote porte sur la motion n° 103.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, avec la permission de la Chambre, je propose que vous sollicitiez le consentement unanime pour que le résultat du vote précédent s'applique à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant contre.

Le Président: Est-on d'accord pour procéder de la sorte?**Des voix:** D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de la motion, cette fois-ci.

[Français]

Mme Madeleine Dalfond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront non.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir votent en faveur de cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés de notre parti votent non sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 103, mise aux voix, est rejetée.)

POUR

Députés

Anders	Bailey
Benoit	Blaikie
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Cadman	Casson
Chatters	Cummins
Davies	Dockrill
Duncan	Earle
Epp	Forseth
Gilmour	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Grewal
Hanger	Hardy
Harris	Hart
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hoepfner
Jaffer	Johnston
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Konrad	Laliberte
Lill	Lowther
Lunn	Mancini
Mark	Martin (Winnipeg Centre)
McDonough	McNally
Meredith	Mills (Red Deer)
Morrison	Nystrom
Penson	Proctor
Ramsay	Reynolds
Riis	Ritz
Robinson	Schmidt
Scott (Skeena)	Solberg
Solomon	Stinson
Stoffer	Strahl
Thompson (Wild Rose)	Vautour
Wasylcia-Leis	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Williams—66

CONTRE

Députés

Adams	Alarie
Anderson	Assad
Assadourian	Asselin
Augustine	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélair	Bélanger
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Cardin
Carroll	Casey
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Clouthier	Coderre
Cohen	Comuzzi
Copps	Crête
Cullen	Dalfond-Guiral
de Savoye	Debien
Desrochers	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Doyle
Dromisky	Drouin
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duceppe
Duhamel	Dumas
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay

Initiatives ministérielles

Fontana	Fournier
Fry	Gagliano
Galloway	Gauthier
Girard-Bujold	Godfrey
Godin (Châteauguay)	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Guay	Harb
Harvard	Harvey
Herron	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jennings
Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Keddy (South Shore)
Keys	Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson	Kraft Sloan
Lalonde	Lastewka
Lavigne	Lebel
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
Loubier	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Marceau	Marchand
Marchi	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
Matthews	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McTeague	Ménard
Mercier	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Minna	Mitchell
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	O'Brien (London—Fanshawe)
O'Reilly	Pagtakhan
Paradis	Parrish
Patry	Peric
Perron	Peterson
Phinney	Picard (Drummond)
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Plamondon	Power
Pratt	Price
Proud	Provenzano
Redman	Reed
Richardson	Robillard
Rocheleau	Rock
Saada	Sauvageau
Scott (Fredericton)	Sekora
Serré	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
St-Jacques	St-Julien
Szabo	Telegdi
Thibeault	Torsney
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Ur
Valéri	Vanclief
Volpe	Wayne
Whelan	Wilfert
Wood—187	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	
Brien	Collenette
Folco	Gagnon
Grose	Guarnieri
Guimond	Kilgour (Edmonton Southeast)
Laurin	Lefebvre
Manley	McLellan (Edmonton West)
O'Brien (Labrador)	Pettigrew
St-Hilaire	Turp
Venne	

Le Président: Je déclare la motion n^o 103 rejetée. Le vote porte maintenant sur la motion d'approbation.

L'hon. Harbance Singh Dhaliwal (ministre du Revenu national, Lib.) propose: Que le projet de loi, tel que modifié, soit agréé.

• (1745)

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté oui.

[Traduction]

Le Président: Est-on d'accord pour procéder de la sorte?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent contre cette motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Les députés du Bloc québécois voteront non, monsieur le Président.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates présents ce soir votent contre cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent non sur cette motion.

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 304)

POUR

Députés

Adams	Anderson
Assad	Assadourian
Augustine	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Bertrand	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Boudria
Bradshaw	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Catterall	Cauchon
Chamberlain	Chan
Charbonneau	Clouthier
Coderre	Cohen
Comuzzi	Copps
Cullen	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dromisky
Drouin	Duhamel
Easter	Eggleton
Finestone	Finlay
Fontana	Fry

Initiatives ministérielles

Gagliano	Galloway	Laliberte	Lalonde
Godfrey	Goodale	Lebel	Lill
Graham	Gray (Windsor West)	Loubier	Lowther
Harb	Harvard	Lunn	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)
Hubbard	Ianno	Mancini	Marceau
Iftody	Jackson	Marchand	Mark
Jennings	Jordan	Martin (Winnipeg Centre)	Mathews
Karetak-Lindell	Keyes	McDonough	McNally
Kilger (Stormont—Dundas)	Knutson	Ménard	Mercier
Kraft Sloan	Lastewka	Meredith	Mills (Red Deer)
Lavigne	Lee	Morrison	Muise
Leung	Lincoln	Nystrom	Penson
Longfield	MacAulay	Perron	Picard (Drummond)
Mahoney	Malhi	Plamondon	Power
Maloney	Marchi	Price	Proctor
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)	Ramsay	Reynolds
Massé	McCormick	Riis	Ritz
McGuire	McKay (Scarborough East)	Robinson	Rocheleau
McTeague	Mifflin	Sauvageau	Schmidt
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)	Scott (Skeena)	Solberg
Minna	Mitchell	Solomon	Stinson
Murray	Myers	St-Jacques	Stoffer
Nault	Normand	Strahl	Thompson (Wild Rose)
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly	Tremblay (Rimouski—Mitis)	Vautour
Pagtakhan	Paradis	Wasylycia-Leis	Wayne
Parrish	Patry	White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Peric	Peterson	Williams—115	
Phinney	Pickard (Chatham—Kent Essex)		
Pillitteri	Pratt		
Proud	Provenzano		
Redman	Reed		
Richardson	Robillard		
Rock	Saada		
Scott (Fredericton)	Sekora		
Serré	Speller		
St. Denis	Steckle		
Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)		
St-Julien	Szabo		
Telegdi	Thibeault		
Torsney	Ur		
Valeri	Vanclief		
Volpe	Whelan		
Wilfert	Wood—138		

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Collenette
Brien	Gagnon
Folco	Guarnieri
Grose	Kilgour (Edmonton Southeast)
Guimond	Lefebvre
Laurin	McLellan (Edmonton West)
Manley	Pettigrew
O'Brien (Labrador)	Turp
St-Hilaire	
Venne	

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

CONTRE

Députés

Alarie	Anders
Asselin	Bachand (Richmond—Arthabaska)
Bachand (Saint-Jean)	Bailey
Bellehumeur	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Blaikie
Borotsik	Breitkreuz (Yellowhead)
Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Brison
Cadman	Cardin
Casey	Casson
Chatters	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Cummins
Dalphondu-Guiral	Davies
de Savoye	Debien
Desrochers	Dockrill
Doyle	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duceppe	Dumas
Duncan	Earle
Epp	Forseth
Fournier	Gauthier
Gilmour	Girard-Bujold
Godin (Acadie—Bathurst)	Godin (Châteauguay)
Goldring	Grewal
Guay	Hanger
Hardy	Harris
Hart	Harvey
Herron	Hill (MacLeod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hoepfner	Jaffer
Johnston	Jones
Keddy (South Shore)	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Konrad

* * *

LA LOI SUR LA DÉFENSE NATIONALE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 décembre, de la motion relative à l'amendement apporté par le Sénat au projet de loi C-25, Loi modifiant la Loi sur la Défense nationale et d'autres lois en conséquence.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le vendredi 4 décembre 1998, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion d'adoption de l'amendement que le Sénat a apporté au projet de loi C-25.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je propose que vous demandiez s'il y a consentement unanime pour que le résultat du vote sur la motion précédente s'applique également à la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les libéraux votant en faveur.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime à cet effet?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste votent en faveur de la motion.

[*Français*]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront non.

[*Traduction*]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique présents ce soir votent en faveur de la motion.

[*Français*]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent oui sur cette motion.

[*Traduction*]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 305)

POUR

Députés

Adams	Anders
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bailey
Baker	Bakopanos
Beaumier	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bonin
Bonwick	Borotsik
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brisson	Brown
Bryden	Bulte
Byrne	Caccia
Cadman	Calder
Cannis	Caplan
Carroll	Casey
Casson	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier
Coderre	Cohen
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
Davies	DeVillers
Dhaliwal	Dion
Discepola	Dockrill
Doyle	Dromisky
Drouin	Dubé (Madawaska—Restigouche)
Duhamel	Duncan
Earle	Easter
Eggleton	Epp
Finestone	Finlay
Fontana	Forseth
Fry	Gagliano
Galloway	Gilmour
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)
Goldring	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Hanger
Harb	Hardy
Harris	Hart
Harvard	Harvey
Herron	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom
Hoeppner	Hubbard
Ianno	Iftody
Jackson	Jaffer
Jennings	Johnston

Jones	Jordan
Karetak-Lindell	Keddy (South Shore)
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)
Knutson	Konrad
Kraft Sloan	Laliberte
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lill	Lincoln
Longfield	Lowther
Lunn	MacAulay
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mahoney
Malhi	Maloney
Mancini	Marchi
Mark	Marleau
Martin (LaSalle—Émard)	Martin (Winnipeg Centre)
Massé	Matthews
McCormick	McDonough
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
Meredith	Mifflin
Miliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Morrison
Muise	Murray
Myers	Nault
Normand	Nystrom
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peric
Peterson	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Power	Pratt
Price	Proctor
Proud	Provenzano
Ramsay	Redman
Reed	Reynolds
Richardson	Riis
Ritz	Robillard
Robinson	Rock
Saada	Schmidt
Scott (Fredericton)	Scott (Skeena)
Sekora	Serré
Solberg	Solomon
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Jacques	St-Julien
Stoffer	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (Wild Rose)
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Vautour	Volpe
Wasylcia-Leis	Wayne
Whelan	White (Langley—Abbotsford)
White (North Vancouver)	Wilfert
Williams	Wood—222

CONTRE

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Saint-Jean)	Bellehumeur
Cardin	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral
de Savoye	Debien
Desrochers	Duceppe
Dumas	Fournier
Gauthier	Girard-Bujold
Godin (Châteauguay)	Guay
Lalonde	Lebel
Loubier	Marceau
Marchand	Ménard
Mercier	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon

Initiatives ministérielles

Rocheleau
Tremblay (Rimouski—Mitis)—31

Sauvageau

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Collenette
Brien	Gagnon
Folco	Guarnieri
Grose	Kilgour (Edmonton Southeast)
Guimond	Lefebvre
Laurin	McLellan (Edmonton West)
Manley	Pettigrew
O'Brien (Labrador)	Turp
St-Hilaire	
Venne	

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

* * *

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 4 décembre, du projet de loi C-58, Loi modifiant la Loi sur la sécurité ferroviaire et une autre loi en conséquence, dont le comité a fait rapport avec des amendements.

Le Président: Conformément à l'ordre adopté le vendredi 4 décembre 1998, la Chambre passe maintenant au vote par appel nominal différé sur la motion à l'étape du rapport du projet de loi C-58. Le vote porte sur la motion n° 1.

[Français]

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, vous constaterez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion dont la Chambre est actuellement saisie, les députés libéraux ayant voté non.

[Traduction]

Le Président: La Chambre est-elle d'accord pour procéder de cette façon?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes qui sont présents voteront non.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Les députés du Bloc québécois voteront oui, monsieur le Président.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates voteront oui sur cette motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion n° 1, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 306)

POUR

Députés

Alarie	Asselin
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Bellehumeur	Bernier (Tobique—Mactaquac)
Blaikie	Borotsik
Brisson	Cardin
Casey	Chrétien (Frontenac—Mégantic)
Crête	Dalphond-Guiral
Davies	de Savoye
Debien	Desrochers
Dockrill	Doyle
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duceppe
Dumas	Earle
Fournier	Gauthier
Girard-Bujold	Godin (Acadie—Bathurst)
Godin (Châteauguay)	Guay
Hardy	Harvey
Herron	Jones
Keddy (South Shore)	Laliberte
Lalonde	Lebel
Lill	Loubier
MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	Mancini
Marceau	Marchand
Martin (Winnipeg Centre)	Matthews
McDonough	Ménard
Mercier	Muise
Nystrom	Perron
Picard (Drummond)	Plamondon
Power	Price
Proctor	Riis
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	Solomon
St-Jacques	Stoffer
Tremblay (Rimouski—Mitis)	Vautour
Wasylcia-Leis	Wayne—68

CONTRE

Députés

Adams	Anders
Anderson	Assad
Assadourian	Augustine
Bailey	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélair	Bélanger
Bellemare	Bennett
Benoit	Bertrand
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bonin	Bonwick
Boudria	Bradshaw
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)
Brown	Bryden
Bulte	Byrne
Caccia	Cadman
Calder	Cannis
Caplan	Carroll
Casson	Catterall
Cauchon	Chamberlain
Chan	Charbonneau
Chatters	Clouthier

Initiatives ministérielles

Coderre	Cohen
Comuzzi	Copps
Cullen	Cummins
DeVillers	Dhaliwal
Dion	Discepola
Dromisky	Drouin
Duhamel	Duncan
Easter	Eggleton
Epp	Finestone
Finlay	Fontana
Forseth	Fry
Gagliano	Galloway
Gilmour	Godfrey
Goldring	Goodale
Graham	Gray (Windsor West)
Grewal	Hanger
Harb	Harris
Hart	Harvard
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hilstrom	Hoepfner
Hubbard	Ianno
Iftody	Jackson
Jaffer	Jennings
Johnston	Jordan
Karetak-Lindell	Kenney (Calgary Southeast)
Kerpan	Keys
Kilger (Stormont—Dundas)	Knutson
Konrad	Kraft Sloan
Lastewka	Lavigne
Lee	Leung
Lincoln	Longfield
Lowther	Lunn
MacAulay	Mahoney
Malhi	Maloney
Marchi	Mark
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	McCormick
McGuire	McKay (Scarborough East)
McNally	McTeague
Meredith	Mifflin
Milliken	Mills (Broadview—Greenwood)
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Morrison
Murray	Myers
Nault	Normand
O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Pagtakhan	Paradis
Parrish	Patry
Penson	Peric
Peterson	Phinney
Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Pratt	Proud
Provenzano	Ramsay
Redman	Reed
Reynolds	Richardson
Ritz	Robillard
Rock	Saada
Schmidt	Scott (Fredericton)
Scott (Skeena)	Sekora
Serré	Solberg
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stewart (Northumberland)	Stinson
St-Julien	Strahl
Szabo	Telegdi
Thibeault	Thompson (Wild Rose)
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Volpe	Whelan
White (Langley—Abbotsford)	White (North Vancouver)
Wilfert	Williams
Wood—185	

Manley	McLellan (Edmonton West)
O'Brien (Labrador)	Pettigrew
St-Hilaire	Turp
Venne	

Le Président: Je déclare la motion n^o 1 rejetée.

L'hon. Diane Marleau (au nom du des Transports, Lib.) propose: Que le projet de loi soit agréé.

• (1750)

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je propose que vous demandiez le consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient considérés comme ayant voté sur la motion proposée maintenant. Les députés libéraux votent oui.

Le Président: La Chambre est-elle d'accord pour procéder ainsi?

Des voix: D'accord.

M. Chuck Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents votent en faveur de la motion.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés du Bloc québécois voteront oui.

[Traduction]

M. John Solomon: Monsieur le Président, les députés néo-démocrates votent en faveur de la motion.

[Français]

M. André Harvey: Monsieur le Président, les députés du Parti progressiste-conservateur votent oui sur cette motion.

[Traduction]

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 307)

POUR

Députés

Adams	Alarie
Anders	Anderson
Assad	Assadourian
Asselin	Augustine
Bachand (Richmond—Arthabaska)	Bachand (Saint-Jean)
Bailey	Baker
Bakopanos	Beaumier
Bélaïr	Bélaïr
Bellehumeur	Bellemare
Bennett	Benoit
Bernier (Tobique—Mactaquac)	Bertrand

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	
Brien	Collenette
Folco	Gagnon
Grose	Guarnieri
Guimond	Kilgour (Edmonton Southeast)
Laurin	Lefebvre

Initiatives ministérielles

Bevilacqua	Blaikie	Myers	Nault
Blondin-Andrew	Bonin	Normand	Nystrom
Bonwick	Borotsik	O'Brien (London—Fanshawe)	O'Reilly
Boudria	Bradshaw	Pagtakhan	Paradis
Breitkreuz (Yellowhead)	Breitkreuz (Yorkton—Melville)	Parrish	Parry
Brisson	Brown	Penson	Peric
Bryden	Bulte	Perron	Peterson
Byrne	Caccia	Phinney	Picard (Drummond)
Cadman	Calder	Pickard (Chatham—Kent Essex)	Pillitteri
Cannis	Caplan	Plamondon	Power
Cardin	Carroll	Pratt	Price
Casey	Casson	Proctor	Proud
Catterall	Cauchon	Provenzano	Ramsay
Chamberlain	Chan	Redman	Reed
Charbonneau	Chatters	Reynolds	Richardson
Chrétien (Frontenac—Mégantic)	Clouthier	Riis	Ritz
Coderre	Cohen	Robillard	Robinson
Comuzzi	Copps	Rocheleau	Rock
Crête	Cullen	Saada	Sauvageau
Cummins	Dalphond-Guiral	Schmidt	Scott (Fredericton)
Davies	de Savoye	Scott (Skeena)	Sekora
Debien	Desrochers	Serré	Solberg
DeVillers	Dhaliwal	Solomon	Speller
Dion	Discepola	St. Denis	Steckle
Dockrill	Doyle	Stewart (Brant)	Stewart (Northumberland)
Dromisky	Drouin	Stinson	St-Jacques
Dubé (Madawaska—Restigouche)	Duceppe	St-Julien	Stoffer
Duhamel	Dumas	Strahl	Szabo
Duncan	Earle	Telegdi	Thibeault
Easter	Eggleton	Thompson (Wild Rose)	Torsney
Epp	Finestone	Tremblay (Rimouski—Mitis)	Ur
Finlay	Fontana	Valeri	Vanclief
Forseth	Fournier	Vautour	Volpe
Fry	Gagliano	Wasylcia-Leis	Wayne
Galloway	Gauthier	Whelan	White (Langley—Abbotsford)
Gilmour	Girard-Bujold	White (North Vancouver)	Wilfert
Godfrey	Godin (Acadie—Bathurst)	Williams	Wood—253
Godin (Châteauguay)	Goldring		
Goodale	Graham		
Gray (Windsor West)	Grewal		
Guay	Hanger		
Harb	Hardy		
Harris	Hart		
Harvard	Harvey		
Herron	Hill (Macleod)		
Hill (Prince George—Peace River)	Hilstrom	*Nil/aucun	
Hoeppner	Hubbard		
Ianno	Ifody		
Jackson	Jaffer		
Jennings	Johnston		
Jones	Jordan		
Karetak-Lindell	Keddy (South Shore)		
Kenney (Calgary Southeast)	Kerpan		
Keyes	Kilger (Stormont—Dundas)		
Knutson	Konrad	Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bergeron
Kraft Sloan	Laliberte	Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Lalonde	Lastewka	Brien	Collenette
Lavigne	Lebel	Folco	Gagnon
Lee	Leung	Grose	Guarnieri
Lill	Lincoln	Guimond	Kilgour (Edmonton Southeast)
Longfield	Loubier	Laurin	Lefebvre
Lowther	Lunn	Manley	McLellan (Edmonton West)
MacAulay	MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough)	O'Brien (Labrador)	Pettigrew
Mahoney	Malhi	St-Hilaire	Turp
Maloney	Mancini	Venne	
Marceau	Marchand		
Marchi	Mark		
Marleau	Martin (LaSalle—Émard)		
Martin (Winnipeg Centre)	Massé		
Matthews	McCormick		
McDonough	McGuire		
McKay (Scarborough East)	McNally		
McTeague	Ménard		
Mercier	Meredith		
Mifflin	Milliken		
Mills (Broadview—Greenwood)	Mills (Red Deer)		
Minna	Mitchell		
Morrison	Muise		
Murray			

CONTRE

Députés

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Axworthy (Winnipeg South Centre)	Bergeron
Bernier (Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok)	Brien
Brien	Collenette
Folco	Gagnon
Grose	Guarnieri
Guimond	Kilgour (Edmonton Southeast)
Laurin	Lefebvre
Manley	McLellan (Edmonton West)
O'Brien (Labrador)	Pettigrew
St-Hilaire	Turp
Venne	

Le Président: Je déclare la motion adoptée.

M. Bob Kilger: Monsieur le Président, je crois que vous obtenez le consentement unanime pour dire qu'il est 18 h 30.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

*Ajournement***MOTION D'AJOURNEMENT***[Traduction]*

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 38 du Règlement.

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Gordon Earle (Halifax-Ouest, NPD): Madame la Présidente, ce qui suit est extrait du rapport de 1988 du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants intitulé «Pour aller de l'avant—Plan stratégique pour l'amélioration de la qualité de la vie dans les Forces canadiennes»:

Les membres des Forces canadiennes doivent recevoir une rémunération juste et équitable pour le travail qu'ils font et les risques qu'ils prennent. Ils ne devraient jamais avoir à subir l'humiliation de devoir habiter avec leur famille un logement insalubre et ils ne devraient pas être réduits à demander la charité pour nourrir leur famille.

Le mode de vie du personnel militaire fait qu'il est pratiquement impossible de maintenir deux salaires à la maison. En raison des changements fréquents d'affectation, les conjoints doivent souvent renoncer à leur carrière et même à tout espoir de conserver un emploi régulier et bien payé.

Alors qu'ils travaillaient aux côtés de civils ou d'agents de la GRC à combattre les effets de la grande tempête de verglas de 1998, de nombreux militaires ont constaté qu'ils étaient moins bien payés pour le même travail et qu'ils avaient des conditions de vie plus rigoureuses que les collègues de travail non militaires.

La première recommandation de «Pour aller de l'avant» est:

Que l'écart du salaire de base existant entre les militaires du rang et leurs homologues de la fonction publique soit comblé au plus tard le 1^{er} avril 1999.

C'est dans moins de quatre mois.

J'espère sincèrement que le gouvernement ne risquera pas la santé, la sécurité et même la vie du personnel militaire en prenant l'argent nécessaire sur les fonds destinés à des achats qui garantiraient la sécurité des militaires et des civils.

• (1755)

Lorsque j'ai posé ma question à la Chambre le 4 novembre dernier, le ministre a préféré ne pas y répondre. J'espère que le gouvernement produira l'information demandée, en réponse aux observations que j'ai alors faites.

Je voudrais savoir plus précisément, à l'instar des Canadiens, j'en suis certain, quel matériel militaire dort actuellement dans des entrepôts et partout ailleurs, au Canada. Il doit y avoir des articles importants qui sont inutilisés actuellement et que l'on n'entend pas employer non plus dans l'avenir. Je sais que le gouvernement a récemment vendu des hélicoptères Chinook aux Pays-Bas, cela, après avoir payé cher pour les faire réparer aux frais des contribuables canadiens.

Voyons donc s'il y a du matériel inutilisé qui pourrait être vendu à d'autres pays alliés. Je pense que le gouvernement hésite peut-être à fournir cette information parce qu'il ne veut pas être dans l'embaras à cause de la quantité ou de la valeur du matériel qui a été acheté, mais qui n'a jamais servi, ou qui a été utilisé brièvement avant de devenir désuet ou incompatible avec l'autre matériel.

Y a-t-il des CF-18 qui sont gardés en entreposage à Bagotville et à Cold Lake et dont la vente à des partenaires de l'OTAN pourrait nous rapporter de l'argent? Que dire des ADATS, les systèmes d'arme antiaérien et antichar? Y en a-t-il qui sont entreposés à l'extérieur de Montréal, et leur vente à des partenaires de l'OTAN pourrait-elle nous rapporter quelque chose? Que dire des plans concernant l'entreposage des frégates? Y a-t-il une façon de tirer du matériel des revenus qui nous aideront à améliorer la rémunération et les conditions de vie des militaires?

Le problème vient-il, en partie, du fait que l'armée canadienne compte trop de hauts gradés par rapport au personnel des échelons inférieurs? La répartition entre les officiers des échelons supérieurs et le personnel subalterne correspond-elle à celle qui existe dans les autres pays de l'OTAN, ou y a-t-il un véritable déséquilibre au Canada?

Il incombe au gouvernement de s'assurer que le personnel civil et militaire soit convenablement rémunéré et logé. Il lui incombe aussi de réduire au minimum le gaspillage dans l'armée. Je m'attends à ce que le gouvernement relève ce défi.

[Français]

M. Robert Bertrand (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Madame la Présidente, tout d'abord, je désire remercier sincèrement le Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants pour le travail qu'il a accompli au nom des Forces canadiennes.

Comme le savent les députés, l'amélioration de la qualité de vie des membres des Forces canadiennes et de leur famille constitue la priorité numéro un des dirigeants du ministère et des Forces canadiennes.

Il y a toute une gamme de questions à traiter, notamment les augmentations de solde pour les militaires de tous grades, les avantages sociaux, ainsi que les conditions et les indemnités de logement. Nous appuyons vivement les efforts du Comité en vue d'apporter des améliorations à ces égards.

Le ministère a cependant des défis financiers de taille à relever pour apporter les changements voulus. Comme l'a dit le ministre, il serait très difficile d'améliorer la qualité de vie des membres des Forces canadiennes sans augmenter le budget de la défense.

Nous sommes convaincus qu'il serait improductif de puiser des fonds dans les budgets d'immobilisations ou d'instruction pour financer de nouveaux projets de qualité de vie, parce que tous ces éléments sont importants pour assurer l'efficacité opérationnelle. Le Comité a appuyé cette position dans notre rapport.

Ajournement

Le ministère et les Forces canadiennes continueront de gérer leurs ressources de façon à assurer un équilibre entre ces domaines primordiaux, incluant la gestion la plus économique possible des équipements.

La taille des Forces canadiennes a été réduite au cours de la dernière décennie et, par conséquent, certains équipements sont devenus excédentaires par rapport aux besoins actuels. Lorsque possible, le ministère tente de se départir des surplus d'équipement; ceci constitue, toutefois, un processus très complexe.

Lorsque rentable, le ministère tente, dans certains cas, de moderniser son équipement afin d'éviter les coûts élevés d'un remplacement complet. C'est uniquement de cette façon que nous parviendrons à optimiser l'efficacité opérationnelle et à remplir nos engagements envers tous les Canadiens, nos alliés et les. . .

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je suis désolée, mais le temps est expiré.

[Traduction]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Réf.): Madame la Présidente, j'ai posé une question au ministre des Finances le 1^{er} octobre. Je l'ai invité à prendre la mesure qui s'impose et à réduire immédiatement les cotisations à l'assurance-emploi. Le ministre a répondu que le gouvernement avait l'intention de tenir le cap. Il n'a jamais dit pourquoi il refusait de réduire les cotisations.

Je viens de Colombie-Britannique. Ma province est en pleine récession. La plupart des économistes s'entendent pour dire que l'une des façons les plus rapides d'échapper à une récession consiste à réduire les charges sociales. Pour stimuler l'économie et surtout créer des emplois, il faut réduire les mesures fiscales qui nuisent à l'emploi.

• (1800)

Les employeurs et les employés cofinancent le régime d'assurance-emploi. Les employés paient 2,70 \$ par tranche de 100 \$ de revenu et les employeurs paient 3,78 \$ par tranche de 100 \$ de revenu des employés.

Enfin, la semaine dernière, le ministre des Finances a annoncé qu'il retrancherait des cotisations d'assurance-emploi la somme dérisoire de 15¢ par tranche de 100 \$ de revenu. Bravo. Cela me fait penser à la petite brute de l'école qui vole le déjeuner d'un plus jeune, mais qui lui donne quelques pièces pour que l'enfant ne se sente pas trop affligé. Le gouvernement devrait tirer une leçon de tout cela. Peu importe la façon dont on voit les choses, il s'agit ici d'un vol.

La loi qui régit l'assurance-emploi est claire: les taux de cotisation ne doivent pas être supérieurs aux taux nécessaires pour en arriver au niveau d'équilibre selon les calculs actuariels. L'actuaire en chef du compte d'assurance-emploi a déclaré récemment qu'un surplus de 10 à 15 milliards de dollars, c'était plus que suffisant. Or, selon les données les plus récentes, le surplus s'élève à pas moins de 19 milliards de dollars.

Si les cotisations d'assurance-emploi étaient réduites de 33 p. 100 l'an prochain, le fonds disposerait encore d'une réserve suffisante. Au lieu de cela, le ministre des Finances jongle avec d'autres idées libérales. D'abord, il se sert du surplus pour équilibrer son budget. Ensuite, il se sert du reste pour payer de nouveaux programmes. Le gouvernement perçoit un surplus pour d'autres fins. Cela constitue une taxe sur les emplois et c'est également contre les règles.

Les contribuables ont versé des cotisations dans ce fonds, lequel, par conséquent, leur appartient. L'argent ayant servi au paiement des cotisations d'assurance-emploi doit être remis aux travailleurs. Au lieu de garder cet argent dans une caisse noire, le ministre doit être un sage administrateur.

Je voudrais mettre le gouvernement au défi de me montrer un seul petit entrepreneur au Canada qui croit que des charges sociales élevées stimulent la croissance ou qu'elles constituent une bonne chose à l'heure actuelle.

Dans l'édition de novembre du magazine *Maclean's*, un lecteur a envoyé la lettre suivante à l'éditeur, et je cite:

Quand le fonds d'assurance-emploi était à sec, le gouvernement a supprimé les prestations de certains bénéficiaires, réduit celles des autres et relevé les cotisations de tous. Quand, au contraire, le fonds d'assurance-emploi affiche un surplus résultant de cotisations excessives et des sacrifices des malchanceux, le gouvernement vole l'argent afin d'acheter les votes de ceux-là même qu'il vole. Devant ce sacrilège, les médias semblent marcher sur des oeufs, tout comme ils ont amoindri l'affaire des drapeaux (de la ministre du Patrimoine), le maintien de la TPS, la gaffe de l'ALENA (par le premier ministre), la guéguerre (du ministre de la Santé) contre les non-criminels porteurs d'armes et (sa) prétendue générosité envers les victimes de l'hépatite C, la volte-face des hélicoptères, le scandale de l'aéroport Pearson, un autre arsenal sans armes pour le Québec, et le dollar à 64 cents. Les chiens de garde du bien public que sont les grandes gueules des médias font tous le gentil toutou devant les libéraux.

Si j'ai pris la parole aujourd'hui, c'est parce que le ministre des Finances n'a pas répondu à ma question. Peut-être aurait-il pu y répondre par sa déclaration du 17 octobre 1994, lorsqu'il a dit: «Nous croyons qu'il n'y a rien de plus ridicule qu'une taxe à l'embauche. C'est pourtant ce que sont les charges sociales. Elles ont augmenté de façon très marquée au fil des ans. Elles se répercutent beaucoup plus sur les petits salariés que sur ceux qui gagnent de gros salaires.»

Peut-être le gouvernement pourrait-il expliquer pourquoi il n'écoute pas le vérificateur général, qui a déclaré qu'il ne serait pas légal d'utiliser les cotisations à l'assurance-emploi ou l'argent de la caisse d'assurance-emploi pour faire des paiements autres que ceux qui sont précisés dans la Loi sur l'assurance-emploi.

Le ministre connaît la loi. Son secrétaire parlementaire connaît la loi. Pourquoi alors insistent-ils pour l'enfreindre?

Je répète ma question. Cette fois-ci, le secrétaire parlementaire réussira peut-être à nous dispenser de tout son verbiage et à nous dire pourquoi le gouvernement ne peut pas remettre la totalité de l'argent perçu en trop. Quand les cotisations seront-elles adaptées aux paiements? Quand le gouvernement sera-t-il financièrement responsable et vivra-t-il selon ses moyens, comme doit le faire le simple contribuable? Pourquoi le gouvernement ne peut-il pas vivre

Ajournement

selon ses moyens, se contenter d'obéir aux règles et fixer des cotisations qui reflètent les véritables coûts du régime?

M. Tony Valeri (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Madame la Présidente, le député m'a demandé de laisser de côté les paroles creuses. Je ne dis jamais de paroles creuses.

Lorsque le député a posé cette question la première fois, elle portait sur la façon dont le taux des cotisations d'assurance-emploi était établi. Dans sa question initiale, il disait que, chaque année, le ministre des Finances rencontrait les membres de la Commission de l'assurance-emploi à la mi-novembre pour établir le taux des cotisations. C'est tout à fait faux. Le ministre des Finances ne rencontre pas les membres de la Commission de l'assurance-emploi; il ne les a jamais rencontrés et n'a pas l'intention de les rencontrer.

Je vais donner au député une leçon éclair sur la façon dont le taux des cotisations d'assurance-emploi est établi. Il est établi par les commissaires nommés. Chaque commissaire est nommé à la suite de consultations auprès des organisations respectives qui représentent les travailleurs et les employeurs. Le gouvernement, pour sa part, est représenté par le sous-ministre et le sous-ministre associé du Développement des ressources humaines.

C'est seulement une fois que la commission a établi le taux que le ministre des Finances et le ministre du Développement des ressources humaines interviennent dans le processus. Ils recommandent conjointement au gouverneur en conseil, aux fins d'approbation, le taux établi par la commission. Ils ne rencontrent les commissaires à aucun moment pour discuter du taux.

• (1805)

Lorsque le député parle de réduction des cotisations d'assurance-emploi, il sait très bien que, depuis son accession au pouvoir, le gouvernement actuel ne cesse de réduire ces cotisations et continuera de le faire chaque année. Lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, les cotisations étaient à la hausse, tendance qui avait été amorcée par les conservateurs. Nous les avons réduites et continuerons dans cette voie.

Nous continuerons de faire cela de façon équilibrée. Nous savons qu'il y a certaines priorités au Canada, et que la réduction des cotisations d'assurance-emploi est l'une de ces priorités. Nous continuerons de réduire ces cotisations, mais nous veillerons également à assurer l'équilibre: budget équilibré, réduction des impôts et réinvestissement dans les soins de santé.

L'AGRICULTURE

M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC): Madame la Présidente, le 28 octobre, j'ai posé une question au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. La Chambre reconnaîtra que c'était il y a plus d'un mois. J'aurais aimé que la question que j'ai posée soit traitée avant aujourd'hui, et que nous ayons maintenant une politique et un programme en vigueur pour aider les producteurs agricoles de notre pays.

Je suis très désolé de dire que le gouvernement continue à faire de beaux discours. Il n'a rien présenté de concret qui puisse rassurer les agriculteurs sur le fait qu'il y a un gouvernement qui s'occupe de l'agriculture au Canada.

Ma question était assez simple. Je rappelais que le revenu des agriculteurs de notre pays avait chuté de 55 p. 100. Il s'agit d'une énorme industrie, avec un chiffre d'affaires de quelque 50 milliards de dollars.

À l'époque, les États-Unis avaient réagi en annonçant un programme de 6 milliards, juste une semaine avant que je pose cette question. La question qu'on s'était posée dans ce pays ne consistait pas à savoir si l'on allait aider les agriculteurs, ni quand on allait le faire, mais combien on allait leur offrir. Cette somme a été déterminée le jour où j'ai posé la question. C'était autour de 6 milliards de dollars.

C'est pénible à dire, mais le Canada est maintenant, sinon le dernier, du moins l'avant-dernier des pays de l'OCDE pour son aide aux producteurs agricoles. Notre gouvernement semble tergiverser tandis que non seulement les revenus agricoles se volatilisent, mais que des entreprises agricoles font faillite, au moment présent.

Si j'ai posé cette question au moment du débat sur la motion d'ajournement, c'est parce que le ministre a donné des réponses très fantaisistes, qui avaient davantage trait aux politiques et au programme du gouvernement conservateur durant la dernière campagne électorale. Il a parlé de la fusion des ministères de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture.

Je le mentionne, parce que, quelques jours plus tard, pendant un débat spécial tenu à la demande du Parti progressiste conservateur, le secrétaire parlementaire a monopolisé la Chambre pendant dix minutes pour tenir un discours purement politique, qui n'avait rien à voir avec la question à l'étude, mais tout à voir avec la position politique de son parti.

J'aimerais que le secrétaire parlementaire nous dise où en est le programme qui devrait être mis sur pied. Aujourd'hui, je suis intervenu à la Chambre pour demander si le programme allait être annoncé avant que la Chambre s'ajourne pour le temps des fêtes et s'il y aurait des critères permettant aux producteurs de recevoir l'aide financière dont ils ont besoin avant les semailles du printemps prochain?

Nous possédons une certaine expérience dans ce domaine et j'aimerais vous en faire part. L'ex-gouvernement progressiste conservateur a créé le très respecté CSRN, qui a été bien accueilli et qui vient encore en aide aux producteurs agricoles.

En 1991, nous avons mis sur pied le RARB, le régime d'assurance-revenu brut, que le gouvernement, dans sa grande sagesse, a décidé d'abolir en 1995. Pourquoi? Pour offrir un avantage passager qui apporte un dommage permanent. Nous en sommes conscients aujourd'hui. Le dommage commence tout juste à se faire sentir dans les fermes et les exploitations agricoles.

Si le gouvernement était animé d'une vision quelconque, il aurait maintenu ce programme ou tout au moins élaboré un programme

Ajournement

qui lui aurait permis de déceler les problèmes susceptibles de se poser.

Le secrétaire parlementaire va se lever et ne répondra probablement pas à aucune des questions qui ont été soulevées. S'il veut parler politiquement. . .

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je dois interrompre le député malheureusement.

Le secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a la parole.

• (1810)

M. Joe McGuire (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Madame la Présidente, étant donné que le député de Brandon—Souris a parlé des observations du ministre et de mes propres observations faites récemment, je promets ce soir que, à moins d'être provoqué, je ne parlerai pas à nouveau du programme du cinquième parti. Je voudrais mettre cela de côté maintenant et donner au député les informations les plus récentes au sujet de ce que nous faisons.

Puisque le député fait partie du comité, je suis persuadé qu'il sait ce qui se passe. Nous prenons un petit peu plus de temps, car nous sommes au courant des pressions qui s'exercent sur les producteurs et ce, depuis un certain temps. Les producteurs nous ont dit qu'ils ne voulaient pas d'un programme spécial. Ainsi, si nous ne mettons pas en oeuvre un programme spécial, nous ne voulons pas envoyer des chèques à des gens pour divers montants. Personne ne saurait alors ce que nous faisons et comment nous le faisons. Nous allons prendre notre temps. Le temps presse, mais nous allons prendre notre temps et nous assurer de prendre les mesures qui s'imposent à court terme et à long terme.

Le 26 novembre, le ministre a eu l'occasion de présenter le plan au Cabinet. Il est évident que nous ne pouvons parler des détails exacts de ce plan, car le Cabinet en discute toujours. Le ministre a soumis son plan sur la façon dont il veut aider les producteurs canadiens touchés par la situation actuelle. Il y a eu une bonne discussion sur la question et le gouvernement est conscient de la gravité de la situation.

Il n'y a pas eu de décision le 26 novembre. Il faut prendre encore un certain nombre de mesures importantes avant qu'une décision finale ne soit rendue. Il est encore trop tôt pour préciser le montant de l'aide supplémentaire qu'on envisage. L'aide aux agriculteurs est un des domaines prioritaires dans lesquels on doit investir. Il faut ajouter à cela le savoir et l'innovation, la lutte contre la pauvreté chez les enfants et les soins de santé. Nous ne sommes donc pas les seuls. . .

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je crains de devoir interrompre le secrétaire parlementaire.

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, le 29 septembre 1998, en réponse à ma question, le ministre du Développement

des ressources humaines disait: «C'est l'argent des employeurs et des employés qui finance le fonds de l'assurance-emploi.»

On est entièrement d'accord avec cela. C'est d'ailleurs une réalité que le gouvernement ne doit pas oublier, à savoir qu'il ne met plus d'argent dans le régime.

Pour donner une image de cette situation, pour l'année financière 1998-1999 qui a commencé le 1^{er} avril 1998, au 2 décembre 1998, on a ramassé 13 milliards de dollars, soit tout l'argent nécessaire pour financer le régime de l'assurance-emploi pour toute l'année financière allant d'avril 1998 à mars 1999. Donc, à compter du 2 décembre, on ramasse de l'argent pour d'autres fins, pour permettre par exemple au gouvernement de rembourser une partie de la dette.

Ce sont les travailleurs qui gagnent 39 000 \$ et moins et les chômeurs qui ont fait la lutte au déficit de façon particulière, qui ont contribué le plus à la lutte au déficit. Maintenant, le ministre des Finances ainsi que le ministre du Développement des ressources humaines veulent utiliser cet argent pour accumuler des surplus pour rembourser la dette.

Ces ministres oublient qu'il y a des gens qui ne paient pas de cotisations à l'assurance-emploi. On parle de tous les ministres, de tous les députés, et des gens qui sont à leur propre compte, qui ne sont pas des salariés. Ces gens ne sont pas appelés à faire leur part. C'est ceux qui gagnent des salaires les plaçant dans la classe moyenne et les gens qui touchent de faibles salaires qui font le plus leur part pour contribuer à rembourser cette dette. Cela m'apparaît inacceptable.

Est-ce que, du côté du gouvernement, on ne pourrait pas nous expliquer comment on a pu avoir une baisse de 15¢, de 2,70 \$ à 2,55 \$, ce qui, dans le surplus de l'année 1998-1999, va baisser le surplus de sept milliards de seulement 260 millions de dollars?

Lorsqu'on a collé au ministre des Finances l'image de quelqu'un qui détournait les fonds recueillis par l'assurance-emploi pour les utiliser à d'autres fins, le geste qu'il a posé de baisser les cotisations de 15¢ ne règle en rien le problème. L'argent continue à être détourné des objectifs pour lesquels il a été amassé.

Quand les gens reçoivent leur paye, sur leur chèque, c'est indiqué: «Cotisations à l'assurance-emploi». Ils s'attendent à ce que cet argent serve à financer leur régime d'assurance-emploi et non pas à d'autres fins. C'est pour cela que la notion de détournement de fonds demeure toujours aussi véridique.

Pour conclure, lorsque l'on sait que le régime pourrait s'autofinancer à 2 \$ de cotisations par 100 \$ de gains, et qu'on est à 2,55 \$, est-ce qu'on ne pourrait pas consacrer 40¢ par 100 \$ de gains? Cela équivaut à peu près à trois milliards de dollars, et cela pourrait corriger les iniquités qu'on retrouve dans le régime. Ces iniquités font que le nombre de prestataires, les montants, la durée des prestations sont en chute libre et qu'aujourd'hui, le Canada est accusé de générer la pauvreté par l'inaction du gouvernement fédéral.

• (1815)

Est-ce qu'il ne devrait pas, comme premier outil pour faire la lutte à la pauvreté, redonner à son régime d'assurance-emploi une

Ajournement

valeur correcte et acceptable pour que, d'un côté, les employeurs aient conscience qu'ils paient des cotisations pour un régime qui donne un revenu suffisant et qu'ils en aient pour leur argent? D'un autre côté, alors que seulement quatre chômeurs sur dix reçoivent des prestations, ne pourrait-on pas exiger du gouvernement fédéral qu'il consacre ce 3 milliards de dollars pour améliorer les conditions du régime afin de lui redonner une allure décente, pour permettre de réenclencher la lutte à la pauvreté et pour assurer une meilleure répartition de la richesse?

Est-ce qu'on ne doit pas sortir du concept d'assurance-emploi vache à lait du gouvernement fédéral, pour revenir au concept d'un régime d'assurance-emploi qui donne vraiment des prestations adéquates et qui permet aux employeurs et aux employés d'avoir la perception qu'ils en ont vraiment pour leur argent?

[Traduction]

Mme Bonnie Brown (secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Madame la Présidente, le gouvernement est très préoccupé par la situation des chômeurs; il veut les aider à joindre les deux bouts pendant qu'ils sont entre deux emplois et à retrouver du travail.

Mon collègue d'en face a commencé son discours en disant qu'il y a 13 milliards de dollars dans la caisse et que ça suffit pour 1998-1999. Il oublie de mentionner que la réduction de 15 cents qui vient d'être annoncée et qui fait passer le taux de cotisation de 2,70 \$ à 2,55 \$ va faire économiser annuellement 1,1 milliard de dollars aux employés et aux employeurs.

Il a également omis de dire que la caisse de l'AE avait été déficitaire pendant sept des dix dernières années. Pendant cette période, les contribuables moyens ont payé des cotisations par l'intermédiaire de leurs impôts puisque le déficit était comblé à

même les recettes générales. Les contribuables canadiens ont, par l'intermédiaire de leurs impôts versés aux recettes générales, partagé leurs revenus avec les moins fortunés qui se trouvaient sans emploi.

Il semblerait que maintenant que la caisse de l'AE est excédentaire, le député d'en face ne veuille pas qu'elle soit partagée avec les autres contribuables qui ont peut-être des priorités autres que le versement de prestations d'AE. C'est pour cette raison que nous avons entrepris la tâche ardue de moderniser un système vieux de 25 ans qui ne répond plus aux besoins du milieu de travail actuel.

Nous croyons que remettre les Canadiens au travail est la seule véritable solution à long terme. C'est pour ça que nous avons mis l'accent sur des mesures actives de réemploi plutôt que sur la dépendance à l'égard des prestations. Je n'en veux comme exemple que les 31 000 emplois créés, grâce au Fonds transitoire pour la création d'emplois, dans des régions où le chômage est élevé. Des milliers d'autres Canadiens bénéficient des 2 milliards de dollars que nous avons réinvestis dans des mesures actives d'emploi. Nous pensons qu'aider les gens à se débrouiller tout seuls est la clé du succès.

La récente analyse de la couverture de l'AE permet de conclure sans aucun doute que. . .

[Français]

La présidente suppléante (Mme Thibeault): Je m'excuse, mais je dois interrompre l'honorable secrétaire parlementaire.

La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 16.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 7 décembre 1998

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Motion no 300	
Le vice-président	10945
Le Code criminel	
Projet de loi C-219. Deuxième lecture	10945
M. Cadman	10945
M. DeVillers	10947
M. Mancini	10948
M. Mancini	10949
M. Hanger	10950
M. Price	10951
M. McKay	10952
M. Goldring	10953

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Nomination du commissaire aux langues officielles	
M. Boudria	10954
Motion	10954
M. White (Langley—Abbotsford)	10955
Mme Tremblay	10955
M. Godin (Acadie—Bathurst)	10956
M. Muise	10956
Adoption de la motion	10957
La Loi sur les mesures spéciales d'importation	
Projet de loi C-35. Troisième lecture	10957
M. MacAulay	10957
M. Valeri	10957
M. Penson	10958
M. Sauvageau	10960
M. Proctor	10962
M. Strahl	10963
M. Proctor	10963
M. Graham	10964
M. Proctor	10964
M. Anders	10964
M. Proctor	10964
M. Bachand (Richmond—Arthabaska)	10964
M. Stinson	10965
M. Grewal	10966
M. Stinson	10966
Adoption de la motion; troisième lecture et impression du projet de loi	10967
La Loi sur les sociétés d'assurances	
(Projet de loi C-59. L'ordre du jour appelle Initiatives ministérielles.)	10967
M. Kilger	10967
Motion	10967
Adoption de la motion	10967
Loi sur la corruption d'agents publics étrangers	
Projet de loi S-21. Deuxième lecture	10967
M. Gagliano	10967
M. Reed	10967
M. Mills (Red Deer)	10968
M. Mills (Red Deer)	10969

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le professeur Mohamed Elmasry	
M. Telegdi	10970
Les enquêtes	
M. Hoepfner	10970
Opera Ontario	
Mme Phinney	10970
Les catastrophes naturelles	
M. Assadourian	10970
Mme Monique Sioui	
M. St-Julien	10971
Les centres d'amitié nationaux	
M. Stinson	10971
La violence faite aux femmes	
Mme Bennett	10971
La violence faite aux femmes	
Mme Bakopanos	10971
Maria Mach	
M. White (Langley—Abbotsford)	10972
M. Alphonse Piché	
M. Rocheleau	10972
Le Parti réformiste	
M. Bertrand	10972
L'agriculture	
M. Proctor	10972
L'agriculture	
M. Desrochers	10973
L'agriculture	
Mme Whelan	10973
M. Bernard Lord	
Mme Wayne	10973
Le Boys and Girls Club of Ontario	
M. McKay	10973
Le contrôle des armes à feu	
M. Hill (Prince George—Peace River)	10974

QUESTIONS ORALES

L'enquête sur les événements du sommet de l'APEC	
M. Manning	10974
M. Gray	10974
M. Manning	10974
M. MacAulay	10974
M. Manning	10974
M. MacAulay	10974
M. Abbott	10974
M. Gray	10974
M. Abbott	10975
M. Gray	10975
M. Duceppe	10975
M. MacAulay	10975

M. Duceppe	10975
M. MacAulay	10975
M. Marceau	10975
M. Gray	10975
M. Marceau	10975
M. Gray	10975
Mme McDonough	10975
M. MacAulay	10976
Mme McDonough	10976
M. Gray	10976
M. MacKay	10976
M. Gray	10976
M. MacKay	10976
M. MacKay	10976
M. MacAulay	10976
La fiscalité	
M. Solberg	10976
M. Martin (LaSalle—Émard)	10976
M. Solberg	10976
M. Martin (LaSalle—Émard)	10976
Les consultations prébudgétaires	
M. Loubier	10977
M. Martin (LaSalle—Émard)	10977
M. Loubier	10977
M. Martin (LaSalle—Émard)	10977
La fiscalité	
M. Kenney	10977
M. Martin (LaSalle—Émard)	10977
M. Kenney	10977
M. Martin (LaSalle—Émard)	10977
Le sport professionnel	
Mme Tremblay	10978
Mme Copps	10978
Mme Tremblay	10978
Mme Copps	10978
L'agriculture	
Mme Grey	10978
M. Vanclief	10978
Mme Grey	10978
M. Vanclief	10978
La Banque de développement du Canada	
Mme Lalonde	10978
M. Lastewka	10978
L'industrie de l'acier	
M. Provenzano	10979
M. Dhaliwal	10979
L'agriculture	
M. Penson	10979
M. Marchi	10979
M. Penson	10979
M. Marchi	10979
La pauvreté	
Mme Davies	10979
Mme Brown	10979
Mme Davies	10980
Mme Brown	10980
L'agriculture	
M. Borotsik	10980

M. Vanclief	10980
M. Borotsik	10980
M. Vanclief	10980
Le Sommet de la Francophonie de 1999	
M. Patry	10980
Mme Marleau	10980
Les pêches	
M. Cummins	10980
M. Anderson	10980
La Loi canadienne sur les droits de la personne	
M. Bachand (Saint-Jean)	10981
Mme Bakopanos	10981
Les dépenses publiques	
M. Nystrom	10981
M. Lastewka	10981
La Colline du Parlement	
M. Bernier (Tobique—Mactaquac)	10981
M. Gagliano	10981
Le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	
M. Pagtakhan	10981
M. Duhamel	10982
Les pêches	
M. Cummins	10982
M. Anderson	10982
Les rénovations au Parlement canadien	
M. Lebel	10982
M. Gagliano	10982
L'assurance-emploi	
M. Godin (Acadie—Bathurst)	10982
M. Reed	10982
Privilège	
Le député de Kenora—Rainy River	
M. Casey	10983
Le Président	10983
Recours au Règlement	
L'ajournement	
M. Thompson (Wild Rose)	10983
Le Président	10983
AFFAIRES COURANTES	
Réponse du gouvernement à des pétitions	
M. Adams	10983
Les délégations interparlementaires	
M. Szabo	10983
M. Szabo	10984
Loi sur la citoyenneté canadienne	
Projet de loi C-63. Présentation et première lecture	10984
Mme Robillard	10984
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi	10984
M. Pratt	10984
Pétitions	
Le mariage	
M. Stinson	10984
Les droits de propriété	
M. Stinson	10984

Paul Bernardo

M. O'Reilly 10984

La Loi sur les armes à feu

M. Breitzkreuz (Yorkton—Melville) 10984

La Loi sur le divorce

M. Harb 10984

L'abolition du Sénat

M. Chrétien (Frontenac—Mégantic) 10985

Les additifs pour l'essence

Mme Ur 10985

Le mariage

Mme Ur 10985

L'assurance sur les biens et les risques divers

M. Morrison 10985

La Loi constitutionnelle de 1867

M. Morrison 10985

Les réacteurs Candu

Mme Redman 10985

Les droits de la personne

Mme Redman 10985

Le mariage

Mme Redman 10985

Le Sénat

M. Anders 10985

Les droits de la personne

M. Szabo 10986

Questions au Feuilleton

M. Adams 10986

M. Breitzkreuz 10986

M. Cummins 10986

Recours au Règlement**Certains propos attribués à un député**

M. Nault 10986

M. Casey 10986

Le Président 10987

M. Thompson (Nouveau-Brunswick—Sud-Ouest) 10987

INITIATIVES MINISTÉRIELLES**Loi sur la corruption d'agents publics étrangers**

Projet de loi S-21 10987

M. Mills (Red Deer) 10987

M. Boudria 10987

Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi, formation de la Chambre en comité plénier, sous la présidence de Mme Thibeault 10988

Adoption des articles 2 à 13 inclusivement 10988

Adoption de l'article 1 10988

Adoption du titre 10988

Rapport; approbation du projet de loi 10988

Troisième lecture 10988

Mme Stewart (Brant) 10988

M. Blaikie 10988

M. Sauvageau 10988

M. Adams 10990

M. Bachand (Richmond—Arthabaska) 10990

M. Adams 10990

AFFAIRES COURANTES**L'agriculture**

M. Adams 10990

INITIATIVES MINISTÉRIELLES**Loi sur la corruption d'agents publics étrangers**

Projet de loi S-21. Troisième lecture 10990

M. Mills (Red Deer) 10990

Mme Stewart (Brant) 10992

M. Mills (Red Deer) 10992

M. Bachand (Richmond—Arthabaska) 10993

M. Reed 10995

M. Morrison 10995

M. Reed 10995

M. Anders 10995

M. Penson 10997

M. Anders 10998

M. Penson 10999

Adoption de la motion; troisième lecture et impression du projet de loi 10999

Loi sur l'Agence des douanes et du revenu du Canada

Projet de loi C-43. Étape du rapport 10999

Rejet de la motion no 1 11000

M. Kilger 11000

Rejet des motions nos 2, 6, 9, 205, 25, 37, 55, 71, 28, 32, 64, 106, 100 et 102 11000

Mme Caplan 11000

M. Power 11001

M. Kilger 11001

M. Strahl 11001

Mme Dalphond—Guiral 11001

M. Solomon 11001

M. Harvey 11001

Rejet de la motion no 3 11002

M. Kilger 11002

Rejet des motions nos 7, 8, 10, 11, 26, 38, 56, 72, 29 et 33 11002

Mme Vautour 11002

M. Dubé (Madawaska—Restigouche) 11002

M. Kilger 11002

M. Strahl 11002

Mme Dalphond—Guiral 11002

M. Solomon 11002

M. Harvey 11002

Rejet de la motion no 206 11003

M. Kilger 11003

M. Strahl 11003

Mme Dalphond—Guiral 11003

M. Solomon 11003

M. Harvey 11003

Rejet de la motion no 65 11004

M. Kilger 11004

Rejet des motions nos 107 et 101 11004

M. Kilger 11004

M. Strahl 11004

Mme Dalphond—Guiral 11004

M. Solomon 11004

M. Harvey 11004

Rejet de la motion no 103 11006

Motion d'approbation 11006

M. Dhaliwal 11006

M. Kilger 11006

M. Strahl 11006

Mme Dalphond—Guiral 11006

M. Solomon 11006

M. Harvey 11006

Adoption de la motion 11007

La Loi sur la défense nationale

Projet de loi C-25. Deuxième lecture et adoption de l'amendement du Sénat	11007
M. Kilger	11007
M. Strahl	11008
Mme Dalphond-Guiral	11008
M. Solomon	11008
M. Harvey	11008
Adoption de la motion	11009

La Loi sur la sécurité ferroviaire

Projet de loi C-58. Étape du rapport	11009
M. Kilger	11009
M. Strahl	11009
Mme Dalphond-Guiral	11009
M. Solomon	11009
M. Harvey	11009
Rejet de la motion no 1	11010
Motion d'approbation	11010
Mme Marleau	11010
M. Kilger	11010

M. Strahl	11010
Mme Dalphond-Guiral	11010
M. Solomon	11010
M. Harvey	11010
Adoption de la motion	11011
M. Kilger	11011

MOTION D'AJOURNEMENT**La défense nationale**

M. Earle	11012
M. Bertrand	11012

L'assurance-emploi

M. Forseth	11013
M. Valeri	11014

L'agriculture

M. Borotsik	11014
M. McGuire	11015

L'assurance-emploi

M. Crête	11015
Mme Brown	11016

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste – lettre

Lettermail

03159442

Ottawa

*En cas de non – livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Les Éditions du gouvernement du Canada,
45 boulevard Sacré – Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to:

Canadian Government Publishing,
45 Sacré – Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Canadian Government Publishing, Ottawa, Canada K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Canadian Government Publishing,
Ottawa, Canada K1A 0S9.**